



OPS

RAPPORT  
FINANCIER  
DU  
DIRECTEUR  
et  
RAPPORT DU  
COMMISSAIRE AUX  
COMPTES

1er janvier 2017 – 31 décembre 2017



Organisation  
panaméricaine  
de la Santé



Organisation  
mondiale de la Santé  
BUREAU RÉGIONAL DES  
Amériques



**RAPPORT  
FINANCIER  
DU  
DIRECTEUR**

et

**RAPPORT DU  
COMMISSAIRE AUX  
COMPTES**

1<sup>er</sup> janvier 2017 – 31 décembre 2017

*Rapport financier du Directeur et rapport du Commissaire aux comptes. 1er janvier 2017 - 31 décembre 2017.*  
(Document officiel: 356)  
ISBN: 978-92-75-22011-5

© Organisation panaméricaine de la Santé 2018

Tous droits réservés. Les publications de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) sont disponibles sur son site web ([www.paho.org](http://www.paho.org)). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou traduire, entièrement ou partiellement, les publications de l'OPS doivent être adressées au Programme des publications ([www.paho.org/permissions](http://www.paho.org/permissions)).

**Citation suggérée.** Organisation panaméricaine de la Santé. *Rapport financier du Directeur et rapport du Commissaire aux comptes. 1er janvier 2017 - 31 décembre 2017. (Document officiel: 356).* Washington, D.C. : OPS, 2018.

**Catalogage à la source.** Disponible à l'adresse <http://iris.paho.org>

Les publications de l'Organisation panaméricaine de la Santé bénéficient d'une protection du droit d'auteur conformément aux dispositions du Protocole 2 de la Convention universelle sur les droits d'auteur. Tous droits réservés.

Les appellations employées et la présentation de l'information dans cette publication n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation panaméricaine de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation panaméricaine de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas mentionnés. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation panaméricaine de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation panaméricaine de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMARQUES DE LA DIRECTRICE</b>	<b>1</b>
-----------------------------------	----------

---

### **RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**

Certification des états financiers pour l'année close le 31 décembre 2017	8
État du contrôle interne	9
Opinion du Commissaire aux comptes	17

---

### **ÉTATS FINANCIERS**

État de la situation financière	20
État de la performance financière	21
État des variations de l'actif net	22
Tableau des flux de trésorerie	23
Exposé de la comparaison du montant budgétaire et du montant réel	24
Notes concernant les états financiers	25

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

71

---

### **ANNEXE NON VÉRIFIÉE**

Information de la performance financière par secteur	1
Contributions fixées	6
Capacité du Fonds pour les achats	7
Contributions volontaires	12
Bureau régional pour les Amériques (AMRO) Organisation mondiale de la Santé	34
Autres centres	35

---

L'annexe contenant les informations non vérifiées pour l'année close au 31 décembre 2017 est disponible sur le portail Web des Organes directeurs à cette adresse : [https://www.paho.org/hq/index.php?option=com\\_content&view=article&id=14392%3Aofficial-document-356&catid=1258%3Aexecutive-committee&Itemid=40453&lang=en](https://www.paho.org/hq/index.php?option=com_content&view=article&id=14392%3Aofficial-document-356&catid=1258%3Aexecutive-committee&Itemid=40453&lang=en)



## REMARQUES DE LA DIRECTRICE



Conformément à l'article 14.9 du Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), j'ai l'honneur de présenter le rapport financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé correspondant à l'exercice financier ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017.

Les états financiers et les notes concernant les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), au Règlement financier de l'OPS et aux Règles de gestion financière de l'OPS.

Bien que l'OPS ait opté pour l'établissement d'un rapport financier annuel, comme prévu à l'article 2.2 du Règlement financier, l'exercice budgétaire reste biennal (article 2.1 du Règlement financier). Ainsi, aux fins de comparaison entre les montants réels et le budget dans les Remarques de la Directrice, les chiffres du budget annuel représentent la moitié du Programme et budget biennal à titre de calcul approximatif des chiffres budgétaires annuels.

### 1. Aperçu des réalisations

En 2017, l'OPS a exercé son rôle de direction, de mobilisation et d'agent catalyseur pour améliorer l'état de santé des peuples des Amériques en collaboration avec les États Membres et les partenaires. L'Organisation a continué de fournir une coopération technique directe, de mobiliser des ressources, de renforcer ses partenariats et réseaux, de renforcer les capacités, de produire et de présenter des données probantes et d'exercer un plaidoyer pour la réalisation des interventions nécessaires à la continuité des progrès réalisés au titre des priorités établies dans le Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Suit une description des principales avancées et réalisations de coopération technique correspondant à l'année 2017 :

- La Région a continué à accomplir des progrès au titre de l'élimination des maladies transmissibles (MT), parmi lesquels on peut particulièrement distinguer la certification, par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'élimination de la transmission mère-enfant (ETME) du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et de la syphilis dans 6 pays. Les progrès ont continué en vue de l'universalisation de l'accès aux soins et au traitement contre le VIH et de la couverture de ceux-ci, atteignant selon les estimations 81 % la part de la population vivant avec le VIH. Par ailleurs, la Région a déclaré l'élimination du tétanos maternel et néonatal en Haïti. Depuis 2000, la Région des Amériques est au premier rang en matière d'introduction de nouveaux vaccins dans les calendriers de vaccination systématique nationaux. À ce jour, 20 pays et territoires de la Région ont introduit le vaccin antirotavirus, 29 le vaccin antipneumococcique conjugué (VAC) et 31 le vaccin anti-VPH. En 2017, la Bolivie, la Jamaïque, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et la République dominicaine ont introduit le vaccin anti-VPH et le processus est en cours au Guatemala.
- La Région a atteint des résultats positifs au titre de la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT), les facteurs de risque et l'état de santé mentale, domaines dans lesquels l'OPS a été à l'avant-garde de la production de données factuelles à l'appui de la maîtrise des connaissances sur les effets économiques des MNT et de la santé mentale, des répercussions inhérentes à l'inaction et retour sur l'investissement. Dans 34

pays et territoires de la Région, la santé mentale a été intégrée aux soins de santé primaires.

Par ailleurs, l'Organisation a mis en œuvre une stratégie et un plan d'action pour renforcer la lutte contre le tabagisme dans la Région des Amériques pour la période 2018-2022. De plus, dans 12 pays et 2 mécanismes d'intégration infrarégionale, des systèmes d'alertes nutritionnelles placées sur le devant des emballages ont été mis en pratique ou sont à l'étude, qui s'appuient sur des informations scientifiques et à base factuelle fournies par l'OPS.

- En ce qui concerne les objectifs de développement durable, les efforts ont été intensifiés pour promouvoir la santé au long du parcours de vie et prendre en considération les déterminants sociaux. Dans 4 pays de la Région, l'OPS a travaillé dans le domaine de la prévention des décès maternels dus à l'hémorragie postpartum pour donner suite à l'initiative Zéro décès maternel par hémorragie, qui vise à sauver la vie des mères et à bénéficier aux membres de leur famille et au développement de leurs pays. En reconnaissance de la nécessité d'adopter une démarche pluriculturelle en matière de santé, la 29<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine a approuvé la Politique sur l'origine ethnique et la santé de l'OPS, marquant ainsi une étape importante vers l'établissement d'un engagement unique à travers le système de l'OMS tout entier pour aborder les inégalités liées à l'origine ethnique en matière de santé.
- Les pays progressent au plan de la mise en œuvre de feuilles de route pour la santé universelle en 2017, 26 pays ayant élaboré des politiques, stratégies et plans nationaux généraux pour la santé dans le contexte de la stratégie régionale pour la santé universelle. À la fin 2017, des cadres financiers pour la santé universelle étaient en application pour 16 pays tandis que 13 pays mettaient en œuvre le cadre de suivi pour la santé universelle. De plus, 15 pays ont élargi l'accès aux soins et amélioré la qualité de ceux-ci au moyen de différentes stratégies ciblées.
- Durant l'année, dans tous les pays ayant demandé un concours en matière d'interventions de riposte, un soutien immédiat a été fourni, l'Organisation étant effectivement intervenue dans toutes les situations d'urgence critique à impact sanitaire potentiel surgies au lendemain d'ouragans, de tremblements de terre, d'inondations, de sécheresses, de flambées de maladie et de crises migratoires qui ont frappé 33 pays et plusieurs territoires en 2017. Les efforts déployés par l'Organisation ont inclus, sans s'y limiter, la fourniture d'aide, y compris des services de santé, d'eau et d'assainissement et de nombreux autres services au Pérou et à d'autres pays touchés par de graves inondations occasionnées par le phénomène El Niño. L'Organisation a continué de remplir une fonction de direction dynamique et de fournir aux États Membres un soutien technique et des orientations en temps opportun afin de prévenir, de prendre en charge et d'endiguer les complications connexes et les répercussions socioéconomiques de la flambée de ZIKV à travers la Région et a apporté son concours au Brésil, touché par une flambée de fièvre jaune au début de l'année 2017. De plus, l'OPS a apporté un soutien à 15 pays et territoires dans le cadre de leurs interventions nationales de riposte au lendemain des ouragans Irma et Maria, de tremblements de terre et d'une flambée de diphtérie.
- En 2017, le projet *Mais Médicos* a fourni des soins de santé de base à 2887 communes au Brésil et 34 districts sanitaires ou résident des populations autochtones. En tout, plus de 60 millions de personnes au Brésil bénéficient de ce projet, 43 millions d'entre elles recevant des soins prodigués par des médecins cubains par le biais de la coopération technique de l'OPS. Le cadre de suivi et d'évaluation du projet a été mis en œuvre de manière concluante. Par ailleurs, un nouvel ensemble d'études de cas a été lancé, qui comprend des thèmes stratégiques comme la gouvernance, la formation médicale et les populations autochtones.

En 2017, les **innovations et efficacies en matière de technologie de l'information** incluaient les suivantes :

- Le Système d'information pour la gestion du BSP (PMIS) a continué de rationaliser le fonctionnement de l'OPS, ce qui a donné lieu à une efficacité accrue des processus. Les utilisateurs du PMIS peuvent désormais exploiter des rapports et des tableaux de bord personnalisés à l'appui de leur processus décisionnel. Le portail Programme et budget de l'OPS (<https://open.paho.org>) a été mis en ligne pour fournir aux États Membres, sous la forme de bilans trimestriels, des détails sur les progrès réalisés par l'Organisation aux plans de l'activité, du financement et de la mise en œuvre.
- L'adoption de services en nuage Microsoft Office 365 a amélioré les rendements en matière de communication et de collaboration dans un environnement sécurisé et rentable, disponible sur tout appareil connecté à Internet.



- Grâce à la mise en œuvre de la Feuille de route de l'OPS pour la cybersécurité, en 2017, aucun incident grave de cybersécurité n'a eu d'effets sur la confidentialité, la disponibilité ou l'intégrité des données appartenant au Bureau sanitaire panaméricain.

## 2. Total des recettes

Principales composantes des recettes de l'OPS		(en millions de dollars)	
	2017	2016	
Programme et budget	282,1	252,4	
Fonds d'achats	684,8	678,5	
Contributions volontaires nationales	532,4	511,9	
Autres fonds spéciaux <sup>1</sup>	9,5	6,9	
<b>TOTAL</b>	<b>1.508,8</b>	<b>1.449,7</b>	

<sup>1</sup> La rubrique Autres fonds spéciaux comprend le Fonds de péréquation des impôts (\$6 millions).

Programme et budget		(en millions de dollars)	
	2017	2016	
Contributions fixées <sup>1</sup>	96,4	96,4	
Contributions volontaires de l'OPS	50,4	31,0	
Contributions volontaires de l'OMS	22,6	23,0	
Autres fonds de l'OMS <sup>2</sup>	53,2	40,0	
Dépenses d'appui aux programmes	41,9	43,5	
Recettes diverses	15,5	15,2	
Autres <sup>3</sup>	3,8	3,7	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>283,1</b>	<b>252,4</b>	

<sup>1</sup> Net de la péréquation des impôts, soit \$6 millions.

<sup>2</sup> Pour 2017, la rubrique Autres fonds de l'OMS comprend les contributions fixées de l'OMS (\$41,2 millions) et le Compte spécial de l'OMS pour les frais de service (\$12 millions).

<sup>3</sup> Pour 2017, la rubrique Autres fonds comprend les ventes de PANAFTOSA (\$1,3 million), les loyers (\$1 million), PROMESS (\$0,6 million) et \$0,2 million de recettes diverses.

## 3. Contributions fixées de l'OPS et recettes diverses budgétées

Pour l'exercice budgétaire 2017, les contributions fixées de l'OPS s'élevaient à \$96,4 millions, nets du Fonds de péréquation des impôts (\$6,0 millions). Les recettes des contributions fixées ont été inscrites dans leur intégralité le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date à laquelle elles sont devenues dues et payables. En 2017, les encaissements correspondant aux contributions fixées de cet exercice et d'exercices antérieurs s'élevaient à \$58,4 millions et à \$40,1 millions respectivement. En 2016, le taux de recouvrement des contributions fixées pour l'exercice actuel s'élevait à 65 % contre 57 % pour l'exercice 2017. Durant l'année 2017, l'OPS a reçu de la part de trente-neuf États Membres des paiements à imputer sur les contributions fixées pour l'exercice actuel et les exercices antérieurs. Vingt-sept États Membres ont payé l'intégralité de leurs contributions pour 2017, douze États Membres ont effectué des paiements partiels sur leurs contributions pour 2017 et trois États Membres n'ont effectué aucun paiement sur leurs contributions pour 2017.

L'encours total à payer sur les contributions fixées, y compris les sommes dues sur les exercices financiers antérieurs, a augmenté, passant de \$40,5 millions au 31 décembre 2016 à \$44,4 millions au 31 décembre 2017. Chaque année, les délégués au Conseil directeur ou à la Conférence sanitaire panaméricaine examinent de près la situation financière dans laquelle se trouvent les États Membres qui sont en retard de paiement sur leurs contributions fixées et qui font l'objet des dispositions de l'article 6.B de la Constitution de l'OPS. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les dispositions de l'article 6.B s'appliquent à deux Membres associés.

Les recettes diverses comprennent une partie des recettes d'investissement perçues sur les fonds administrés par l'Organisation, des commissions d'investissements résultant des fonds investis, les gains et pertes nets de change, les économies réalisées sur des engagements d'exercices antérieurs et d'autres recettes diverses. Pour l'année 2017, la totalité des recettes diverses du Programme et budget de l'OPS était de \$15,5 millions ; ces recettes sont constituées de \$19,0 millions au titre des recettes d'investissement, de \$0,5 million au titre des commissions correspondant à la gestion des investissements, de \$3,3 millions de pertes associées au taux de change réalisées et de \$0,3 million de recettes diverses d'autre nature.

#### 4. Excédents d'exercices biennaux

À la fin de chaque exercice budgétaire biennal, l'OPS établit son excédent de recettes et son excédent budgétaire conformément au Règlement financier. L'excédent de recettes correspond à l'excédent de recettes par rapport aux recettes diverses budgétées à la fin d'un exercice budgétaire. L'excédent budgétaire correspond à tout solde non engagé à la fin de l'exercice budgétaire actuel. L'excédent budgétaire pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à \$1,0 million. L'excédent de recettes pour le même exercice s'élève à \$5,7 millions.

Contributions fixées et recettes diverses de l'OPS : principaux points de la situation financière (en millions de dollars)	Montant réel	Montant réel	Total	Montants
	2017	2016	montants réels 2016-2017	budgetés 2016-2017
Recettes :				
Contributions fixées pour 2017	102,4	102,4	204,8	204,8
Moins : péréquation des impôts	(6,0)	(6,0)	(12,0)	(12,0)
Autres recettes	-	-	-	-
Recettes diverses <sup>1</sup>	15,5	15,2	30,7	25,0
<b>Total des recettes</b>	<b>111,9</b>	<b>111,6</b>	<b>223,5</b>	<b>217,8</b>
Dépenses :				
Dépenses de fonctionnement pour 2017 <sup>1</sup>	(118,9)	(97,9)	(216,8)	(217,8)
<b>Excédent financier net/(Déficit) résultant des activités pour 2017</b>	<b>(7,0)</b>	<b>13,7</b>	<b>6,7</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Pour les besoins de cette comparaison entre les montants réels et les montants budgétaires, les chiffres du budget représentent la moitié du Programme et budget biennal afin de parvenir à des chiffres budgétaires annuels approximatifs.

#### 5. Fonds de roulement

Au 31 décembre 2017, le Fonds de roulement de l'Organisation était de \$21,7 millions. Le niveau maximal autorisé pour le Fonds de roulement est de \$25,0 millions.

#### 6. Contributions fixées de l'OMS et autres fonds de l'OMS

L'Organisation panaméricaine de la Santé a exécuté \$63,7 millions au titre de l'allocation de financement de l'OMS à l'appui des programmes internationaux de santé établis par l'Assemblée mondiale de la Santé pour la Région des Amériques. De plus, l'Organisation a exécuté \$12,1 millions au titre de fonds provenant d'autres sources de l'OMS. Par conséquent, l'exécution totale des fonds de l'OMS en 2017 a atteint \$75,8 millions. En comparaison, en 2016, l'Organisation a exécuté \$54,0 millions au titre de l'allocation de financement de l'OMS et \$9,0 millions de fonds d'autres sources de l'OMS, soit un total \$63,0 millions.

#### 7. Contributions volontaires de l'OPS

Les contributions volontaires de l'OPS sont composées : 1) du Fonds des contributions volontaires et 2) du Fonds des contributions volontaires destinées à la préparation aux situations d'urgence et aux secours en cas de catastrophes.

En 2017, la totalité des recettes de l'OPS (comptabilisées en dépenses) provenant des contributions volontaires (nettes des coûts d'appui des programmes) a atteint \$50,4 millions contre \$31,0 millions en 2016. Les recettes différées (non

comptabilisées en dépenses) s'élevaient à \$159,1 millions en 2017 contre \$149,0 millions en 2016, soit une augmentation de \$10,1 millions.

En 2017, les plus grands bailleurs de fonds pour les contributions volontaires exécutées étaient les États-Unis d'Amérique (\$19,6 millions), le Canada (\$6,5 millions), Gavi l'Alliance du Vaccin (\$4,8 millions), le Royaume-Uni (\$4,2 millions) et le Brésil (\$3,5 millions). En ce qui concerne les activités de préparation aux situations d'urgence et de secours en cas de catastrophes, les plus grands bailleurs de fonds étaient le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique (\$1,0 million chacun).

## 8. Contributions volontaires nationales

Les contributions volontaires nationales (CVN) sont des ressources financières données par les gouvernements ; elles sont exclusivement destinées à des projets bénéficiant à leurs pays. En 2017, l'OPS a exécuté \$532,4 millions (2016 : \$511,9 millions) au titre des CVN. La légère augmentation au titre des recettes de CVN en 2017 est principalement due à la réévaluation du taux de change du réais brésilien par rapport au dollar des États-Unis.

Recettes : contributions volontaires nationales			(en millions de dollars)		
	2017	2016	2015	2014	2013
Projet Mais Médicos	466,1	442,8	473,3	673,2	145,6
Autres programmes au Brésil	59,8	51,4	74,4	105,7	120,3
Autres contributions volontaires nationales	6,5	17,7	7,0	14,4	7,0
<b>TOTAL CVN</b>	<b>532,4</b>	<b>511,9</b>	<b>554,7</b>	<b>793,3</b>	<b>272,9</b>

## 9. Achats pour le compte des États Membres

En 2017, le total de l'activité financière réalisée pour des services d'achat pour le compte des États Membres a augmenté, passant à \$684,8 millions, contre \$678,5 millions en 2016. Les nombreux appels d'offres internationaux permettent à l'OPS d'acheter des vaccins ainsi que des fournitures et matériels de santé publique pour le compte des États Membres et d'institutions internationales à des prix abordables.

Recettes : activités d'achats pour le compte des États Membres			(en millions de dollars)		
	2017	2016	2015	2014	2013
Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins	612,0	582,3	561,2	596,2	550,7
Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique	69,0	92,2	71,5	60,6	23,4
Achats remboursables	3,8	4,0	6,0	12,0	22,9
<b>TOTAL</b>	<b>684,8</b>	<b>678,5</b>	<b>638,7</b>	<b>668,8</b>	<b>597,0</b>

**Le Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins** a été établi comme mécanisme d'achat garantissant la qualité et la fourniture opportune de vaccins à des prix moins élevés dans le contexte global du programme régional de vaccination. Les ressources du Fonds ont augmenté de 5,1 %, passant de \$582,3 millions en 2016 pour atteindre \$612,0 millions en 2017, ce qui représente, depuis sa création, la plus forte activité du Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins.

Cette augmentation est principalement attribuable à une demande supplémentaire de la part de certains pays comme la Colombie (VAC, vaccin antirovirus et vaccin contre la varicelle) et le Pérou (vaccin contre la grippe saisonnière). En 2017, 41 pays et territoires ont participé au Fonds. Parmi les États Membres, l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, la Colombie, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine et le Venezuela étaient les plus grands utilisateurs du mécanisme d'achat. Le Fonds renouvelable continue ses efforts pour aider les pays à améliorer la planification de la demande, à accroître le rendement des activités et à promouvoir la disponibilité de stocks de vaccins dans un contexte de contraintes à l'échelle mondiale comme la fièvre jaune et le vaccin antipoliomyélique inactivé (VPI).

**Le Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique** a été créé en 1999 pour faciliter l'approvisionnement en fournitures stratégiques de santé publique à des prix abordables et stables, améliorer la disponibilité de fournitures stratégiques et rehausser la capacité de planification aux fins d'achat et de distribution des produits. Dans le passé, la mission du Fonds stratégique consistait à aider les États Membres à accroître l'accès aux produits de santé publique pour traiter et prévenir les maladies transmissibles (VIH/sida, paludisme, tuberculose, maladies tropicales négligées).

Depuis 2013, l'Organisation s'attache à renforcer le Fonds stratégique pour améliorer l'accès à des médicaments essentiels de qualité afin de lutter contre les maladies non transmissibles (MNT), en particulier l'hypertension artérielle, le diabète, le cancer et les néphropathies, ainsi que l'accès à des médicaments onéreux, notamment contre l'hépatite C.

Malgré une baisse des recettes, qui s'élevaient à \$69,0 millions en 2017 contre \$92,2 millions en 2016, des bons de commande supplémentaires s'élevant à \$38,7 millions étaient en cours de traitement pour le compte des États Membres au 31 décembre 2017, ce qui a donné lieu à une augmentation globale de l'activité d'achat en 2017 par rapport à 2016. En 2017, 23 États Membres ont utilisé le Fonds stratégique. Parmi les États Membres, le Brésil, la Colombie, le Guatemala, le Pérou et le Venezuela étaient les plus grands utilisateurs du mécanisme d'achat. Les Bermudes, la Trinité-et-Tobago et les îles Turques et Caïques ont utilisé le Fonds pour la première fois.

Globalement, la moyenne de l'utilisation mensuelle par les États Membres des **lignes de crédit des fonds renouvelables** a augmenté de \$3,6 millions en 2017 par rapport à 2016, passant de \$46,5 millions à \$50,6 millions en ce qui concerne le Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins, avec une diminution de l'utilisation du Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique, qui est passée de \$2,7 millions à \$2,2 millions.

Le financement des achats de fournitures médicales, de matériel médical et d'ouvrages médicaux qui ont transité par le **Fonds pour les achats remboursables au nom des États Membres** était de \$3,8 millions. En 2017, 24 États Membres ont utilisé ce fonds.

## 10. Dépenses par catégorie

Les dépenses totales de l'OPS, qui reflètent les décaissements et les dettes comptabilisées, ont augmenté pour atteindre \$1 510,9 millions en 2017 contre \$1 469,4 millions en 2016.

Les principales catégories de dépenses de l'OPS sont illustrées ci-après en millions de dollars des États-Unis :

Catégories de dépenses de l'OPS (montants nets des éliminations)	(en millions de dollars)
Dépenses liées au personnel <sup>1</sup>	147,9
Fournitures, biens et matériels <sup>2</sup>	697,2
Dépréciation et amortissement	0,9
Services contractuels	137,8
Voyages <sup>3</sup>	54,2
Transferts et subventions aux contreparties <sup>4</sup>	455,0
Dépenses générales de fonctionnement et autres dépenses directes	17,9
<b>Total des dépenses de l'OPS</b>	<b>1.510,9</b>

<sup>1</sup> Comprend l'augmentation du passif au titre du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités.

<sup>2</sup> La catégorie Fournitures, biens et matériels représente principalement les achats de vaccins, de médicaments stratégiques de santé publique, de seringues et de fournitures médicales pour le compte des États Membres par le biais des fonds d'achat.

<sup>3</sup> Comprend les Évènements, transports et indemnités de subsistance.

<sup>4</sup> La catégorie Transferts et subventions aux contreparties est principalement composée de dépenses liées aux contributions volontaires nationales.

## **11. Liquidités et investissements**

Le Comité d'investissement de l'OPS établit et exécute des politiques adéquates d'investissement, fidèles aux meilleures pratiques en la matière et aux principes de prudence en gestion financière. Le Comité d'investissement examine régulièrement le rendement du portefeuille d'investissement, en ayant à l'esprit le fait que l'objectif premier est de préserver la valeur financière des ressources et de maintenir un niveau de liquidités adéquat tout en maximisant le rendement du portefeuille.

Les recettes d'investissement étaient de \$18,7 millions en 2017 et de \$12,9 millions en 2016. Au 31 décembre 2017, les liquidités et investissements de l'Organisation s'élevaient à \$803,3 millions, soit une augmentation de \$133,9 millions par rapport au solde des liquidités et investissements au 31 décembre 2016.

## **12. Règles comptables et base de préparation**

Les états financiers de l'Organisation panaméricaine de la Santé (l'Organisation) ont été préparés selon le mode de comptabilité d'exercice conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) en utilisant la convention de comptabilisation à la juste valeur. Lorsqu'un point précis n'est pas abordé dans une norme IPSAS, la norme internationale d'information financière appropriée a été appliquée.

Ces états financiers ont été préparés selon l'hypothèse que l'Organisation est en situation de continuité d'activité et qu'elle poursuivra ses activités et respectera ses obligations réglementaires dans un avenir prévisible. Les Organes directeurs de l'Organisation n'ont fait savoir par aucun moyen qu'ils ont l'intention de dissoudre l'Organisation ou de mettre fin à ses activités. Par ailleurs, au moment de la préparation de ces états financiers, la direction générale de l'Organisation n'avait connaissance d'aucune incertitude concrète en rapport avec des événements ou des situations susceptibles de créer un doute notable quant à la capacité de l'Organisation de maintenir sa situation de continuité d'activité.

Les états financiers de l'Organisation ont fait l'objet d'une autorisation d'émission accordée par la Directrice de l'Organisation en vertu des moyens qui lui sont conférés par la Conférence sanitaire panaméricaine comme énoncé dans la résolution CSP29.R7 adoptée en septembre 2012. Cette autorisation d'émission est en date du 23 mars 2018. Aucune autre autorité n'est habilitée à amender les états financiers après émission.

(SIGNÉ)

---

**Carissa F. Etienne**

**Directrice**

**Organisation panaméricaine de la Santé**

**Certification des états financiers pour l'année close le 31 décembre 2017**

Conformément aux dispositions de la Règle XIII du Règlement financier, sont joints à la présente les états financiers correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les états financiers, les politiques comptables et les notes concernant les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Les états financiers et les notes ont été vérifiés par le Commissaire aux comptes de l'Organisation, la Cour des comptes d'Espagne, dont l'opinion est comprise dans le présent rapport.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que les notes justificatives s'y rapportant ont été révisés et approuvés.

(SIGNÉ)

---

**Xavier Puente Chaudé**  
**Directeur**  
**Gestion des ressources financières**

(SIGNÉ)

---

**Carissa F. Etienne**  
**Directrice**  
**Organisation panaméricaine de la Santé**

23 mars 2018

## *Déclaration concernant le contrôle interne*

---

### **Domaine de responsabilité**

En qualité de Directrice du Bureau sanitaire panaméricain (BSP), je suis responsable de l'entretien d'un système solide de contrôle interne au service de l'accomplissement du mandat et des objectifs de l'OPS tout en préservant les fonds et actifs administrés par le BSP conformément aux attributions qui m'ont été confiées aux termes de la Constitution de l'OPS et par les Organes directeurs et le Règlement financier de l'Organisation.

La responsabilité comptable fait partie intégrante du cadre de gestion axée sur les résultats du BSP et, à ce titre, elle habilite les cadres supérieurs à prendre les mesures nécessaires pour atteindre les résultats qui leur ont été fixés tout en exerçant leurs activités et en prenant leurs décisions avec les précautions qui s'imposent en conformité avec les règles et les règlements applicables. La délégation d'autorité est une condition préalable à la mise en œuvre réussie de la gestion axée sur les résultats. La bonne gouvernance bénéficie d'une délégation d'autorité appropriée et, en qualité de Directrice, j'ai approuvé un cadre de délégation d'autorité qui délimite des domaines d'autorité précis sur toutes les ressources disponibles, qu'elles soient humaines ou financières, et qui détermine les domaines de responsabilité et de reddition des comptes du personnel de l'Organisation tout entière.

Au sein de l'OPS, la responsabilité va de pair avec l'obligation de divulguer l'exécution des responsabilités confiées à tout membre du personnel au moyen de mécanismes établis, y compris la certification annuelle des renseignements financiers et l'évaluation de l'état d'exécution du plan de travail biennal.

### **Objectif du système de contrôle interne**

Le système de contrôle interne est conçu pour gérer le risque à un niveau raisonnable et non pour éliminer tous les risques de non-réalisation des résultats escomptés et des objectifs stratégiques. Par conséquent, il ne peut qu'offrir une assurance raisonnable et non absolue en ce qui concerne l'efficacité. Le système de contrôle interne repose sur un processus continu qui est conçu pour déterminer et hiérarchiser les risques en matière de réalisation du mandat et des objectifs de l'Organisation, évaluer la probabilité que ces risques se concrétisent et leurs conséquences en cas de matérialisation, et pour gérer ces risques avec efficacité, efficacité et économie. Le système de contrôle interne était en place au sein du BSP durant la période du rapport d'exercice financier s'ouvrant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017 et s'est maintenu jusqu'à la date d'approbation du rapport financier de la Directrice.

Le système de contrôle interne du BSP a pour fondement la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé et le Règlement financier. Sur cette base, l'Organisation a élaboré et exploité des outils supplémentaires qui lui ont permis d'enrichir et d'orienter le cadre de contrôle et de promouvoir les activités et l'utilisation efficaces et efficaces des ressources de l'Organisation.

Au niveau systémique, l'OPS s'appuie sur le Règlement du personnel et le Statut du personnel, la version électronique du Manuel et des Normes de fonctionnement, le Système de la performance du personnel (PPES), l'Évaluation et le suivi du rendement (PMA) et le Cadre de responsabilité financière. Par ailleurs, au niveau institutionnel, une initiative de mise en conformité a été créée pour accompagner les Normes de fonctionnement de l'OPS pour la conformité aux règles de contrôle interne, qui dénote l'intégralité du système régissant la mise en application des systèmes de contrôle interne et des mesures de responsabilité.

### **Capacité de gestion du risque**

En qualité de Directrice du BSP, j'ai constaté la formation d'un système d'équipes centrales et d'équipes multifonctionnelles qui sont globalement responsables d'identifier et d'évaluer les risques liés à la mise en œuvre du programme de travail et des activités générales de l'Organisation. Parmi les équipes centrales figurent le Bureau d'éthique (ETH), le Bureau du Conseiller juridique (LEG), le Bureau de la coordination des pays et sous-régions (CSC), le Département de la planification et du budget (PBU), le Département des relations extérieures, des partenariats et de la mobilisation des ressources (ERP), le Département de gestion des ressources humaines (HRM), le Département des services de technologies de l'information (ITS), le Département des opérations des services généraux (GSO) et le Département de gestion des ressources financières (FRM). Ces équipes centrales sont chargées d'établir le cadre de

contrôle général et d'imprimer la discipline et la structure requises pour atteindre les objectifs principaux du système de contrôle interne.

Pour certaines initiatives et procédures précises, le BSP coordonne les activités par le biais de programmes essentiels à fonctions multiples qui font participer plusieurs centres de coûts ou équipes, dont le Système d'intégrité et de gestion des conflits (ICMS), le Comité de protection des actifs et de prévention des pertes (APLPC), l'équipe de gestion des situations de crise, le Comité permanent sur la gestion du risque institutionnel et la mise en conformité, le Comité consultatif du Système d'information pour la gestion du BSP (PMIS), le Comité de contrôle du matériel, le Comité des projets d'investissement dans les infrastructures de l'OPS (PIIC), le Comité d'investissement, le Groupe spécial pour les catastrophes et le Groupe spécial pour l'alerte et la riposte aux épidémies.

De plus, le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation fournit des services consultatifs à la Directrice et fait office de conseiller et d'observateur auprès de l'ICMS, de l'APLPS, du Comité de contrôle du matériel et du Comité consultatif du PMIS.

### Cadre de risque et de contrôle

Le cadre de risque et de contrôle est élaboré et mis en œuvre par les Organes directeurs et le BSP, le Secrétariat de l'Organisation. Aux termes de la Constitution de l'OPS, ces organes fixent les politiques générales de l'Organisation, y compris les politiques financières ; ils examinent et approuvent également la stratégie pluriannuelle ainsi que le Programme et budget biennal de l'Organisation.

Le Secrétariat présente régulièrement des rapports aux Organes directeurs qui traitent de la situation financière, programmatique et budgétaire de l'Organisation, y compris un rapport annuel établi par les commissaires aux comptes de l'OPS. De plus, le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation publie un rapport annuel d'activité assorti d'un relevé qui présente dans le détail les recommandations d'audit en souffrance. Le vérificateur institutionnel fournit également à la Directrice une opinion globale sur la situation de contrôle interne de l'OPS. En ce qui concerne la période du rapport d'exercice financier s'ouvrant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et close le 31 décembre 2017, le vérificateur institutionnel a conclu ce qui suit :

*Les dispositifs de contrôle interne sont des procédures et des activités qui atténuent les risques et, de ce fait, accroissent la probabilité de la réalisation des objectifs institutionnels. Parmi les exemples de dispositifs de contrôle interne figure l'assurance de la conservation sûre des actifs physiques et la préservation de la mémoire institutionnelle par le biais de mécanismes formels qui transmettent les connaissances entre le personnel sortant et le personnel qui le remplace. Tout dispositif de contrôle interne a pour raison d'être le risque (ou les risques) qui se pose pour les objectifs institutionnels que ce dispositif est censé aborder. Le cadre général de contrôle interne constitue l'ensemble des dispositifs de contrôle interne constitués par le mode de fonctionnement global de l'Organisation, ses politiques et pratiques de fonctionnement et ses modalités d'attribution de l'autorité et de la responsabilité au sein du personnel.*

*Le concept des « trois lignes de défense » établit les responsabilités institutionnelles pour la mise en œuvre et le suivi des dispositifs de contrôle interne. Les première et deuxième « lignes de défense » sont assurées par la direction, la première ligne correspondant aux dispositifs de contrôle interne quotidien, qui visent à atténuer les risques, et la deuxième faisant intervenir les fonctions de révision par la direction et de suivi des dispositifs de contrôle interne. La « troisième ligne de défense », qui opère à l'arrière des lignes de défense de la direction, correspond à l'assurance donnée par les vérificateurs institutionnels (et d'autres sources extérieures, comme les commissaires aux comptes).*

*Selon la perspective de la « troisième ligne de défense », IES a constaté au cours des dernières années des améliorations constantes apportées au niveau des deux premières « lignes de défense ». En 2016 toutefois, IES a constaté une détérioration temporaire dans l'efficacité de ces deux lignes de défense. Cette situation était le résultat d'une période de transition, durant laquelle la mise en œuvre du projet de modernisation du PMIS avait redéfini et perturbé de nombreux dispositifs de contrôle interne, dont les plus importants étaient en rapport avec les processus budgétaires. En 2017, IES a constaté une reprise et une amélioration dans les dispositifs de contrôle interne alors que le projet PMIS améliorait les flux d'information au sein de l'OPS et produisait des contrôles internes plus solides et automatisés. Par conséquent, en 2017, certaines des améliorations attendues au niveau des dispositifs de contrôle interne dans le projet PMIS ont commencé à se concrétiser, renforçant ainsi sur la durée la tendance vers l'amélioration de ces dispositifs.*



*L'opinion générale d'IES sur le cadre de contrôle interne de l'OPS pour l'année 2017 est que celui-ci a continué de fournir des assurances raisonnables quant à l'exactitude et à l'opportunité de l'enregistrement des opérations, des actifs et du passif, à l'atténuation des risques au regard de la réalisation des objectifs de l'Organisation et à la protection des actifs.*

*Comme recommandé lors d'exercices antérieurs, IES continue de recommander à la direction de mieux préciser la corrélation existant entre les dispositifs de contrôle interne et les risques aussi bien que celle qui existe entre les risques et les objectifs institutionnels. L'articulation plus rigoureuse des rapports entre les objectifs, les risques et les dispositifs de contrôle interne qui atténuent les risques est un travail constant qui est primordial pour le renforcement futur du cadre de contrôle interne de l'OPS.*

Par ailleurs, FRM et PBU soumettent des rapports mensuels à la direction générale qui illustrent la situation financière actuelle de l'Organisation, la probabilité d'exécution fructueuse des plans financiers et budgétaires et les risques connexes. ITS soumet un rapport mensuel à la direction générale sur la mise en œuvre et l'amélioration du PMIS ainsi que sur les risques connexes. Ces rapports font l'objet de discussions approfondies de sorte à garantir que les membres de la direction générale disposent d'informations nécessaires, pertinentes et complètes pour les besoins du processus décisionnel. Enfin, une évaluation institutionnelle du suivi du rendement est effectuée tous les semestres avec la participation de la direction générale, des responsables d'entités et du personnel technique dans le but d'évaluer les progrès réalisés au titre de la mise en œuvre du Programme de travail et du Plan stratégique.

En 2011, la direction générale de l'OPS a approuvé l'établissement du Programme de gestion du risque institutionnel (ERM) ainsi que du cadre conceptuel de l'ERM. La gestion du risque fait partie intégrante du système de mise en conformité au sein de l'OPS. Le système ERM est essentiel pour l'évaluation des faits ou des initiatives susceptibles d'influer sur le mandat, le rythme et les modalités des changements au sein de l'Organisation qui résultent de l'adoption de nouvelles technologies, des nouvelles demandes des États Membres en matière de coopération technique, de l'augmentation des ressources administrées et de l'adaptation à la transformation au sein du système des Nations Unies.

Les objectifs de l'OPS en matière d'approche de gestion du risque sont de soutenir un processus décisionnel éclairé et d'inscrire la gestion du risque au plus profond des processus stratégiques et opérationnels de l'Organisation. À cet égard, le programme de gestion du risque institutionnel se décline comme suit : le registre des risques, l'identification des risques institutionnels et enfin, la formation et la sensibilisation. Le registre des risques a été conçu pour intégrer l'identification des risques et opportunités au processus de réflexion au sein de la direction à l'appui de la planification, de l'exécution et du suivi du Programme et budget ainsi que des plans de travail biennaux respectifs de chaque centre de coûts. Sur le plan conceptuel, le registre des risques a un horizon de deux ans et devrait être interprété comme un outil au service des processus de gestion et de l'identification des problèmes systémiques. Les processus d'évaluation et de suivi des risques institutionnels de l'Organisation engagent la pleine participation de la direction générale de l'OPS et du Comité permanent pour la gestion du risque institutionnel (ERMSC). Ce comité concentre son action sur les risques susceptibles d'altérer la capacité de l'Organisation à remplir et accomplir sa mission et son mandat. Ces risques ont un horizon de trois à cinq ans.

En 2017, l'ERMSC a passé en revue les profils de risque des principaux risques institutionnels qui ont été dénombrés, y compris la portée des risques, les mesures d'atténuation s'y rapportant et les indicateurs de mesure et de suivi des risques. Tous les six mois, l'ERMSC et la direction générale examinent les progrès accomplis et l'évolution des principaux risques institutionnels. Le Comité d'audit surveille également la situation concernant les principaux risques institutionnels dénombrés ainsi que la mise en œuvre des plans d'atténuation y relatifs.

À cette fin, le programme de gestion du risque institutionnel comprend une politique de gestion du risque institutionnel qui établit des outils permettant, rapidement et systématiquement, d'identifier les risques, de les évaluer, de les surveiller et d'y riposter de manière structurée. En application de la politique de gestion du risque institutionnel, les évaluations du risque ont fait partie du processus biennal de planification des activités pour la période 2016-2017, de l'évaluation du suivi et du rendement de fin d'année en 2016 et 2017, de l'élaboration du Programme et budget et de la planification des activités pour la période 2018-2019.

De plus, les principes de gestion des risques ont été mis à jour, qui remplacent l'ancien manuel sur la gestion du risque. Ces principes contiennent une définition précise des rôles et attributions des différents échelons de la gestion du risque (points focaux pour le risque, centres de coûts, etc.), de l'approche et de l'envergure des fonctions de

gestion du risque institutionnel ainsi que d'autres principes généraux de fonctionnement. Plusieurs séances de formation et vidéos sur la gestion du risque ont été proposées.

### Examen de l'efficacité

En qualité de Directrice du BSP, je suis chargée d'examiner l'efficacité du système de contrôle interne. L'examen ainsi effectué est alimenté par le travail du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation, des cadres supérieurs de l'Organisation responsables d'élaborer et de maintenir le cadre de contrôle interne ainsi que par les observations formulées par les commissaires aux comptes dans leurs lettres de recommandations et leurs rapports d'audit. J'ai été informée des incidences résultant de mon examen sur l'efficacité du système de contrôle interne par le Commissaire aux comptes et par le Comité d'audit. Un plan a été mis en place pour aborder les points faibles qui ont été dénombrés et pour assurer une amélioration continue du système.

Le vérificateur institutionnel relève directement de mon autorité. IES mène des activités indépendantes et objectives concernant les activités consultatives et d'assurance qui sont conçues de manière à améliorer les activités de l'Organisation et leur apporter une valeur ajoutée. Par le biais d'une démarche systématique, fondée sur le risque, IES aide l'Organisation à réaliser ses objectifs en vérifiant l'efficacité et l'efficience de sa gouvernance institutionnelle, de ses dispositifs de contrôle interne, de ses activités et de ses processus. IES entreprend des missions d'audit interne dont les objectifs, qui sont d'une extrême précision, sont établis par le biais d'une évaluation des risques pertinents. À l'issue d'une mission de contrôle, IES prépare un rapport détaillé qui m'est adressé, et dont une copie est transmise aux personnes concernées du Secrétariat. Les rapports de mission comprennent des conclusions et des recommandations formulées dans le but d'aider la direction à aborder les risques, de maintenir ou d'améliorer les dispositifs de contrôle interne et d'encourager une gouvernance efficace. De manière systématique, IES donne suite à toutes les recommandations formulées par ses soins. Par ailleurs, ce service soutient les activités d'évaluation à travers l'Organisation, en enregistrant et en contrôlant toutes les missions d'évaluation entreprises dans l'Organisation.

Le Comité d'audit de l'OPS, créé aux termes de la résolution CD49.R2, remplit la fonction d'organe consultatif indépendant et spécialisé au service du Directeur et des États Membres de l'OPS. Il fournit des services consultatifs et des conseils indépendants sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle financier et de déclaration d'information de l'Organisation, les processus de gestion du risque et l'adaptation des systèmes de contrôle interne et externe aux besoins de l'Organisation. Le Comité d'audit se réunit deux fois par an.

Le système de contrôle interne était en place durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et s'est maintenu jusqu'à la date d'approbation du rapport financier de la Directrice. Au cours de l'année 2017, le processus de gestion du risque du Secrétariat a identifié un certain nombre de domaines nécessitant un travail supplémentaire afin de maintenir les assurances adéquates au plan du contrôle interne et le Secrétariat a mis en œuvre des mesures d'atténuation y afférentes.

Contraintes importantes en matière de contrôle interne	Mesures adoptées pour remédier aux contraintes
<b>1. Systèmes administratifs institutionnels</b>	
La clôture des comptes de l'exercice biennal en 2017 a constitué un important défi puisqu'il s'agissait de la première clôture d'exercice biennal pour l'OPS depuis le lancement du PMIS.	<p>Pour assurer une clôture des comptes biennale sans encombre, une équipe multifonctionnelle a été créée, qui a fait participer toutes les principales unités concernées par cet exercice. Pour atténuer les risques et garantir la réussite de la clôture financière, le processus a été géré comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les processus de clôture ont été définis et consignés.</li> <li>• Une équipe spéciale d'essai a été établie et</li> <li>• Un site Web sur Intranet a été créé, qui contient des données à jour.</li> <li>• Les Normes de fonctionnement, des aide-mémoires et des vidéos ont été mis à la disposition des utilisateurs.</li> </ul>

Contraintes importantes en matière de contrôle interne	Mesures adoptées pour remédier aux contraintes
<p>La plateforme PMIS est en évolution constante et s'améliore en permanence. Le fournisseur du logiciel effectue chaque semaine des mises à jour automatiques du système et, deux fois par an, livre des versions actualisées importantes pour ce logiciel. Ces mises à jour incluent les améliorations demandées par l'OPS pour remédier à des problèmes de contrôle interne identifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des vidéos et des séances de formation ont été proposées aux personnels du siège et des bureaux de pays.</li> </ul> <p>Un cadre de gouvernance du PMIS est en place pour gérer et hiérarchiser les modifications et les améliorations. Ce processus permet à l'Organisation de maintenir et de mettre à jour continuellement une feuille de route pour le changement.</p>
<p><b>2. Mise en œuvre d'accords de contributions volontaires</b></p>	
<p>La mise en œuvre efficace et opportune du Programme et budget est primordiale pour la réputation et la croissance soutenue de l'Organisation. Une mise en œuvre dans les délais opportuns est particulièrement importante pour ce qui est des engagements de contributions volontaires assortis d'échéanciers car elle permet d'éviter une remise de fonds aux bailleurs après l'expiration des accords. Un équilibre entre l'acceptation et la conception du projet, la réception opportune de fonds engagés, les pratiques de travail, les politiques et les procédures rationnelles ainsi que la capacité d'absorption des bénéficiaires est nécessaire pour parvenir à des objectifs optimaux d'exécution des projets.</p>	<p>Le dialogue entre l'OPS et les bailleurs de fonds a fait surgir la nécessité d'améliorer et de moderniser continuellement le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation d'impact à l'appui de la gestion des contributions volontaires.</p> <p>Le PMIS et les fonctionnalités connexes de production de rapports sur la gestion des contributions ont fourni les outils nécessaires pour assurer la gestion des composantes financières des contributions volontaires. Les coordonnateurs des subventions et les entités d'exécution reçoivent une gamme de rapports qui leur permettent de suivre les soldes de fonds non dépensés, les dates d'expiration et les attributs connexes pour qu'ils soient à même de prendre des mesures correctives.</p> <p>Par ailleurs, à l'appui d'un suivi de haut niveau portant sur la mise en œuvre des contributions volontaires, un rapport destiné aux cadres dirigeants a été élaboré, qui accroît la transparence par la présentation d'informations plus cohérentes.</p> <p>Les dates d'expiration des contributions font l'objet d'un suivi minutieux pour assurer que les fonds accordés au titre de conventions conclues avec les bailleurs sont pleinement exécutés selon les conditions et modalités établies par ceux-ci. Un examen des subventions qui ont expiré ou sont sur le point de l'être laisse à penser que l'exécution financière est globalement satisfaisante mais certaines exceptions sont à noter.</p> <p>Par ailleurs, l'Organisation envisage également d'adopter des méthodes permettant de suivre la mise en œuvre programmatique des contributions volontaires.</p>
<p><b>3. Planification de la relève</b></p>	
<p>Le processus régulier des départs à la retraite des hauts responsables requiert la présence de procédures systématiques afin de préserver et de transmettre la mémoire institutionnelle.</p>	<p>À l'heure actuelle, HRM élabore des procédures opérationnelles pour une planification complète de la relève du personnel de l'OPS afin de compléter le processus actuel de planification des ressources humaines, qui fait déjà partie intégrante de la planification au titre du plan de travail biennal, dans le but de remplacer les hauts responsables essentiels de</p>

Contraintes importantes en matière de contrôle interne	Mesures adoptées pour remédier aux contraintes
	la manière la plus opportune possible.
<b>4. Riposte aux situations d'urgence</b>	
<p>En sa qualité d'agence chef de file en matière de santé dans la Région des Amériques, l'OPS doit assumer un rôle de dirigeant pour répondre aux situations d'urgence. L'impact et la gravité des dernières situations d'urgence dans la Région ont mis en lumière la nécessité de disposer d'une équipe de spécialistes convenablement organisée et flexible, chargée d'analyser et de coordonner les besoins nés de ces situations et les informations les concernant aux fins de riposte.</p>	<p>En 2017, l'OPS a créé un nouveau département, dénommé Département de gestion des urgences sanitaires, qui s'inscrit dans la réforme du Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de l'OMS. Sur le plan fonctionnel, l'OPS a aligné son action en matière d'urgences de santé publique sur celle du nouveau Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de l'OMS tout en conservant les domaines d'action qui ne sont pas couverts par l'OMS. Par ailleurs, l'OPS a poursuivi sa collaboration avec les États Membres pour améliorer leurs capacités en matière de gestion des situations de catastrophe dans le contexte du Plan d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes 2016-2021 et pour la coordination de l'aide humanitaire. L'OPS a apporté une riposte opportune au lendemain de toutes les crises graves ayant un potentiel d'incidences sanitaires qui sont survenues durant cette période et ce, dans un délai allant de 24 à 72 heures.</p> <p>En 2017, l'OPS a également mené enquête sur environ 24 000 signes annonciateurs d'événements potentiels, dont 5000 ont fait l'objet d'analyses approfondies et font actuellement l'objet d'un suivi particulier (en moyenne 3 par semaine). Sur les 365 événements enregistrés par l'OMS en 2017, 119 (32 %) ont été suivis puis communiqués par l'OPS, la Région étant ainsi au deuxième rang parmi celles ayant enregistré le plus grand nombre d'événements.</p>
<b>5. Climat économique international</b>	
<p>Les enjeux économiques mondiaux, y compris les fortes fluctuations des taux de change et des cours des matières premières, ont des incidences sur de nombreux États Membres et, en ce qui concerne la capacité de l'Organisation à financer son budget, ils sont porteurs de risques divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans certains pays, les taux de change ont connu des variations considérables en cours d'année, ce qui a donné lieu à de nouvelles incertitudes quant à la valeur de certaines opérations réalisées au plan local.</li> <li>• Concernant le budget, les États Membres continuent d'observer une règle de croissance nominale qui va de zéro à une valeur minimale.</li> </ul>	<p>L'Organisation surveille les taux de change dans les bureaux de pays et gère les soldes bancaires en monnaie nationale en conséquence. Les gains et pertes de change sont ventilés en fonction de la source des fonds. Toutefois, comme le budget est libellé en dollars des États-Unis, les fluctuations dans le taux de change local aura toujours un effet sur le « pouvoir d'achat » des bureaux de pays, même si leurs recettes et dépenses sont libellées en monnaie nationale, quoique avec des risques de change plus faibles. Les bureaux de pays collaborent étroitement avec le Département de la planification et du budget pour surmonter ces contraintes.</p> <p>L'Organisation suit une politique d'investissement conservatrice, qui est soumise au contrôle du Comité d'investissement, dont tous les membres assistent à des réunions présentiels au moins deux fois par an pour passer en revue le rendement du portefeuille d'investissement. Le Comité d'investissement a retenu les services de trois gestionnaires d'investissement indépendants pour gérer environ \$373 millions du</p>

Contraintes importantes en matière de contrôle interne	Mesures adoptées pour remédier aux contraintes
	portefeuille tout entier, ce qui lui permet ainsi de tirer parti de leurs compétences spécialisées, des économies d'échelle et des possibilités offertes par le marché pour maximiser le rendement des ressources disponibles tout en préservant le principal.
<b>6. Financement des passifs à long terme du personnel</b>	
<p>Depuis la mise en œuvre des normes IPSAS en 2010, l'Organisation comptabilise ses passifs à long terme liés au régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités (ASHI) et au régime d'indemnités de cessation de service et de rapatriement (TAREP) dans l'état de la situation financière.</p> <p>Au 31 décembre 2017, le passif non financé net de l'OPS s'élevait à \$234,3 millions. Cette somme (calculée conformément à la norme IPSAS 39, relative aux prestations des employés) représente une estimation des fonds additionnels requis par l'OPS pour couvrir le coût futur des services d'assurance-maladie aux retraités et aux fonctionnaires actuels ayant le droit de quitter l'OPS.</p> <p>Au 31 décembre 2017, le régime d'indemnités de cessation de service et de rapatriement de l'OPS enregistré un passif non financé net de \$4,3 millions.</p>	<p>Hormis le paiement de la cotisation institutionnelle aux primes d'assurance-maladie du personnel, l'OPS verse depuis 2010 à titre supplémentaire une somme équivalant à 4 % du traitement de base du personnel de l'OPS afin de contribuer au financement du passif à long terme lié au régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités. En 2017, cette cotisation s'élevait à environ \$2,1 millions. Les recettes d'investissements nettes portées au crédit des fonds accumulés par l'OPS pour l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités en 2017 étaient de \$3 millions.</p> <p>En consultation avec l'OMS, et faisant fond sur des prévisions et recommandations actuarielles, l'OPS a adopté en 2016 une stratégie alliant les actifs du Fonds fiduciaire de l'OMS pour l'assurance-maladie du personnel et du Fonds fiduciaire de l'OPS pour l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités afin de réaliser des économies dans la réalisation des objectifs de financement. En 2017, l'OPS a commencé à participer aux discussions en rapport avec le Fonds fiduciaire de l'assurance-maladie du personnel qui ont lieu au sein du Comité d'investissement de l'OMS. Cette stratégie de financement devrait permettre à l'OPS de financer son passif relatif à l'obligation au titre des prestations définies conjointement avec l'OMS au cours des 25 prochaines années. Chaque année, l'OPS et l'OMS examinent les progrès accomplis pour atteindre ce but, en tenant compte d'hypothèses actuarielles sur l'évolution future des taux de rendement du marché et des tendances dans les frais médicaux.</p> <p>De plus, en consultation avec l'OPS, le Comité de contrôle mondial de l'assurance-maladie du personnel a adopté plusieurs décisions pour endiguer les coûts futurs des soins de santé aux États-Unis et dans d'autres pays à coûts élevés afin de contenir une augmentation future de l'obligation au titre des prestations définies.</p>
<b>7. Cybersécurité</b>	
<p>Les organisations internationales demeurant exposées à des cybermenaces, le BSP est engagée à renforcer constamment les mesures de cybersécurité qui sont nécessaires pour protéger les données et maintenir la sûreté de son environnement numérique. L'augmentation de la fréquence et de la complexité des cyberattaques indique qu'il sera</p>	<p>La Feuille de route pour la cybersécurité de l'OPS a été approuvée à l'issue d'évaluations de la cybersécurité de l'Organisation par rapport aux normes internationales (ISO 27001).</p> <p>La mise en œuvre de plusieurs contrôles identifiés dans la feuille de route pour la cybersécurité a amélioré la</p>

<b>Contraintes importantes en matière de contrôle interne</b>	<b>Mesures adoptées pour remédier aux contraintes</b>
<p>nécessaire de perfectionner les mécanismes de contrôle de l'accès au sein des systèmes informatiques du BSP.</p> <p>En 2017, le BSP n'a constaté aucun incident grave de cybersécurité porteur d'effets sur la confidentialité, la disponibilité ou l'intégrité des informations ou des ressources de technologie de l'information appartenant du BSP.</p>	<p>situation de l'OPS à cet égard et lui a conféré un degré supérieur de maturité, qui correspond aux meilleures pratiques suivies dans ce secteur. Elle rehausse également les capacités de l'OPS en matière de détection, de riposte, de correction et d'apprentissage par rapport aux incidents de cybersécurité.</p> <p>En 2017, l'OPS a reçu des services consultatifs de sécurité informatique qui ont rempli une fonction importante dans la mise en œuvre des initiatives précitées.</p> <p>L'OPS a souscrit un service de renseignement sur les menaces qui lui a permis de recevoir des alertes précoces sur les cybermenaces susceptibles de toucher l'Organisation et d'autres organisations internationales. Par ailleurs, ce service renseigne l'Organisation sur les cybermenaces touchant d'autres organisations internationales et lui fournit des rapports de renseignement sur les acteurs et les réseaux qui représentent un danger de cybercriminalité, de piratage et d'escroquerie.</p>

## Conclusion

Je suis confiante que les mesures prises pour aborder les enjeux considérables cités plus haut donneront lieu à un renforcement continu du système de contrôle interne. Par conséquent, je considère que le système de contrôle interne de l'Organisation était efficace durant la période du rapport d'exercice financier s'ouvrant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017, et qu'il demeure tel au jour de la signature du présent rapport.

(SIGNÉ)

---

**Carissa F. Etienne**

**Directrice**

**Organisation panaméricaine de la Santé**

## *Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers 2017*

---

Organisation panaméricaine de la Santé



### Opinion

Nous avons vérifié les états financiers consolidés de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017. Ces états sont constitués de l'état de la situation financière, de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net, du tableau des flux de trésorerie, de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels et des notes concernant les états financiers. Ces états financiers ont été préparés conformément aux politiques comptables de l'Organisation.

Notre opinion est que les états financiers présentent une image fidèle, à tous égards, de la situation financière de l'Organisation panaméricaine de la Santé au 31 décembre 2017, ainsi que de l'état de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Notre opinion est que les politiques comptables ont été appliquées conformément à celles de l'exercice financier précédent à tous égards, les recettes et les dépenses ont été appliquées aux fins prévues à cet effet soit par la Conférence sanitaire panaméricaine soit par le Conseil directeur et les opérations financières sont conformes au Règlement financier et instances législatives les régissant.

### Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit conformément aux normes comptables d'audit. Nous agissons indépendamment de l'institution, en conformité avec les exigences déontologiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers et nous sommes acquittés d'autres attributions éthiques conformément à ces exigences. Nous sommes persuadés que les preuves d'audit que nous avons obtenues sont suffisantes et adéquates pour constituer le fondement de notre opinion.

### Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste en l'expression d'une opinion sur les états financiers qui est fondée sur notre audit conformément à l'article XIV du Règlement financier. Nous avons réalisé l'audit conformément aux normes internationales d'audit de la Fédération internationale des experts comptables (IFAC), aux normes d'audit élaborées par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI).

Nos objectifs sont d'obtenir des assurances raisonnables que les états financiers sont globalement libres d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire aux

comptes incluant notre opinion. Les assurances raisonnables s'entendent d'un niveau élevé d'assurance mais ne constituent aucunement une garantie qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit découvrira toujours toutes les anomalies significatives présentes. Des anomalies peuvent surgir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque, prises individuellement ou collectivement, elles pourraient raisonnablement et éventuellement influencer sur des décisions économiques prises par les utilisateurs sur la foi de ces états financiers.

Dans le cadre d'un exercice d'audit conforme aux normes internationales d'audit, nous exerçons un jugement professionnel et conservons un esprit de scepticisme professionnel tout au long de l'exercice. Par ailleurs :

- Nous dénombrons et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'ils soient dus à des fraudes ou des erreurs ; nous concevons et exécutons des procédures d'audit en réponse à ces risques et nous obtenons des preuves d'audit qui sont suffisantes et appropriées afin d'asseoir les fondements de notre opinion. Le risque de ne pas découvrir une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas découvrir une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer des actes de collusion, des faux, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou un contournement des dispositifs de contrôle interne.
- Nous acquérons une maîtrise des dispositifs de contrôle interne utiles pour les besoins de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit qui sont appropriées en l'espèce, et non pas aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des dispositifs de contrôle interne de l'institution.
- Nous évaluons le bien-fondé des politiques comptables observées ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables et déclarations connexes formulées par la direction générale.
- Nous émettons des conclusions quant au bien-fondé de l'utilisation par la direction générale de la méthode de comptabilité dite de continuité d'activité et, sur la base des preuves d'audit obtenues, quant à l'existence d'une incertitude significative en rapport avec des événements ou des situations susceptibles de créer un doute notable par rapport à la capacité de l'institution de maintenir sa situation de continuité d'activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention, dans notre rapport de commissaire aux comptes, sur les déclarations connexes figurant dans les états financiers ou, au cas où ces déclarations seraient inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les preuves d'audit obtenues jusqu'à la date du rapport de notre commissaire aux comptes. Toutefois, à l'avenir, des événements ou situations pourraient causer la cessation des activités continues de l'institution.
- Nous évaluons, au plan général, le mode de présentation, la structure et la teneur des états financiers, y compris les déclarations, et déterminons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents de façon à constituer un mode de présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes responsables de la gouvernance notamment sur l'envergure et la durée prévues pour l'audit ainsi que sur des conclusions significatives de l'audit, y compris sur toutes insuffisances significatives dans les dispositifs de contrôle interne que nous constatons durant notre exercice d'audit.

Par ailleurs, il nous a été demandé d'obtenir des preuves suffisantes pour donner des assurances raisonnables que les recettes et dépenses notifiées dans les états financiers consolidés ont été appliquées aux fins prévues à cet effet soit par la Conférence sanitaire panaméricaine soit par le Conseil directeur et que les opérations financières sont conformes au Règlement financier et instances législatives les



régissant. Nous sommes persuadés que les preuves d'audit que nous avons obtenues sont suffisantes et adéquates pour constituer le fondement de notre opinion d'audit.

## Responsabilité de la Directrice à l'égard des états financiers

La Directrice est responsable de préparer et présenter une image fidèle des états financiers conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public et aux exigences imposées par le Règlement financier selon les directives émises soit par la Conférence sanitaire panaméricaine soit par le Conseil directeur. La Directrice est également responsable des dispositifs de contrôle interne jugés par elle comme étant nécessaires pour permettre une préparation des états financiers qui soit libre d'anomalies significatives, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs.

## Rapport du Commissaire aux comptes

Conformément à l'article XIV du Règlement financier et de la Lettre de mission, nous avons également émis un Rapport de Commissaire aux comptes sur notre audit des états financiers de l'Organisation panaméricaine de la Santé.

Madrid, le 11 avril 2018

(SIGNÉ)

---

Ramón Álvarez de Miranda García  
Président de la Cour des comptes d'Espagne

## ÉTATS FINANCIERS

### Organisation panaméricaine de la Santé État de la situation financière

Au 31 décembre 2017

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	31 décembre 2017	Retraité 31 décembre 2016
<b>ACTIFS</b>			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 3	65 740	128 286
Investissements à court terme	Note 4.1	359 795	239 705
Créances	Note 6.1	352 316	349 612
Stocks	Note 7	8 010	8 896
<b>Total des actifs courants</b>		<b>785 861</b>	<b>726 499</b>
Actifs non courants			
Investissements à long terme	Note 4.2	372 974	297 674
Créances	Note 6.2	140 111	148 873
Immobilisations corporelles	Note 8.1	107 356	108 376
Immobilisations incorporelles	Note 9	931	763
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>621 372</b>	<b>555 686</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>1 407 233</b>	<b>1 282 185</b>
<b>PASSIFS</b>			
Passifs courants			
Passifs opérationnels	Note 10	22 938	13 175
Dettes	Note 11.1	8 343	62 352
Avantages du personnel	Note 12	2 812	10 970
Recettes différées	Note 13.1	661 221	502 770
<b>Total des passifs courants</b>		<b>695 314</b>	<b>589 267</b>
Passifs non courants			
Dettes	Note 11.2	7 796	7 796
Avantages du personnel	Note 12	235 794	186 522
Recettes différées	Note 13.2	219 549	216 125
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>463 139</b>	<b>410 443</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 158 453</b>	<b>999 710</b>
<b>ACTIFS NETS/SITUATION NETTE</b>			
Soldes des fonds et réserve			
Soldes des fonds	Note 14	91 226	132 124
Réserves	Note 14	157 554	150 351
<b>SOLDES NETS DES FONDS et RÉSERVES</b>		<b>248 780</b>	<b>282 475</b>

Organisation panaméricaine de la Santé  
**État de la performance financière**

Au 31 décembre 2017

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	31 décembre 2017	Retraité 31 décembre 2016
<b>RECETTES</b>			
<b>Recettes d'opérations sans contrepartie directe</b>			
Contributions fixées	Note 15	102 393	97 793
Contributions volontaires	Note 15	614 190	571 460
Autres recettes	Note 15	75 767	63 019
<b>Recettes d'opérations avec contrepartie directe</b>			
Achats de fournitures de santé publique	Note 15	692 956	686 518
Autres recettes	Note 15	7 457	7 965
Recettes diverses	Note 15	16 057	22 968
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 508 820</b>	<b>1 449 723</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Dépenses liées au personnel		147 948	140 368
Fournitures, biens et matériels	Note 16	697 175	676 779
Équipement, véhicules, mobilier, immobilisations incorporelles, Dépréciation et amortissement	Note 16	859	1 919
Services contractuels	Note 16	137 836	111 802
Voyages	Note 16	54 187	40 155
Transferts et subventions aux contreparties	Note 16	454 959	441 327
dépenses directes	Note 16	17 900	15 935
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>1 510 864</b>	<b>1 428 285</b>
<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET</b>		<b>( 2 044)</b>	<b>21 438</b>

Organisation panaméricaine de la Santé  
**État des variations de l'actif net**

Au 31 décembre 2017  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	31 décembre 2017	Retraité 31 décembre 2016
<b>Actifs nets en début d'année</b>		<b>282 475</b>	<b>229 605</b>
Règlement du passif correspondant aux avantages du personnel	Note 12.3.a	( 26 172)	31 557
Gain/(perte) sur la réévaluation des investissements	Note 4.2	( 1 051)	( 1 692)
(Comptabilisation)/Décomptabilisation de passif par les réserves	Note 24	( 4 478)	1 567
Ajustement sur exercice précédent - Contributions volontaires		50	
<b>Total des postes (recettes/dépenses) comptabilisés</b>		<b>( 31 651)</b>	<b>31 432</b>
<b>Excédent/(déficit) pour l'exercice financier</b>		<b>( 2 044)</b>	<b>21 438</b>
<b>Total des recettes et dépenses comptabilisés pour l'année</b>		<b>( 33 695)</b>	<b>52 870</b>
<b>Actifs nets en fin d'année</b>		<b>248 780</b>	<b>282 475</b>

Organisation panaméricaine de la Santé  
**Tableau des flux de trésorerie**

Au 31 décembre 2017  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	Retraité 31 décembre 2016
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement :</b>		
Excédent (déficit) pour l'exercice	( 2 044)	21 438
Dépréciation et amortissement	2 237	2 384
(Augmentation)/diminution des créances	6 058	( 76 580)
(Augmentation)/diminution des stocks	886	( 257)
Augmentation/(diminution) des passifs opérationnels	9 763	( 80 507)
Augmentation/(diminution) des dettes	( 54 009)	46 319
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel	14 942	5 158
Augmentation/(diminution) des autres passifs	( 4 478)	1 567
Augmentation/(diminution) des recettes différées	161 925	126 161
<b>Flux de trésorerie nets provenant du fonctionnement</b>	<b>135 280</b>	<b>45 683</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des investissements et activités de financement :</b>		
(Augmentation)/diminution des investissements à court terme	( 121 141)	15 447
(Augmentation)/diminution des investissements à long terme	( 75 300)	( 74 620)
(Augmentation)/diminution des immobilisations corporelles et incorporelles	( 1 385)	( 465)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>( 197 826)</b>	<b>( 59 638)</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>( 62 546)</b>	<b>( 13 955)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année</b>	<b>128 286</b>	<b>142 241</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année</b>	<b>65 740</b>	<b>128 286</b>

Organisation panaméricaine de la Santé  
**Comparaison des montants budgétaires et des montants réels**

Au 31 décembre 2017  
 (en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie/secteur de programme	Programme et budget	Transferts approuvés	Budget en résultant	Dépenses de 2016	Dépenses de 2017	Total	Dépenses 2017 en % du PB-Ajustées
1. Maladies transmissibles	102 389		102 389	34 482	45 150	79 632	78%
2. Maladies non transmissibles et facteurs de risque	58 028		58 028	16 805	23 075	39 879	69%
3. Déterminants de la santé et promotion de la santé tout au long de la vie	81 242		81 242	20 323	27 868	48 191	59%
4. Systèmes de santé	109 196		109 196	34 102	49 110	83 212	76%
5. Préparation, surveillance et interventions	59 811		59 811	20 250	33 256	53 507	89%
6. Services institutionnels et fonctions d'appui	202 134		202 134	79 329	93 077	172 406	85%
Total pour les programmes de base (catégories 1 à 6)	612 800		612 800	205 290	271 537	476 827	78%
Programmes spéciaux et riposte aux situations d'urgence	35 000		35 000	14 368	11 834	26 201	75%
<b>TOTAL</b>	<b>647 800</b>		<b>647 800</b>	<b>219 658</b>	<b>283 370</b>	<b>503 028</b>	<b>78%</b>

Le Programme et budget de l'OPS a été approuvé au moyen de la résolution CD54.R16 à titre de budget intégré et indépendant des sources de financement. Les sommes indiquées dans le Programme et budget représentent l'intégralité des ressources nécessaires. Durant l'exercice budgétaire 2016 ou 2017, il n'y a eu aucun transfert budgétaire ; le budget en résultant est donc le même que le budget approuvé à l'origine. Les dépenses pour 2016 et 2017 représentent les sommes réelles correspondant à toutes les sources de financement, aux contributions fixées et aux recettes diverses, aux contributions volontaires ainsi qu'aux fonds spéciaux tant de l'Organisation panaméricaine de la Santé que de l'Organisation mondiale de la Santé. Les chiffres des financements et des dépenses par source font l'objet d'autres rapports.

## Notes concernant les états financiers

---

### 1. Mission de l'Organisation panaméricaine de la Santé

La mission de l'Organisation est de « Piloter des initiatives stratégiques de collaboration entre les États Membres et d'autres partenaires pour promouvoir l'équité en matière de santé, lutter contre les maladies, améliorer la qualité de vie des peuples des Amériques et prolonger leur durée de vie ».

L'Organisation panaméricaine de la Santé (l'Organisation) est un organisme international de santé publique fort de plus de 100 ans d'expérience en matière d'amélioration de l'état de santé et du niveau de vie dans les pays des Amériques. Elle est l'institution spécialisée du système interaméricain pour les questions de santé. Elle est aussi le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour les Amériques et est reconnue à travers le monde entier en tant que membre du système des Nations Unies.

Le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) est le Secrétariat de l'Organisation. Le Bureau est engagé à fournir un soutien technique et à jouer un rôle de chef de file auprès des États Membres de l'Organisation dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser l'objectif de la Santé pour tous et les valeurs qui y sont énoncées.

Le siège de l'Organisation est situé à Washington, D.C. Par ailleurs, l'Organisation compte des bureaux de représentants à travers les Amériques, qui sont chargés de mettre en application ses valeurs, sa mission et sa vision.

### 2. Politiques comptables

#### 2.1 Base de préparation

Les états financiers de l'Organisation panaméricaine de la Santé ont été préparés selon le mode de comptabilité d'exercice conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) en utilisant la convention du coût historique, à l'exception des terrains et bâtiments, qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Lorsqu'un point précis n'est pas abordé dans une norme IPSAS, la norme internationale d'information financière appropriée a été appliquée.

Les états financiers de l'Organisation ont fait l'objet d'une certification et d'une autorisation de délivrance accordée par la Directrice de l'Organisation en vertu des moyens qui lui sont conférés par la Conférence sanitaire panaméricaine comme énoncé dans la résolution CSP28.R7 adoptée en septembre 2012. Cette autorisation de délivrance est en date du 23 mars 2018. Aucune autre autorité n'est habilitée à amender les états financiers après leur publication. (Référence : Norme IPSAS 14, paragraphe 26).

Auparavant, l'Organisation préparait ses états financiers sur la base de la comptabilité de caisse modifiée, conformément aux exigences des Normes comptables du système des Nations Unies. Compte tenu de la décision de passer à la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, des modifications ont été effectuées dans le Règlement financier et les Règles de gestion financière puis adoptées par le Conseil directeur lors de sa 49<sup>e</sup> réunion du 28 septembre 2009 et lors de la 145<sup>e</sup> session du Comité exécutif, le 2 octobre 2009 ; la date de prise d'effet a été fixée alors au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La toute première adoption des normes comptables internationales pour le secteur public, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, témoigne d'un passage de la comptabilité de caisse modifiée à la comptabilité d'exercice. L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre. L'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 constitue la deuxième année de la période biennale 2016-2017, qui est le troisième exercice biennal durant lequel les normes IPSAS sont en vigueur.

La monnaie de fonctionnement et de présentation des états financiers de l'Organisation est le dollar des États-Unis (US\$). Les sommes déclarées dans les états financiers et les notes explicatives sont arrondies pour être exprimées en

milliers. La pratique de l'arrondissement peut produire des tableaux dans lesquels les sommes totales peuvent ne pas refléter précisément les totaux arrondis.

Ces états financiers ont été préparés selon l'hypothèse que l'Organisation est en situation de continuité d'activité et qu'elle poursuivra ses activités et respectera ses obligations réglementaires dans un avenir prévisible (norme IPSAS 1). Les Organes directeurs de l'Organisation n'ont pas fait savoir qu'ils ont l'intention de dissoudre l'Organisation ou de mettre fin à ses activités.

Conformément à la norme IPSAS 1, un jeu complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- a. État de la situation financière
- b. État de la performance financière
- c. État des variations de l'actif net
- d. Tableau des flux de trésorerie
- e. Comparaison des montants budgétaires et des montants réels
- f. Notes concernant les états financiers, qui contiennent un résumé des principales règles comptables et d'autres informations pertinentes.

L'Organisation a adopté intégralement les normes IPSAS et, en 2017, la norme IPSAS 39 a été mise en œuvre (Note 12.6).

Le détail de la mise en œuvre des normes IPSAS au sein de l'Organisation figure dans les pages 40 à 45 du Rapport financier de la Directrice et dans le Rapport du Commissaire aux comptes (Document officiel 351) correspondant à l'exercice financier ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et clos le 31 décembre 2015.

[http://www.paho.org/hq/index.php?option=com\\_content&view=article&id=11981&Itemid=41975&lang=en](http://www.paho.org/hq/index.php?option=com_content&view=article&id=11981&Itemid=41975&lang=en) (en anglais)

## **2.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui sont des actifs financiers, sont constitués de liquidités en caisse, en banque, de dépôts sur le marché monétaire et de dépôts à court terme dont les échéances ne dépassent pas 90 jours. Pour qu'un investissement soit considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être convertible en une somme d'argent liquide connue et représenter un risque minime de changement de valeur.

Les dépôts à court terme sont déclarés à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les revenus d'intérêt étant comptabilisés sur une base de rendement effectif.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus pour honorer des engagements de liquidités à court terme et non à des fins d'investissement.

## **2.3 Investissements**

Les investissements sont des actifs financiers et sont comptabilisés lorsque l'Organisation devient partie aux dispositions contractuelles de l'investissement. Les investissements sont classés comme étant soit disponibles à la vente soit détenus jusqu'à leur échéance. Les investissements disponibles à la vente sont comptabilisés sur la base de leur date d'achat. Les investissements détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à la date de règlement.

Les investissements sont classés comme étant disponibles à la vente lorsque l'Organisation ne s'est pas engagée à les maintenir jusqu'à leur échéance. Les articles disponibles à la vente sont déclarés à leur juste valeur (dont les frais d'opérations directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier), les changements de valeur étant comptabilisés dans l'état des variations de l'actif net. Les actifs disponibles à la vente sont fréquemment négociés sur le marché et l'évaluation de ces actifs est déterminée par des demandes de prix sur le marché libre portant sur des instruments financiers identiques. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse sa juste valeur marchande sur une base non temporaire. L'OPS exerce une surveillance de la juste valeur marchande de ses investissements tous les mois et recherche la cause sous-jacente de toute diminution de valeur. La politique des investissements précise les limites présentées par la notation de crédit. Si la perte de valeur résulte d'une diminution de



la cote de crédit à une valeur inférieure au seuil établi dans les principes directeurs relatifs aux investissements, l'investissement doit être liquidé.

Les pertes de valeur et les intérêts calculés par la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans l'excédent ou le déficit. Lorsqu'un actif disponible à la vente est cédé, le cumul des gains ou pertes antérieurement comptabilisé dans l'état des variations de l'actif net est inclus dans l'excédent ou le déficit correspondant à l'exercice.

Les investissements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers assortis d'échéances fixes ou de paiements déterminables et d'une échéance fixe, que l'Organisation a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les investissements détenus jusqu'à leur échéance sont constitués de titres d'emprunt d'organismes gouvernementaux des États-Unis comme l'Association fédérale nationale des prêts hypothécaires (Fannie Mae) et la Société fédérale de prêts hypothécaires (Freddie Mac).

Les investissements détenus jusqu'à leur échéance sont déclarés à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les revenus d'intérêt étant comptabilisés sur une base de rendement effectif dans l'état de la performance financière.

## **2.4 Prêts et créances**

Les prêts et autres créances qui sont assortis d'échéances fixes ou de paiements déterminables et ne sont pas cotés sur un marché actif sont classés comme des prêts et créances. Les prêts et autres créances sont déclarés à leur coût amorti calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte.

Les recettes d'intérêts sont comptabilisées sur la base du taux d'intérêt effectif, à l'exception des créances à court terme, dont la comptabilisation des taux d'intérêt ne serait pas significative.

## **2.5 Politiques de gestion des risques**

L'Organisation place des fonds qui ne lui sont pas nécessaires pour ses besoins immédiats de fonctionnement ; ces investissements lui permettent de percevoir des recettes sur ses excédents de liquidités et, en vertu des articles X et XI du Règlement financier et des articles X et XI des Règles de gestion financière de l'Organisation panaméricaine de la Santé, cette pratique finance une partie du Programme et budget. Les investissements sont effectués conformément à la politique sur les investissements de l'Organisation, qui énonce certains principes destinés à préserver le principal détenu en investissement, maintenir un niveau de liquidités adéquat et réaliser un rendement en proportion avec les contraintes en matière de risque d'investissement. Les principes de politique sont ceux qui en déterminent la durée, la diversité et la qualité de crédit en conformité avec les limites en matière de crédit, de marché et d'exposition aux risques relatifs aux taux d'intérêt. Le risque de crédit de l'Organisation est atténué par des politiques sur les investissements qui imposent des limites quant au niveau de l'exposition au risque de crédit à l'égard de toute contrepartie, en limitant les investissements auprès d'un émetteur non gouvernemental quelconque à un pourcentage ne dépassant pas 25 %.

Conformément aux exigences de la politique sur les investissements, les investissements gérés à l'interne sont limités à des instruments financiers à notation A1/P1 et AAA/Aaa. Les titres à revenu fixe consistent principalement en des titres d'emprunt d'organismes gouvernementaux des États-Unis qui sont automatiquement assortis d'une garantie du gouvernement des États-Unis.

Les fonds placés auprès de gestionnaires d'investissements indépendants sont limités aux instruments à notation A1/P1 ou BBB ou plus en termes de qualité du crédit, conformément à leur mission. Des mécanismes ont été mis en place pour céder le portefeuille d'un investissement dont la valeur tombe au-dessous des conditions minima. Si la notation d'un titre tombe au-dessous des conditions minima en termes de qualité du crédit, le gestionnaire indépendant notifie immédiatement l'OPS et prend des mesures pour procéder à la liquidation du titre.

Pour l'investissement à court terme des liquidités d'exploitation, l'échéance maxima ne peut dépasser un an. L'investissement à long terme de fonds stratégiques est limité à une échéance effective ne dépassant pas cinq ans.

Les comptes de dépôt sont détenus dans des institutions financières ayant reçu une notation de catégorie « investissement » par les grandes agences de notation, lorsque cette pratique existe. Lorsqu'une telle notation n'est pas disponible, la solidité financière globale de l'institution fait l'objet d'une évaluation avant d'y effectuer tout dépôt. Les comptes libellés en monnaie autre que le dollar des États-Unis font l'objet d'une surveillance quotidienne afin d'assurer que les soldes sont maintenus à des niveaux opérationnels qui sont conformes au minimum requis.

Le Comité d'investissement de l'OPS approuve les instruments financiers ainsi que les institutions financières partenaires en se conformant aux directives établies dans la politique sur les investissements citée plus haut afin d'atténuer le risque de crédit.

## 2.6 Créances

Les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les créances courantes correspondent à des sommes dues depuis 12 mois ou moins à compter de la date de déclaration, tandis que les créances non courantes sont des sommes dues depuis plus de 12 mois à compter de la date de déclaration des états financiers. Les créances sont déclarées à leur coût amorti calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les pertes de valeur (comptabilisées dans l'état de la performance financière). Toutefois, en ce qui concerne les créances courantes, il n'existe aucune différence significative entre les coûts amortis. Par conséquent, ces créances sont comptabilisées à leur coût (moins les pertes de valeur).

Les créances résultant d'opérations avec contrepartie directe sont comptabilisées lorsqu'une entité doit à l'Organisation des actifs ou des services (généralement sous forme de liquidités) suite à une opération qui donne directement une valeur environ égale à une autre entité à titre de contrepartie (norme IPSAS 9).

Les créances résultant d'opérations sans contrepartie directe sont constatées lorsqu'une entité doit à l'Organisation des actifs ou des services (généralement sous forme de liquidités) suite à une opération qui ne donne pas directement une valeur environ égale à titre de contrepartie, ou lorsque l'Organisation a donné une valeur à une autre entité sans pour autant recevoir directement une valeur environ égale à titre de contrepartie (norme IPSAS 23).

Les principales catégories de créances sont les suivantes :

- **Contributions fixées (opérations sans contrepartie directe).** Ces contributions représentent des engagements officiels souscrits par des États Membres ainsi que des États participants et Membres associés pour l'exercice budgétaire biennal. Les contributions fixées sont comptabilisées comme des créances lorsqu'elles sont réputées dues et payables le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le Règlement financier ne contient aucune disposition pour annuler une contribution fixée ; par conséquent, aucune perte de valeur n'est comptabilisée.
- **Fonds de péréquation des impôts (opérations sans contrepartie directe).** Les créances inscrites au Fonds de péréquation des impôts sont dues par les États Membres qui imposent leurs ressortissants, ou d'autres personnes imposables, sur les émoluments versés par l'Organisation. Les sommes portées au crédit de l'État Membre pour comptabiliser l'imposition du personnel sont diminuées du montant estimatif des impôts prélevés par lui.

Au titre du fonds de péréquation des impôts, les contributions fixées de tous les États Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Pour déterminer la réduction des contributions fixées à appliquer dans le cas des États Membres concernés, le fonds de péréquation des impôts est crédité des recettes résultant de l'imposition du personnel, les montants crédités étant affectés aux États Membres au prorata de leurs contributions pour l'exercice concerné.

Les montants imputés sont ensuite utilisés par l'Organisation pour couvrir le remboursement des impôts payés par les fonctionnaires concernés.

- **Contributions volontaires (opérations sans contrepartie directe).** L'Organisation conclut des accords de contributions volontaires qui sont composés des éléments suivants : 1) les contributions volontaires, qui

incluent des ressources financières provenant de gouvernements, d'organisations des secteurs privé et public (d'États Membres de l'OPS et d'autres États), d'organisations internationales (onusiennes et non onusiennes), d'organisations à but lucratif, d'organisations non gouvernementales, de fondations et d'autres contributions volontaires, 2) le fonds des contributions volontaires nationales, qui a été établi le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et comprend des ressources financières provenant de gouvernements et exclusivement destinées à des projets dans les pays concernés, 3) le fonds des contributions volontaires destinées à la préparation aux situations d'urgence et aux secours en cas de catastrophes, qui comprend des ressources financières provenant de gouvernements, d'organisations des secteurs privé et public (d'États Membres de l'OPS et d'autres États), d'organisations internationales (onusiennes et non onusiennes), d'organisations à but lucratif, d'organisations non gouvernementales, de fondations et d'autres contributions volontaires. Dès la signature par les deux parties et l'approbation des accords donnée par le Bureau du conseiller juridique de l'Organisation, la valeur intégrale de l'accord est comptabilisée comme une créance et une recette différée (Note 2.13).

Pour déterminer la part courante des créances dans les contributions volontaires au 31 décembre 2017, l'Organisation a classé tous les soldes des créances en contributions volontaires échues avant le 31 décembre 2018 ainsi que les subventions à statut indéfini comme des créances courantes. De plus, les soldes des créances résultant d'accords de contributions volontaires dont l'échéance est postérieure à 2018 ont été répartis entre des créances courantes et non courantes au moyen d'un calcul linéaire sur la base du nombre d'années à courir. La part non courante des créances reflètera le solde total des créances résultant des contributions volontaires, déduction faite du calcul des créances courantes.

- **Achats de fournitures de santé publique (opérations avec contrepartie directe).** L'achat de fournitures de santé publique revêt une importance fondamentale pour l'Organisation car il lui permet d'accomplir sa mission de soutien des États Membres par le biais de la coopération technique au service des programmes de santé publique, dont l'achat de vaccins et seringues, de fournitures de santé, de trousse de diagnostic, de médicaments et de matériel.

Les créances détenues sur des États Membres au titre de l'achat de fournitures de santé publique sont réparties entre deux fonds : le Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins et le Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique. Les créances sont établies pour chaque État Membre participant sur notification que ces biens ont été livrés par le fournisseur et le paiement du fournisseur a été approuvé. Cet événement déclenche l'émission d'une facture adressée à l'État Membre concerné.

- **Activités de financement inter-organisations.** Les créances inter-organisations représentent la somme due à l'Organisation par l'Organisation mondiale de la Santé comme résultat net d'opérations inter-institutions.
- **Avances au Personnel.** Les avances sont consenties en conformité avec le Règlement financier et les règles de l'Organisation concernant les prestations (par exemple les indemnités pour frais d'études, les voyages, les règlements des impôts sur le revenu, les réclamations d'assurance, etc.) et sont comptabilisées comme des créances jusqu'à ce qu'elles soient imputées aux comptes de dépenses à la réception de la réclamation demandée ou des pièces justificatives.

L'Organisation constituera des provisions pour créances douteuses s'il est démontré que certaines créances sont irrécouvrables. Il importe de suivre une procédure officielle obéissant aux dispositions relatives à la délégation d'autorité requise pour annuler les sommes en cause avant de passer les écritures de compensation de la créance irrécouvrable en contrepartie de la provision constituée.

## 2.7 Stocks

Les médicaments et fournitures de santé détenus et contrôlés par l'Organisation sont comptabilisés comme des stocks puis réservés aux fins de distribution lors de la réalisation des activités ordinaires. Ils sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur de réalisation nette en fin d'exercice financier. Les quantités de médicaments et de fournitures de santé détenues par l'Organisation, qui résultent des systèmes de traçage de l'Organisation, sont validées par un inventaire. Ces médicaments et fournitures de santé sont comptabilisés en dépenses lorsqu'ils sont distribués directement par

l'Organisation ou remis aux institutions gouvernementales ou non gouvernementales. Les stocks détenus aux fins de distribution à titre gracieux sont évalués au plus faible du coût ou du coût de remplacement. Les stocks sont conservés dans l'entrepôt PROMESS en Haïti, qui est une installation de stockage stratégique. Si l'Organisation reçoit des stocks acquis par des opérations sans contrepartie directe, ceux-ci sont évalués à la juste valeur d'acquisition. En raison de la conjoncture particulière prévalant en Haïti, la formule de coût observée est « Premier périmé, premier sorti » pour les stocks de produits pharmaceutiques et médicaments.

Le Programme élargi de manuels et de matériel pédagogique (PALTEX) a été créé par l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) au milieu des années 1960 à titre de programme de coopération technique visant à améliorer la qualité des processus d'enseignement des sciences de la santé en Amérique latine. PALTEX est un programme d'édition qui acquiert, produit et distribue des manuels et des matériels pédagogiques de qualité en espagnol et en portugais à des prix abordables.

Les stocks qui sont achetés avec des contributions volontaires pour le compte d'un projet ne font pas partie des stocks de l'Organisation. L'Organisation n'est qu'un agent d'exécution et n'est responsable que de la cession de ces articles conformément aux conditions de l'accord. Si les articles ne sont pas consommés avant la fin du projet, le bailleur doit prendre la décision finale les concernant. À aucun moment l'Organisation ne contrôle ces articles. Par conséquent, du point de vue comptable, il convient d'imputer ces articles aux dépenses au moment de l'achat.

## 2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont la valeur excède le seuil de \$20 000 sont comptabilisées comme des actifs non courants dans l'état de la situation financière. Au début, elles sont enregistrées au coût, sauf si elles ont été acquises par une opération sans contrepartie directe, auquel cas elles le sont à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'Organisation applique le modèle du coût pour ses immobilisations corporelles, c'est-à-dire que les articles sont comptabilisés au coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'Organisation applique le modèle de réévaluation exclusivement pour les terrains et constructions.

L'Organisation considère que les actifs de ce type ne sont pas des générateurs de trésorerie.

L'amortissement est imputé aux immobilisations corporelles (sauf les terrains) pour déprécier le coût/la juste valeur de l'actif jusqu'à sa valeur résiduelle sur la durée de vie utile estimée, au moyen de la méthode linéaire, et l'amortissement d'une année entière est imputé sur l'année d'acquisition. En 2014, durant la phase d'élaboration du nouveau système de planification des ressources institutionnelles (ERP), il a été décidé que, pour les besoins du calcul de l'amortissement de l'année d'acquisition, le nouveau système n'accepterait qu'une demi-année d'amortissement en lieu et place du critère appliqué auparavant, qui était une année tout entière. Pour tirer le meilleur parti des capacités d'automatisation du nouvel ERP, il a été décidé de changer la politique d'amortissement en faveur de la demi-année. L'estimation de la durée de vie utile des catégories d'immobilisations est comme suit :

Catégorie et description des actifs	Vie utile estimée
Bâtiments	40 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement de bureau	3 ans
Moyens de transport	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Améliorations locatives	3 ans
Agencements et installations	3 ans

Les immobilisations corporelles achetées avec des contributions volontaires pour les besoins d'un projet ne font pas partie des actifs de l'Organisation et sont strictement réservées à l'usage du bénéficiaire du projet. L'Organisation est l'agent d'exécution et responsable exclusivement de la cession de ces articles conformément aux conditions de l'accord. L'Organisation n'est pas propriétaire de ces articles, qui sont par conséquent imputés aux dépenses au moment de

l'achat. Si les articles ne sont pas consommés avant la fin du projet, le bailleur doit prendre la décision finale les concernant.

Des dispositions transitoires ont été appliquées lors de la première comptabilisation des immobilisations corporelles achetées ou cédées en don avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010. À l'exception des terrains et bâtiments, les actifs acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ont été imputés à la date de l'achat et n'ont pas été comptabilisés comme actifs. L'Organisation effectuera périodiquement une réévaluation de ses terrains et bâtiments, y compris les biens loués. Des experts indépendants détermineront la valeur actualisée sur le marché. Toutes les améliorations apportées, les rénovations et autres travaux effectués dans les bâtiments depuis l'expertise antérieure seront imputés aux dépenses dans l'année où ces travaux ont été réalisés et compris dans la réévaluation future.

L'Organisation a comptabilisé l'effet de la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles comme un ajustement sur le solde d'ouverture du cumul des excédents ou déficits. En ce qui concerne le paragraphe 99 de la norme IPSAS 17, intitulé Dispositions transitoires, pour des raisons pratiques, l'Organisation n'a pas comptabilisé le cumul des amortissements des bâtiments comptabilisés antérieurement.

Les améliorations locatives sont comptabilisées comme des actifs et évaluées au coût; elles sont amorties sur le moindre de la durée de vie utile restante, des améliorations ou de la durée du bail.

Les terrains et bâtiments cédés en don sont évalués à leur juste valeur sur le marché et comptabilisés comme des actifs non courants.

## **2.9 Contrats de location**

L'Organisation est propriétaire et bailleur du terrain sur lequel est bâti l'immeuble sis à 2121 Virginia Avenue, N.W., Washington, D.C.

Aux termes d'un contrat de location, l'Organisation est locataire des deux premiers étages de l'immeuble précité. Par ailleurs, l'Organisation loue plusieurs bureaux qui sont occupés par les bureaux de représentants à travers les Amériques. Tous ces accords sont résiliables. Tous les paiements annuels relatifs aux contrats de location sont déclarés dans la Note 16 concernant les Dépenses sous forme d'une note de bas de page.

Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement figurent sous la rubrique Immobilisations corporelles et sont amortis selon une méthode linéaire sur toute leur durée de vie utile estimée. Les actifs sont comptabilisés à la juste valeur ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements de location minimums. Si l'OPS reçoit des actifs assortis de paiements de location minimes ou nuls, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'Organisation a modernisé son système d'opérations administratives, budgétaires et financières et a adopté un nouveau système de planification de ressources institutionnelles. Ces services informatiques sont fournis par le truchement d'un accord de location qui est imputé aux dépenses chaque année. Aucune capitalisation ou comptabilisation d'immobilisation incorporelle n'a été enregistrée.

Pour cette même somme, un passif est également comptabilisé. Les paiements de loyer sont ventilés entre l'élément de financement, qui figure dans l'état de la performance financière, et l'élément de capital, qui réduit le passif locatif.

## **2.10 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles, qui dépassent les seuils préétablis de \$30 000 pour les immobilisations incorporelles achetées à l'extérieur et de \$100 000 pour les immobilisations incorporelles élaborées à l'intérieur de l'Organisation, sont comptabilisées au coût historique déduction faite du cumul des amortissements et de toute perte de valeur. L'amortissement est déterminé pour les immobilisations incorporelles sur leur durée de vie utile estimée au moyen de la méthode linéaire. L'amortissement est imputé aux immobilisations incorporelles aux fins de dépréciation du coût/de la juste valeur de l'actif à sa valeur résiduelle sur la durée de vie utile estimée, au moyen de la méthode linéaire, pour un

amortissement sur une année entière imputé sur l'année d'acquisition. L'estimation de la durée de vie utile des catégories d'immobilisations incorporelles est comme suit :

Catégorie	Vie utile estimée (années)
Logiciel acquis à l'extérieur de l'Organisation	7
Logiciel élaboré au sein de l'Organisation	5
Licences et droits, droits d'auteur et autres immobilisations incorporelles	3

## 2.11 Dettes

Les dettes sont des passifs financiers à l'égard de biens et services reçus par l'Organisation ; elles sont comptabilisées au coût amorti, qui est égal au coût en ce qui concerne les dettes. Les dettes comprennent les éléments ci-après :

- Les sommes dues aux bailleurs de fonds, partenaires et parties prenantes qui représentent les contributions volontaires non dépensées sur des contrats échus.
- Les dettes inter-organisations représentent la somme due par l'Organisation à l'Organisation mondiale de la Santé comme résultat net d'opérations inter-institutions.
- Les factures reçues et approuvées aux fins de paiement mais non encore payées.

## 2.12 Passifs opérationnels

Les passifs opérationnels sont des passifs financiers à l'égard de biens et services reçus par l'Organisation ou lui ayant été fournis durant la période de présentation et qui n'ont pas encore été facturés, ou dont les factures afférentes ont été reçues mais non approuvées aux fins de paiement. Ils sont comptabilisés au coût amorti qui, pour les besoins des dépenses à payer, est égal au coût.

## 2.13 Recettes différées

Les recettes différées résultent d'accords juridiquement contraignants intervenus entre l'Organisation et ses partenaires, – des gouvernements (d'États Membres de l'OPS et d'États non membres de l'OPS), des organisations internationales (onusiennes et non onusiennes), des organisations à but lucratif, des organisations non gouvernementales, des fondations – et d'autres contributions volontaires, aux termes desquels les partenaires fournissent à l'Organisation un financement à l'appui d'initiatives de coopération technique (contributions volontaires).

Les recettes différées sont comptabilisées lorsque : 1) un engagement contractuel est confirmé par écrit par les deux parties (c'est-à-dire l'Organisation et les bailleurs de fonds, partenaires ou parties prenantes et 2) les fonds sont soumis à conditions. La nature conditionnelle des accords de contributions volontaires est déterminée par des facteurs tels que les suivants :

- L'accord énonce un objectif.
- Les fonds fournis aux termes de l'accord doivent être employés à des activités conformément aux exigences/conditions décrites dans l'accord.
- L'accord prévoit un budget.
- L'accord a une date de prise d'effet et une date de fin.
- L'accord requiert la production de déclarations de nature technique et financière.
- À la clôture des activités, tous fonds non exécutés sont rendus au bailleur de fonds, au partenaire ou à la partie prenante.

Les recettes sont comptabilisées dans l'état de la performance financière en fonction de la part des fonds exécutés durant l'exercice financier.

Les fonds reçus de gouvernements et d'institutions participant au titre de l'achat des fournitures de santé publique en prévision de l'achat de biens sont considérés comme des recettes différées. Une fois reçue la confirmation que les biens ont été livrés par le fournisseur et une fois que le paiement du fournisseur a été approuvé, les recettes sont comptabilisées dans l'état de la performance financière.

Pour déterminer la part courante des recettes différées dans les contributions volontaires au 31 décembre 2017, l'Organisation a classé tous les soldes des recettes différées en contributions volontaires échues avant le 31 décembre 2018 ainsi que les subventions à statut indéfini comme des recettes différées courantes. De plus, les soldes de recettes différées résultant d'accords de contributions volontaires dont l'échéance est postérieure à 2018 ont été ventilés entre des recettes différées courantes et non courantes au moyen d'un calcul linéaire sur la base du nombre d'années à courir. La part non courante des recettes différées reflètera le solde de la somme totale des recettes différées dans les contributions volontaires, déduction faite du calcul des recettes différées courantes.

## **2.14 Avantages du personnel**

L'Organisation comptabilise des dépenses et des passifs pour les avantages du personnel décrits ci-après :

- 1) Les avantages du personnel acquis durant l'exercice financier actuel sont des passifs courants comptabilisés à un coût non actualisé.
- 2) Les avantages postérieurs à l'emploi – par exemple, l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités – sont comptabilisés à la valeur actuelle du passif.
- 3) D'autres avantages du personnel liés à la cessation de service sont comptabilisés à la valeur actuelle du passif.

De temps à autre, l'Organisation engage les services actuariels d'experts indépendants pour que ceux-ci lui présentent des chiffres fiables sur les passifs résultant des avantages du personnel. Cette information est employée pour calculer différents pourcentages de contribution à appliquer aux frais liés au personnel.

L'Organisation utilise aussi cette information à des fins d'investissement afin d'assurer que les investissements effectués pour le régime d'assurance répondent aux exigences de liquidité des passifs respectifs.

## **2.15 Provisions et passifs éventuels**

Des provisions sont constituées par rapport à des passifs et des dépenses futurs correspondant pour l'Organisation à des obligations juridiques ou implicites découlant d'événements passés, qu'elle devra probablement régler, et dont la valeur est facilement mesurable.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes concernant les états financiers comme passifs éventuels, et leur existence ne sera confirmée qu'en cas de survenue ou de non-survenue d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'Organisation n'a pas totalement la maîtrise, ou dont la valeur n'est pas facilement estimée.

## **2.16 Actifs éventuels**

Selon la norme IPSAS 19, les actifs éventuels sont déclarés lorsqu'il existe suffisamment d'information pour établir la probabilité de l'existence d'un flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service.

## **2.17 Recettes**

Les recettes comprennent les flux entrants bruts d'avantages économiques ou de potentiel de service reçus et à recevoir par l'Organisation au cours de l'année et représentent une augmentation de l'actif net (norme IPSAS 23). L'Organisation comptabilise les recettes suivant les critères établis dans la norme IPSAS 9, « Recettes des opérations avec contrepartie directe, » et la norme IPSAS 23, « Recettes des opérations sans contrepartie directe ».

Une opération avec contrepartie directe est une opération dans laquelle l'Organisation reçoit des actifs ou des services, ou voit s'éteindre des obligations, et remet en contrepartie, directement à l'autre partie, essentiellement sous la forme de trésorerie, de biens, de services ou de l'utilisation d'actifs, une valeur approximativement égale (norme IPSAS 9).

Lors d'une opération sans contrepartie directe, soit l'Organisation reçoit une valeur d'une autre entité sans lui remettre directement en contrepartie une valeur approximativement égale, soit elle donne une valeur à une autre entité sans recevoir directement une valeur approximativement égale en contrepartie (norme IPSAS 9).

Les principales sources de recettes pour l'Organisation sont notamment les suivantes : les contributions fixées, les contributions volontaires, l'achat de fournitures de santé publique, d'autres recettes et des recettes diverses.

- **Recettes provenant des contributions fixées (opérations sans contrepartie directe).** Les recettes provenant des contributions fixées sont comptabilisées au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, lorsque l'engagement des États Membres envers l'Organisation au titre des contributions fixées est constaté.
- **Recettes provenant des contributions volontaires (opérations sans contrepartie directe).** Les contributions volontaires, confirmées par écrit par les deux parties, sont comptabilisées comme des créances et des recettes différées (passif) en raison du fait que ces accords de financement sont soumis à des conditions. À mesure de la mise en œuvre de projets exécutés au moyen de contributions volontaires, les recettes différées sont comptabilisées comme des recettes. Les catégories de contributions volontaires sont décrites en détail dans la Note.
- **Recettes provenant de l'achat de fournitures de santé publique (opérations avec contrepartie directe).** Les recettes sont comptabilisées par rapport à l'achat de fournitures de santé publique car l'Organisation assume les risques et les avantages inhérents aux biens achetés. Les recettes résultant de ces opérations sont comptabilisées dès la notification de livraison des biens par le fournisseur et une fois que le paiement du fournisseur a été approuvé. Le fonds pour l'achat de fournitures de santé publique est composé de trois fonds : Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins, Achats remboursables et Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (voir la Note 2.6 *Créances* au sujet des fonds renouvelables et la Note 2.13 *Recettes différées* au sujet des achats remboursables).
- **Autres recettes (opérations sans contrepartie directe).** En qualité de Bureau régional pour les Amériques (AMRO) de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation reçoit des allocations de financement de l'OMS pour la mise en œuvre d'activités de coopération technique.

Les fonds remis par l'OMS à l'Organisation comprennent les allocations ci-après :

- allocations au titre du budget ordinaire de l'OMS
  - allocations au titre des contributions volontaires de l'OMS
  - allocations au titre d'autres fonds internes de l'OMS
- **Autres recettes (opérations avec contrepartie directe).** En vertu de ses mandats spécifiques, l'Organisation réalise d'autres activités de coopération technique dont les recettes sont déclarées séparément. Ces activités comprennent notamment la vente de services et les dépenses d'appui aux programmes.
  - **Recettes diverses (opérations avec contrepartie directe).** Les recettes diverses comprennent les réévaluations de devises, les gains et pertes de change, les recettes d'intérêts, les gains et pertes réalisés et les gains et pertes résultant de la vente d'immobilisations corporelles.
  - **Secteur des activités spéciales.** Les activités spéciales sont des activités approuvées par les Organes directeurs de l'Organisation pour des objectifs et des avantages spécifiques (c'est-à-dire les avantages du personnel, les indemnités de cessation de service et l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités). Par conséquent, toutes les dettes relatives aux avantages du personnel relèvent de ce secteur.



## 2.18 Opérations de change et soldes de devises

La monnaie de fonctionnement et de présentation des états financiers de l'Organisation est le dollar des États-Unis (US\$). Les opérations en devises autres que le dollar sont converties en dollars au taux du marché en vigueur au moment de l'opération. L'Organisation a décidé que le taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies suit de près les taux du marché en vigueur en raison des analyses et ajustements qui y sont fréquemment réalisés et que, par conséquent, il fait office d'approximation du taux du marché au moment de l'opération. À la fin de chaque période de présentation des états financiers, l'Organisation analyse la performance du taux de change opérationnel de l'ONU pour le comparer au taux du marché en vigueur afin de déterminer l'alignement nécessaire et d'opérer tous les ajustements qui s'imposent. Les actifs et passifs en devises autres que le dollar sont convertis en dollars au taux du marché en vigueur à la fin de la période de présentation des états financiers. Les gains ou pertes qui en résultent sont comptabilisés dans l'état de la performance financière sous la rubrique Recettes diverses.

## 2.19 Informations sectorielles

Un secteur est constitué d'une activité ou d'un groupe précis d'activités dont les informations financières sont comptabilisées séparément pour évaluer la performance passée d'une entité au titre de la réalisation de ses objectifs et pour prendre des décisions sur l'allocation future de ressources. L'Organisation répertorie tous les projets, opérations et activités financées entre cinq secteurs : 1) secteur des activités principales, 2) secteur des activités de partenariat, 3) secteur des activités institutionnelles, 4) secteur des activités spéciales, 5) secteurs des activités des centres sous-régionaux et des opérations entre parties. L'Organisation déclare les opérations et les soldes de chaque secteur durant l'exercice financier.

Durant chaque exercice financier, l'Organisation réalise des opérations internes n'impliquant pas l'emploi de trésorerie (transferts) à l'intérieur de tout secteur et entre différents secteurs (Coûts liés aux programmes, Provisions pour indemnités de cessation de service et rapatriement, Assurance-maladie des fonctionnaires retraités, Fonds du plan directeur d'investissement, etc.). Les incidences de ces transferts sont une sur-déclaration (double comptabilisation) tant des recettes que des dépenses portant sur une même somme, dont l'évaluation correspond au coût encouru au moment de l'opération initiale. Dans l'état de la performance financière, la colonne intitulée Opérations entre parties permet d'illustrer l'élimination de cette double comptabilisation.

Les secteurs ci-après ont été arrêtés afin de mieux illustrer les différentes activités de l'Organisation :

**Secteur des activités principales**—activités vitales pour le Plan stratégique de l'Organisation, dont le mandat et les ouvertures de crédits sont établis par les Organes directeurs de l'Organisation (c'est-à-dire les activités financées au moyen des contributions fixées et autres recettes destinées aux activités du Programme et budget).

**Secteur des activités de partenariat**—activités conformes au Plan stratégique de l'Organisation et bénéficiant du soutien des partenaires, bailleurs de fonds et parties prenantes (activités élaborées en partenariat avec des bailleurs de fonds externes, qui fournissent des contributions volontaires et qui reçoivent les rapports techniques et financiers).

**Secteur des activités institutionnelles**—Activités réalisées par l'Organisation pour renforcer la coopération technique avec les ministères de la Santé et leur faciliter l'accès à des fournitures essentielles de santé publique (c'est-à-dire les activités d'achat financées par les États Membres pour assurer un accès aux fournitures essentielles de santé publique).

**Secteur des activités spéciales**—Activités approuvées par les Organes directeurs de l'Organisation pour des objectifs et des avantages spécifiques (c'est-à-dire les avantages du personnel, les indemnités de cessation de service, l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités).

**Secteur des activités des centres sous-régionaux**—L'Organisation ne compte plus de centres régionaux aux fins de consolidation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Opérations entre les parties – Transferts internes.** Conformément à la norme IPSAS 18, l'Organisation élimine ces activités.

## **2.20 Comparaison avec le budget**

Le budget de l'Organisation et ses états financiers sont préparés sur des bases de comptabilité différentes. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net et le tableau des flux de trésorerie sont préparés sur la base de la comptabilité d'exercice tandis que l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels est préparé sur la base de la comptabilité de caisse.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Il se peut qu'il y ait aussi des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

Les Organes directeurs de l'Organisation approuvent le projet de Programme et budget biennal qui inclut les contributions fixées, les prévisions relatives aux fonds volontaires et des recettes diverses estimées. Le projet de Programme et budget biennal peut être amendé ultérieurement par les Organes directeurs.

La comparaison des montants budgétaires et des montants réels confronte le budget définitif aux montants réels décaissés, en les calculant par rapport aux mêmes catégories d'objectifs stratégiques que les montants budgétaires correspondants. Des différences de calendrier peuvent survenir lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période de présentation décrite dans les états financiers. L'Organisation recense des différences de calendrier pour les besoins de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels en raison du fait que le budget est préparé sur une base biennale et que les états financiers le sont pour une année. De plus, il existe d'autres éléments qui distinguent la dépréciation de l'amortissement.

Des différences au niveau des entités peuvent survenir lorsque le budget omet des programmes ou des entités qui font partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont préparés. Les différences de présentation sont dues à des différences de format et de mode de classification adoptés pour la présentation de l'état de la performance financière et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels.

## **2.21 Contributions en nature**

Les contributions en nature sous forme de services à l'appui d'opérations et activités approuvées, y compris l'utilisation de locaux, services publics, personnels, services de transport, etc., sont identifiées par des catégories de services correspondant à l'État Membre qui apporte ladite contribution en nature durant la période de présentation des états financiers. Ces contributions ne sont pas comptabilisées dans les états financiers parce que la juste valeur des services ou actifs ne peut pas être mesurée de manière fiable.

Les terrains et constructions cédés en don sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur du marché.

Les stocks cédés en dons sont convertis en capital en fonction de leur importance relative et de l'état des biens. L'Organisation peut accepter des biens cédés en don à la seule condition qu'ils soient en conformité avec ses activités principales.

### 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Espèces en caisse, US\$	45 915	90 394
Espèces en caisse et devises	18 464	40 367
Fonds opérant sur les marchés monétaires	2 502	1 312
Moins : Actifs du régime	( 1 141)	( 3 789)
<b>Total</b>	<b>65 740</b>	<b>128 286</b>

### 4. Investissements

#### 4.1 Investissements à court terme

Les investissements à court terme sont des investissements dont l'échéance finale au moment de l'achat est inférieure à 365 jours.

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Certificats de dépôt	359 795	305 786
Moins : actifs du régime		( 66 081)
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>359 795</b>	<b>239 705</b>

Des intérêts accumulés de \$815 581 (2016 : \$1 351 476) sont inclus dans le solde des investissements à court terme dans l'état de la situation financière.

#### 4.2 Investissements à long terme

Les titres de long terme à revenu fixe figurant dans le portefeuille global de l'Organisation sont détenus jusqu'à leur échéance et déclarés au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres de long terme à revenu fixe figurant dans le portefeuille du régime d'indemnités de cessation de service et de rapatriement, comprenant les actifs du régime détenus en fiducie irrévocable, sont déclarés à leur juste valeur, les changements de valeur étant comptabilisés dans le solde du fonds.

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Augmentation nette des investissements à long terme</b>		
Augmentation (diminution) des investissements à long terme	75 218	73 974
(Gains)/pertes nets non réalisés	1 051	1 692
<b>Augmentation nette des investissements à long terme</b>	<b>76 269</b>	<b>75 666</b>
<b>Flux de trésorerie résultant des investissements à long terme</b>		
Recettes d'intérêts	5 531	4 052
Gains/(pertes) nets réalisés	( 704)	( 180)
<b>Flux de trésorerie résultant des investissements à long terme</b>	<b>4 826</b>	<b>3 872</b>

Évaluation des investissements à long terme	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Coût	Marché	Coût	Marché
Titres à revenu fixe	10 347	10 271	1 563	1 535
Portefeuilles en gestion	376 389	372 974	300 039	297 674
Moins : actifs du régime (voir Note 12.3.a)	( 10 347)	( 10 271)	( 1 563)	( 1 535)
<b>Total</b>	<b>376 389</b>	<b>372 974</b>	<b>300 039</b>	<b>297 674</b>

Les instruments de titres de long terme à revenu fixe détenus dans les deux portefeuilles sont émis par des organismes gouvernementaux des États-Unis et sont entièrement garantis par le gouvernement des États-Unis. Bien que la notation de crédit AAA du gouvernement des États-Unis ait subi un déclassement sans précédent prononcé par une agence de notation de crédit en 2012, aucune preuve ne laisse à penser que l'emprunteur manquera à ces obligations. Les intérêts accumulés de \$36 079 ont été inscrits au solde des investissements à long terme et sont comptabilisés dans l'état de la performance financière sous la rubrique Recettes diverses.

Les portefeuilles en gestion sont classés comme étant disponibles à la vente et constatés à la juste valeur, les changements de valeur étant comptabilisés dans le solde du fonds. La valeur du marché précitée comprend des intérêts accumulés de \$1 604 399 (2016 : \$1 155 698) qui sont comptabilisés dans l'état de la performance financière sous la rubrique Recettes diverses.

La totalité des gains (pertes) résultant des portefeuilles en gestion est constituée des gains ou pertes accumulés antérieurement comptabilisés dans l'état des variations de l'actif net et du changement progressif de valeur au point de vente ou à l'échéance. La totalité des gains (pertes) est comptabilisée dans l'excédent ou le déficit pour la période.

## 5. Instruments financiers

### 5.1 Nature des instruments financiers

Les détails relatifs aux principales règles et méthodes comptables adoptées, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base des mesures et la base de comptabilisation des gains et pertes par rapport à chaque catégorie d'actif financier et de passif financier, sont décrits dans la Note 2.3.

Instruments financiers et méthodes d'évaluation	Coût amorti 2017	Juste valeur du marché 2017	Coût amorti 2016	Juste valeur du marché 2016
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65 740		128 286	
Trésorerie et équivalents de trésorerie (actifs du régime)	1 141		3 789	
<b>Investissements à court terme</b>				
Certificats de dépôt (détenus jusqu'à l'échéance)	359 795		239 705	
Certificats de dépôt (détenus jusqu'à l'échéance) (Actifs du régime)			66 081	
<b>Investissements à long terme</b>				
Titres à revenu fixe (détenus jusqu'à l'échéance)				
Titres à revenu fixe (actifs du régime)		10 271		1 535
Portefeuilles en gestion (disponibles à la vente)		372 974		297 674
<b>Total</b>	<b>426 676</b>	<b>383 245</b>	<b>437 860</b>	<b>299 209</b>

## 5.2 Risque lié aux taux d'intérêt

L'Organisation est exposée au risque lié aux taux d'intérêt par le biais de ses investissements à court terme et à long terme. Les montants du principal sont constatés au coût amorti pour les investissements détenus jusqu'à l'échéance et à leur juste valeur pour les investissements disponibles à la vente.

	Échéance effective	Taux d'intérêt effectif	Taux fixe	Taux variable	Non productif d'intérêts
<b>Total Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<90 jours	0,25%		3 001	63 879
<b>Investissements à court terme</b>					
Certificats de dépôt	59.52 jours	2,79%	359 795		
<b>Investissements à long terme</b>					
Actifs du régime	9.14 ans	2,95%	10 271		
Portefeuilles en gestion	1.88 ans	1,76%	372 974		
<b>Total</b>			<b>743 040</b>	<b>3 001</b>	<b>63 879</b>

L'Organisation détient certains titres à revenu fixe que l'émetteur a le droit de racheter avant leur échéance.

### Instruments exigibles

Émetteur	Principal	Taux	Échéance	Dates de rachat
Federal Home Loan Bank	1 540	2,14%	5 déc. 22	5 déc. 22
TAREP	8 695	3,10%	16-nov.-27	16-nov.-18
<b>Total</b>	<b>10 236</b>	<b>2,96%</b>		

Les changements de taux d'intérêt du marché ont des effets sur la juste valeur et les flux de trésorerie futurs des instruments d'investissement. Ces effets ne concernent pas les investissements détenus jusqu'à l'échéance mais pourraient s'appliquer à l'état de la situation financière en ce qui a trait aux investissements à taux fixe disponibles à la vente et à l'état de la performance financière en ce qui a trait aux investissements disponibles à la vente et à taux variable. La part du portefeuille de l'OPS disponible à la vente qui est composée d'instruments à taux variable est négligeable et les variations de taux n'auraient pas d'effet significatif. Toutefois, un changement du taux du marché pour les investissements à taux fixe et disponibles à la vente pourrait avoir des changements significatifs sur l'état de la situation financière.

Toute variation de 100 points de base dans les taux d'intérêt du marché aurait les effets suivants sur la juste valeur du marché des investissements disponibles à la vente à taux fixe :

Juste valeur du marché des investissements à taux fixe au 31 déc. 2017	Augmentation de 100 points de base	Variation de la juste valeur du marché	Diminution de 100 points de base	Variation de la juste valeur du marché
373 056	365 278	(7 778)	380 942	7 886

### 5.3 Risque de crédit

Le risque de crédit maximum représente la valeur comptable des prêts et créances. Les règles de l'OPS relatives aux investissements prévoient des limites dans le niveau de risque de crédit à l'égard de n'importe quelle contrepartie. Toutefois, un certain risque de contrepartie peut éventuellement exister en rapport avec la concentration d'instruments financiers et de dépôts en espèces dans le secteur bancaire. Cette forte concentration de dépôts dans le secteur bancaire est égale à 62 % du montant total des espèces et des investissements à court terme et long terme.

Pour tous les investissements, les exigences minima de qualité du crédit en vertu de la politique sur les investissements sont à l'intérieur de la fourchette établie à cet effet. Bien que la notation de crédit AAA du gouvernement des États-Unis ait subi un déclassement sans précédent prononcé par une agence de notation de crédit en 2012, aucune preuve ne laisse à penser que l'emprunteur manquera à ces obligations.

Les investissements à long terme et les portefeuilles en gestion de l'OPS sont détenus comme suit :

Catégorie d'investissement	2017	2016
Fonds opérant sur les marchés monétaires	3 339	5 224
Titres émis par le gouvernement et des entités des États-Unis	211 089	211 484
Valeurs mobilières endossées à des actifs ou hypothèques	16 115	14 156
Titres émis par des sociétés commerciales	125 470	66 565
Obligations municipales	998	999
Autres	5 494	
Dépôts de banque	20 323	
<b>Total des investissements à long terme</b>	<b>382 828</b>	<b>298 428</b>

### 5.4 Risque de change

L'état de la situation financière ne traduit pas de risque de change considérable car, à tout instant, les dépôts en devises sont soit négligeables, soit désignés pour des dépenses liées aux devises. Durant l'année, une part considérable des dépenses (38 %) est décaissée en monnaies autres que le dollar des États-Unis. Ces décaissements ne sont pas couverts mais honorés par des sommes reçues en monnaie nationale et par l'achat de monnaie nationale selon le besoin sur le marché au moment du décaissement.

Les contributions peuvent être reçues en devises, à condition que le montant puisse être absorbé par les bureaux de pays en l'espace de trente jours. La majorité des fonds détenus dans des comptes brésiliens sont affectés à des programmes spécifiques qui imposent des décaissements en monnaie nationale en l'espace de six mois. Le Comité d'investissement a approuvé une dérogation aux règles de gestion de la trésorerie, qui limitent le solde en monnaie nationale détenu dans le pays concerné, pour les besoins du programme brésilien afin d'éliminer le besoin d'intervenir sur le marché pour acheter ou vendre de la monnaie nationale. Par conséquent, on ne s'attend pas à ce que les dépôts brésiliens encourrent un risque de change.

Certains dépôts en monnaie nationale détenus à Cuba et au Venezuela, qui s'élèvent à \$1 million, sont soumis à des restrictions qui rendent difficile tout rapatriement de ces fonds au siège de l'OPS. Ces restrictions pourraient augmenter le risque de change pour l'Organisation.

## 6. Créances

### 6.1 Créances courantes

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Contributions fixées	44 363	40 500
Fonds de péréquation des impôts	5	8
Contributions volontaires	218 185	208 168
Fonds pour les achats	70 659	73 928
Solde dû par l'Organisation mondiale de la Santé au titre d'opérations entre bureaux		10 836
Solde dû par la Fondation de l'OPS	560	560
Programme élargi de manuels et de matériel pédagogique	45	49
Avances au personnel	5 029	5 562
Dépenses payées d'avance	9 616	6 605
Créances diverses	3 854	3 397
<b>Total</b>	<b>352 316</b>	<b>349 612</b>

#### 6.1.1 Créances découlant des contributions fixées

	Arriérés	2017	Total 2017	Total 2016
<b>OPS</b>				
Argentine		1 313	1 313	
Aruba		21	21	21
Brésil		6 681	6 681	11 976
Colombie		1 263	1 263	1 263
Costa Rica		37	37	5
Curaçao		21	21	
El Salvador				1
États-Unis	83	83	166	193
France		3	3	4
Grenade		21	21	21
Pérou		165	165	
Porto Rico	241	79	320	241
République dominicaine	37	22	59	37
Sint-Maarten		25	25	25
Suriname		32 177	32 177	20 356
Venezuela		2 091	2 091	6 357
<b>TOTAL</b>	<b>361</b>	<b>44 002</b>	<b>44 363</b>	<b>40 500</b>

### 6.1.2 Créances découlant des contributions volontaires

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Contributions volontaires</b>		
Contributions volontaires – Préparation aux situations d’urgence et secours en cas de catastrophes	1 000	559
Contributions volontaires	58 550	67 333
Contributions volontaires – Contributions volontaires nationales	158 635	140 276
<b>Total</b>	<b>218 185</b>	<b>208 168</b>

### 6.1.3 Créances découlant de l’achat de fournitures de santé publique

Les créances détenues sur des États Membres au titre de l’achat de fournitures de santé publique sont réparties entre deux fonds : le Fonds renouvelable pour l’achat de vaccins et le Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique.

Les créances inscrites dans la catégorie des achats de fournitures de santé publique sont considérées comme des actifs courants, comme suit :

#### a. Fonds renouvelable pour l’achat de vaccins

La mise en place du Fonds renouvelable pour l’achat de vaccins a été autorisée lors de la 25<sup>e</sup> session du Conseil directeur (1977) au moyen de la résolution CD25.R27. Le Fonds renouvelable finance l’achat de vaccins pour les États Membres et institutions participants qui ne sont pas en mesure de déposer des fonds auprès de l’Organisation en dollars des États-Unis avant l’achat.

#### b. Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique

Le Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique a été établi en 1999 par le Directeur en vertu de l’autorité qui lui a été conférée aux termes de l’article 9.3 (anciennement 6.7) du Règlement financier suite à la demande des États Membres de l’Organisation. Les objectifs du fonds sont notamment de réduire le coût des fournitures stratégiques de santé publique pour qu’elles soient constamment disponibles aux États Membres participants, ce qui aidera les États Membres à améliorer leurs capacités de planification au regard de l’utilisation de ces fournitures et élargira la portée de leurs programmes de santé publique. Les détails précis concernant les gouvernements et institutions ne figurent pas dans ces états financiers mais sont repris dans les annexes informatives non vérifiées.

Les créances résultant de l’achat de fournitures de santé publique sont comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fonds renouvelable pour l’achat de vaccins	66 637	71 997
Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique	4 022	1 931
<b>Total</b>	<b>70 659</b>	<b>73 928</b>



## 6.2 Créances non courantes

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Contributions volontaires	140 031	144 271
Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins	80	4 602
<b>Total</b>	<b>140 111</b>	<b>148 873</b>

### 6.2.1 Créances découlant des contributions volontaires - Non courantes

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Contributions volontaires	65 863	46 791
Contributions volontaires nationales	74 168	97 480
<b>Total</b>	<b>140 031</b>	<b>144 271</b>

## 7. Stocks

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
PROMESS	705	485
Programme élargi de manuels et de matériel pédagogique	7 306	8 411
<b>Solde de clôture des stocks</b>	<b>8 010</b>	<b>8 896</b>

### 7.1 Stocks PROMESS

Le tableau ci-après illustre les mouvements de stocks de l'OPS concernant les médicaments et fournitures de santé à l'entrepôt PROMESS à Port-au-Prince (Haïti) durant l'exercice financier. Le tableau présente le rapprochement des stocks, qui reflète le solde en suspens et les ajouts durant la période, déduction faite de la valeur des biens distribués durant l'année.

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Stocks d'ouverture	485	909
Entrées	739	767
Distributions	( 519)	( 1 191)
<b>Solde de clôture des stocks</b>	<b>705</b>	<b>485</b>

Outre les stocks de l'OPS, l'entrepôt de PROMESS fournit des services d'entreposage pour des médicaments essentiels pour la santé publique et des fournitures médicales à des institutions internationales et des organisations non gouvernementales (ONG) afin de fournir une aide au gouvernement haïtien. De plus, PROMESS entrepose des médicaments et fournitures médicales provenant de bailleurs de fonds, de partenaires et d'entités concernées qui sont destinés au gouvernement haïtien par le biais de l'Organisation.

## 7.2 Stocks du Programme élargi de manuels et de matériel pédagogique

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Stocks d'ouverture	8 411	7 730
Entrées	1 399	3 575
Distributions	( 2 548)	( 2 740)
<b>Radiations</b>		( 107)
Provisions pour stocks obsolètes/endommagés	44	( 47)
<b>Solde de clôture des stocks</b>	<b>7 306</b>	<b>8 411</b>

## 8. Immobilisations corporelles

### 8.1 Informations générales

La catégorie Immobilisations corporelles est composée de bâtiments, de matériel informatique, de matériel de bureau et de matériel audiovisuel, de véhicules, d'améliorations locatives, d'installations mobiles et de terrains. Les acquisitions nettes (après cessions) pour l'année s'élèvent à \$666 811 (2016 : \$94 737).

Les entrées ou diminutions dans les immobilisations sont comptabilisées dans l'état de la situation financière tandis que les dépenses d'amortissement pour la période sont comptabilisées dans l'état de la performance financière.

Les bâtiments, matériels informatiques, matériels de bureau et matériels audiovisuels, véhicules, améliorations locatives et installations mobiles sont capitalisés si leur coût est égal ou supérieur au seuil établi de \$20 000. Ces actifs sont amortis tout au long de leur durée de vie utile estimée au moyen de la méthode linéaire. Le seuil est révisé périodiquement. Les actifs font l'objet d'une révision chaque année pour déterminer toute éventuelle perte de valeur.

Aux termes de rapports d'expertise, en vertu du paragraphe 44 de la norme IPSAS 17, les terrains et constructions ont été réévalués à la fin 2015. Dans un pays, aucune réévaluation n'a été comptabilisée en raison d'une économie en hyperinflation et de la présence de différents taux de change. Cette décision a été prise en conformité avec les paragraphes 31 et 32 de la norme IPSAS 1, qui recommandent d'éviter certaines pratiques lorsqu'elles pourraient aboutir à une présentation trompeuse.

	Terrains	Installations	Matériel informatique	Matériel de bureau	Véhicules	Matériel audiovisuel	Amél. locatives	Installations mobiles	Total
Coût au 1er janvier	64 026	44 867	657	165	1 865	317	266	27	112 190
Entrées					730				730
Cessions					( 63)				( 63)
Pertes de valeur									
Ajustements									
Réévaluations nettes									
<b>Coût au 31 décembre</b>	<b>64 026</b>	<b>44 867</b>	<b>657</b>	<b>165</b>	<b>2 532</b>	<b>317</b>	<b>266</b>	<b>27</b>	<b>112 857</b>
Amortissement au 1er janvier		1 313	610	73	1 236	302	266	14	3 814
Imputation durant la période actuelle		1 313	47	45	325	15		5	1 750
Cessions					( 63)				( 63)
Ajustements									
Réévaluations nettes									
<b>Amortissement au 31 décembre</b>		<b>2 626</b>	<b>657</b>	<b>118</b>	<b>1 498</b>	<b>317</b>	<b>266</b>	<b>19</b>	<b>5 501</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2016</b>	<b>64 026</b>	<b>42 241</b>		<b>47</b>	<b>1 034</b>			<b>8</b>	<b>107 356</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2017</b>	<b>64 026</b>	<b>43 554</b>	<b>47</b>	<b>92</b>	<b>629</b>	<b>15</b>		<b>13</b>	<b>108 376</b>

## 8.2 Actifs transférés sous conditions

Aux termes du contrat de don consigné aux archives publiques, le gouvernement du Brésil, à travers la *Companhia Urbanizadora de Nova Capital do Brasil*, ses successeurs et ayants-droit a octroyé à l'OPS la propriété du terrain sur lequel sont situés les immeubles du Bureau du représentant de l'OPS/OMS au Brésil. Le document précité établit par ailleurs que l'OPS n'est pas habilitée à transférer, louer ou prêter le terrain cédé en don sous peine de révocation du don. Si le terrain est vendu aux mêmes fins (c'est-à-dire l'établissement des bureaux d'un siège), l'OPS doit obtenir par écrit le consentement du gouvernement et lui payer la valeur actuelle du terrain. Ce qui précède n'inclut pas les constructions et autres biens immeubles qui s'y trouvent. En raison de la restriction imposée à la vente du terrain et de l'obligation de payer au gouvernement du Brésil la valeur actuelle du terrain, l'Organisation a comptabilisé ce bien dans l'état de la situation financière comme actif et comme passif (Note 11.2).

## 8.3 Réévaluation des terrains et bâtiments

En vertu des politiques comptables de l'Organisation (Note 2.8), un exercice de réévaluation est effectué périodiquement. La dernière réévaluation complète a eu lieu à la fin 2015.

L'expertise effectuée en 2015 pour chaque propriété de l'Organisation révèle les montants suivants :

Bâtiments	
Argentine	1 600
Barbade	2 332
Brésil	4 418
Jamaïque	1 464
Guatemala	2 437
Guyana	614
Haïti	1 061
Washington, D.C.	28 110
Paraguay	464
Pérou	1 441
Venezuela	926
<b>Total partiel des bâtiments</b>	<b>44 867</b>
Terrains	
Brésil	7 796
Haïti	1 229
Washington, D.C.	44 440
Pérou	8 914
Venezuela	1 647
<b>Total partiel des terrains</b>	<b>64 026</b>
<b>Total</b>	<b>108 893</b>

Le 31 décembre 2015, l'Organisation a effectué un ajustement des chiffres relatifs à l'excédent découlant de la réévaluation afin d'être en conformité avec le modèle de réévaluation appliqué à ses immobilisations corporelles comme prévu aux paragraphes 44 à 58 de la norme IPSAS 17. Le résultat global de l'ajustement opéré dans la réévaluation des bâtiments a donné lieu à la comptabilisation en 2015 d'une perte de \$4 808, laquelle est constatée dans l'état de la performance financière.

## 9. Immobilisations incorporelles

L'Organisation déclare séparément les immobilisations incorporelles qui répondent aux caractéristiques ci-après :

- a) elles sont disponibles à l'utilisation et soumises à l'amortissement et
- b) elles sont en cours d'élaboration et non encore achevées.

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Immobilisations incorporelles disponibles à l'utilisation</b>		
Coût au 1er janvier	3 689	3 689
Entrées	992	
Ajustements		
Radiations		
<b>Coût au 31 décembre</b>	<b>4 681</b>	<b>3 689</b>
Amortissement au 1er janvier	3 263	2 665
Imputation durant la période actuelle	487	598
Ajustements		
<b>Amortissement au 31 décembre</b>	<b>3 750</b>	<b>3 263</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre pour les immobilisations incorporelles disponibles à l'utilisation</b>	<b>931</b>	<b>426</b>
<b>Immobilisations incorporelles en cours d'élaboration</b>		<b>337</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>931</b>	<b>763</b>

## 10. Passifs opérationnels

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Passifs opérationnels-Fonds du budget ordinaire	1 866	503
Passifs opérationnels-Autres sources- OPS	20 330	12 284
Passifs opérationnels-Autres sources- OMS	742	388
<b>Total</b>	<b>22 938</b>	<b>13 175</b>

## 11. Dettes

### 11.1 Dettes courantes

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Contributions fixées reçues d'avance	10	96
Contributions volontaires - Accords échus	1 192	5 501
Contributions volontaires - Signature d'accord en souffrance		
Achats de fournitures de santé publique	226	49 024
Solde dû à l'Organisation mondiale de la Santé en compensation d'opérations entre bureaux	2 280	
Divers	4 635	7 731
<b>Total</b>	<b>8 343</b>	<b>62 352</b>

### 11.2 Dettes non courantes

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs affectés par des passifs - Terrain à Brasilia (Brésil) (Note 8.2)	7 796	7 796
<b>Total</b>	<b>7 796</b>	<b>7 796</b>

## 12. Avantages du personnel

Le Règlement du personnel de l'Organisation panaméricaine de la Santé stipule que l'Organisation fournit à ses employés des avantages qui peuvent être classés comme des passifs à court terme et d'autres comme passifs à long terme. Les avantages du personnel classés comme des passifs à court terme sont constitués des indemnités pour frais d'études, des voyages au titre des indemnités pour frais d'études et de la prime d'affectation. Les avantages du personnel qui peuvent être classés comme des passifs à long terme comprennent certaines prestations de cessation de service, notamment le paiement des congés annuels, les prestations de rapatriement, le voyage de rapatriement ou d'autres indemnités de cessation de service, selon que de besoin.

Pour accumuler les fonds requis pour ces passifs de court terme et long terme, l'Organisation a créé trois fonds :

### 12.1 Fonds des avantages du personnel

Le Fonds des avantages du personnel, établi en janvier 2008, finance les passifs à court terme constitués des allocations pour frais d'études, des allocations pour voyages au titre d'études et de la prime d'affectation. Le fonds reçoit des cotisations mensuelles provenant de la contribution institutionnelle calculée à partir de la paie.

### 12.2 Fonds du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités

Établi en 2010, ce fonds reflète le financement et le passif de l'Organisation pour les besoins futurs en assurance-maladie des fonctionnaires actuels et de ceux qui ont quitté l'Organisation. Il fait partie du régime d'assurance-maladie du personnel de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; il est aussi administré par l'OMS pour le compte de l'OPS.

L'OPS communique à l'OMS toute activité en rapport avec ce fonds (c'est-à-dire les recettes découlant des contributions à l'Organisation). Un accord intervenu en 2016 entre l'OMS et l'OPS a chargé l'OMS d'administrer tous les passifs et les actifs du régime de l'OPS pour le fonds.

En ce qui concerne l'OPS, l'information relative aux activités de l'obligation au titre des prestations définies est obtenue par le biais d'un rapport actuariel annuel qui est élaboré par un consultant professionnel. Le rapport fait état des activités ventilées en fonction de chaque agence participant au fonds, y compris l'OPS. Le rapport actuariel de cette

année contient plusieurs déclarations obligatoires en vertu des paragraphes 141 et 149 de la norme IPSAS 39. Le rapport est adressé à l'OMS mais les déclarations ci-après s'appliquent à l'OPS.

- 141.a i) Le régime d'assurance-maladie du personnel rembourse les dépenses en rapport avec les soins de santé et coûts administratifs connexes pour les membres du personnel qui y ont droit et leurs personnes à charge. Le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités (ASHI, d'après le sigle anglais) est la part du régime d'assurance-maladie du personnel qui assure les retraités et leurs personnes à charge/survivants.  
 ii) L'ASHI n'est assujéti à aucun cadre de réglementation extérieur.  
 iii) Le Comité de contrôle mondial régit l'ensemble du régime d'assurance-maladie du personnel, y compris l'ASHI. Le Comité de contrôle mondial tient deux réunions par an, au cours desquelles il effectue un suivi de l'expérience passée et analyse tous les changements qui pourraient éventuellement influencer sur le régime aux plans conceptuel et administratif.
- 141.b Les principaux risques financiers et économiques qui se posent pour les régimes sont les modifications des taux d'actualisation et de rendement de l'actif.
- 141.d Le taux d'actualisation est élaboré pour chaque groupement régional de bureaux à partir des rendements sur des obligations privées de première qualité à la date de mesure ainsi que des flux de trésorerie attendus et du risque de change présumé pour chaque groupement de bureaux.
- 149.a Ni l'OPS ni l'OMS ne sont légalement tenues de réserver à l'avance des fonds destinés au régime. Toutefois, à l'heure actuelle, l'OPS compte accumuler des fonds pour assurer progressivement un financement à peu près intégral de ce passif comptable. Pour atteindre cet objectif, le principal mécanisme nécessaire est l'augmentation constante des cotisations de l'Organisation et des participants au Fonds d'assurance-maladie du personnel en général, l'excédent constaté chaque année étant conservé dans les actifs du fonds.

### **12.3 Fonds des indemnités de cessation de service et de rapatriement**

Établi en avril 1972, ce fonds reflète le financement et le passif de l'Organisation pour les indemnités de cessation de service, y compris les congés annuels, l'allocation de rapatriement, les frais de voyage de rapatriement et les frais de déménagement. L'information relative aux activités de l'obligation au titre des prestations définies est obtenue par le biais d'un rapport actuariel annuel qui est élaboré par un consultant professionnel. Le rapport actuariel de cette année contient les déclarations obligatoires suivantes en vertu des paragraphes 141 et 149 de la norme IPSAS 39.

- 141.a i) Le régime des indemnités de cessation de service et de rapatriement (TAREP, d'après le sigle anglais) fournit certains avantages liés à la cessation de service, y compris le paiement des congés annuels accumulés, les allocations de rapatriement, d'invalidité et de décès, ainsi que les indemnités de cessation de service.  
 ii) Le TAREP n'est assujéti à aucun cadre de réglementation extérieur mais le financement global de l'OPS est régi par la contribution des pays qui en sont membres.  
 iii) Le TAREP ne relève d'aucun comité de gouvernance officiel. Toutefois, à notre connaissance, la direction générale de l'OPS exerce une surveillance des activités du TAREP conformément au règlement du personnel et aux règles et orientations connexes des Nations Unies.
- 141.b Les principaux risques financiers et économiques qui se posent pour les régimes sont les modifications des taux d'actualisation et de rendement de l'actif.
- 141.d Le taux d'actualisation reflète les flux de trésorerie attendus du plan. Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen de la courbe de rendement des États-Unis sur des obligations privées de première qualité à la date de mesure.
- 149.a L'OPS n'est pas légalement tenue de réserver à l'avance des fonds destinés au régime. Toutefois, à l'heure actuelle, l'OPS compte accumuler des fonds pour assurer progressivement un financement à peu près intégral de ce passif comptable. Pour atteindre cet objectif, le principal mécanisme nécessaire est le versement de cotisations au fonds, l'excédent constaté chaque année étant théoriquement conservé dans les actifs du fonds.

Au 31 décembre 2017, selon les calculs des actuaires-conseils, l'état des obligations au titre des prestations définies courantes et non courantes est comme suit :

	Fonds du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités	Fonds du régime des indemnités de cessation de service et de rapatriement	Total 2017	Total 2016 Retraité
Passifs courants		2 812	2 812	10 970
Passifs non courants	234 284	1 511	235 794	186 522
<b>Total</b>	<b>234 284</b>	<b>4 323</b>	<b>238 607</b>	<b>197 491</b>

- Les gains et pertes (évolutions imprévues de l'excédent ou du déficit) sont comptabilisés immédiatement dans le bilan et n'ont aucune incidence sur les dépenses passées ou futures.
- Le taux de rendement attendu sur les actifs était fondé sur l'outil électronique d'*Aon Hewitt Corporation*, société anciennement dénommée *Aon Hewitt Associates LLC* (horizon temporel de 30 ans pour l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités uniquement) et sur le portefeuille actuel.
- Aucun droit de remboursement n'est prévu.
- Les cotisations de l'Organisation prévues en 2018 sont estimées à \$4 192 000 pour l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités et à \$2 812 479 pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement.

### 12.3. a Adoption de la norme IPSAS 39 – Avantages du personnel et retraitement de l'activité actuarielle et de l'obligation au titre des prestations définies

En 2017, l'OPS a adopté la norme IPSAS 39, qui a remplacé la norme IPSAS 25.

L'Organisation mondiale de la Santé administre, par l'intermédiaire du fonds d'assurance-maladie de son personnel, le fonds du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités de l'OPS (ASHI, d'après le sigle anglais). Pour faciliter la comparabilité entre 2017 et 2016, les déclarations financières du fonds du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités pour l'année 2016 ont fait l'objet d'un retraitement aux fins de la norme IPSAS 39 à partir de données fournies par l'actuaire-conseil de l'OPS.

De même, les chiffres de 2016 se rapportant au Fonds des indemnités de cessation de service et de rapatriement (TAREP, d'après le sigle anglais) ont été retraités.

Le diagramme suivant présente les obligations au titre des prestations définies pour les deux fonds (ASHI et TAREP) déclarées la norme IPSAS 39 pour 2017 et la norme IPSAS 25 appliquée antérieurement. Les incidences pour les recettes et les dépenses qui découlent de l'adoption de la norme IPSAS 39 sont exposées, en ce qui concerne les recettes, dans la Note 15, et s'élèvent à \$1,4 million ; en ce qui concerne les dépenses, elles sont exposées dans la Note 16.1 et s'élèvent à \$1,8 million.

#### Obligation au titre des prestations définies pour 2016 selon la norme IPSAS 39, au 31 décembre (Retraitée et déclarée dans les états financiers 2017 de l'OPS)

	Fonds du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités	Fonds du régime des indemnités de cessation de service et de rapatriement	Total 2016
Passifs courants	8 614	2 356	10 970
Passifs non courants	183 403	3 119	186 522
<b>Total</b>	<b>192 017</b>	<b>5 475</b>	<b>197 491</b>



**Obligation au titre des prestations définies pour 2016 selon la norme IPSAS 25, au 31 décembre  
(Déclarée à l'origine dans les états financiers 2016 de l'OPS)**

	Fonds du régime d'assurance- maladie des fonctionnaires retraités	Fonds du régime des indemnités de cessation de service et de rapatriement	Total 2016
Passifs courants	8 614	2 356	10 970
Passifs non courants	210 430	( 4 014)	210 430
<b>Total</b>	<b>219 044</b>	<b>( 1 658)</b>	<b>221 400</b>

	2016 Original		2016 Retraité	
	Brut	Net	Brut	Net
<b>Recettes</b>				
<b>Recettes diverses</b>				
Assurance-maladie des fonctionnaires retraités			1 161	1 161
Provisions pour indemnités de cessation de service et rapatriement			235	235
<b>Dépenses</b>	<b>Gross</b>	<b>Net</b>	<b>Gross</b>	<b>Net</b>
Dépenses liées au personnel				
Personnel international et national	149 664	129 885	151 459	131 680

#### **12.4 Évaluations actuarielles des avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages liés à la cessation de service**

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages liés à la cessation de service sont des régimes à prestations définies d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités et des prestations de cessation de service et de rapatriement. En 2017, les taux de cotisation à ces deux fonds de passifs à long terme étaient 5 % du traitement de base net plus l'ajustement de poste crédité au Fonds pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement, et 4 % du traitement de base crédité à l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités.

Les actifs indiqués au titre du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités ne comprennent aucun élément d'actif détenu dans le fonds global d'assurance-maladie du personnel de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) géré par l'OMS. Les fonctionnaires de l'OMS et des entités administrées par elle, y compris l'Organisation, contribuent à ce fonds d'assurance-maladie du personnel. Toutefois, les actifs du fonds n'ont pas été alloués de manière irrévocable entre l'OMS, l'Organisation (l'OPS) et le reste de l'OMS et les entités administrées par celle-ci.

#### **12.5 Hypothèses et méthodes actuarielles**

Les autres avantages à long terme du personnel sont les voyages de congé dans les foyers, qui sont accumulés tous les mois. Les employés qui ont droit à cet avantage sont censés l'acquérir et l'utiliser tous les deux ans.

## 12.6 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur des avantages du personnel quittant l'Organisation et d'autres dettes envers le personnel quittant l'Organisation au 31 décembre 2017.

Hypothèse	Fonds d'assurance-maladie après cessation de service	Fonds des prestations de cessation de service et de rapatriement
<b>Norme comptable</b>	Norme comptable internationale pour le secteur public 39 ; adoptée par l'Organisation le 1 <sup>er</sup> janvier 2017. Antérieurement, l'OPS utilisait la norme IPSAS 25 aux fins de comptabilisation et de déclaration	
<b>Date de mesure</b>	31 décembre 2017	
<b>Taux d'actualisation</b>	3,8 %	3,3 %
<b>Inflation générale</b>	2,2 %	
<b>Augmentations des frais médicaux</b>	Aux États-Unis – 5 % en 2017, diminuant progressivement pour atteindre 3,85 % à partir de 2033. En 2017, une révision à la baisse est effectuée pour refléter certains changements dans les réseaux aux États-Unis.  Amériques hors États-Unis – 6,4 % en 2018, diminuant progressivement pour atteindre 3,85 % à partir de 2040.	Sans objet
<b>Évolution future des taux de cotisation des participants</b>	L'hypothèse est que les taux augmentent de 4 % par an le 1 <sup>er</sup> janvier 2018, 2019 et 2020 ; de 2 % par an le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'en 2050 et de 0 % par an par la suite. Les augmentations sont cumulées géométriquement.	Sans objet
<b>Espérance de vie</b>	Les taux de mortalité sont les mêmes que ceux résultant de l'évaluation du 31 décembre 2017 effectuée par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	
<b>Moyenne des frais médicaux</b>	Par adulte en 2018, \$13 732 pour les États-Unis et \$5 387 pour les Amériques hors États-Unis.	Sans objet

Les tableaux suivants présentent des informations et analyses supplémentaires sur les dettes relatives aux avantages du personnel calculées par des actuaires.

## 12.7 Synthèse actuarielle pour le Fonds du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités et pour le Fonds des indemnités de cessation de service et de rapatriement

Description	Fonds du régime d'assurance maladie des fonctionnaires retraités	Fonds du régime des indemnités de cessation de service et de rapatriement	Total 2017	Total 2016 Retraité
<b>Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies</b>				
Obligation au titre des prestations définies (solde de début)	252 128	16 769	268 897	317 220
Frais de service	7 210	1 865	9 075	8 607
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	10 658	530	11 188	13 831
Paiements réels bruts au titre des prestations	<sup>1/</sup> (9 824)	<sup>1/</sup> (2121)	( 11 945)	( 12 630)
Dépenses administratives réelles	<sup>1/</sup> (504)		( 504)	( 491)
Cotisations réelles des participants	<sup>1/</sup> 1848		1 848	1 857
Amendements au régime adoptés				( 736)
Changements de méthodes comptables				
(Gain)/Perte sur l'obligation au titre des prestations définies résultant des changements d'hypothèse financière	<sup>1/</sup> 29110	<sup>1/</sup> 72	29 182	( 4 180)
(Gain)/Perte sur l'obligation au titre des prestations définies résultant d'autres changements d'hypothèse	<sup>1/</sup> 8971	<sup>1/</sup> (1 380)	7 591	( 54 581)
<b>Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2017</b>	<b>299 597</b>	<b>15 735</b>	<b>315 332</b>	<b>268 897</b>
<b>Rapprochement des actifs du régime</b>				
Actifs du régime (solde de début)	60 112	11 294	71 406	59 875
Paiements réels bruts au titre des prestations	( 18 857)	( 2 121)	( 20 978)	( 12 630)
Dépenses administratives réelles	( 967)		( 967)	( 491)
Cotisations réelles des participants	5 921		5 921	1 857
Total réel des cotisations institutionnelles	10 259	2 121	12 380	5 683
Cotisations du fonds d'assurance-maladie du personnel de l'OMS au régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités de l'OPS	3 643		3 643	5 581
Cotisations visant l'augmentation des actifs	1 495		1 495	10 135
Intérêts sur les actifs nets	2 581	384	2 965	3 044
Gain/(Perte) sur les actifs du régime	1 125	( 265)	860	( 1 649)
<b>Actifs du régime au 31 décembre 2017</b>	<b>65 312</b>	<b>11 413</b>	<b>76 725</b>	<b>71 405</b>
<b>Rapprochement de l'état de financement</b>				
Obligation au titre des prestations définies				
Personnel en activité	114 677		114 677	161 548
Personnel inactif	184 920	15 735	200 655	107 348
Total de l'obligation au titre des prestations définies	299 597	15 735	315 332	268 896
Actifs du régime				
Actifs du régime bruts	65 313	11 412	76 725	71 405
Compensation contre réserve 470.1 OMS				
Total des actifs du régime				
Courants		2 812	2 812	10 970
Non courants	234 284	1 511	235 795	186 522
<b>Passif net (Actif) comptabilisé dans l'état de la situation financière</b>	<b>234 284</b>	<b>4 323</b>	<b>238 607</b>	<b>197 491</b>
Dépenses de 2017				
Frais de service	8 287	1 865	10 152	8 607
Dépenses d'intérêts	8 170	146	8 316	10 786
Amendements au régime adoptés				( 736)
<b>Total des dépenses comptabilisées dans l'état de la performance financière</b>	<b>16 457</b>	<b>2 011</b>	<b>18 468</b>	<b>18 657</b>
Cotisations attendues en 2018				
Cotisations du personnel/pour le personnel en activité, nettes des demandes de réclamations/dépenses administratives	2 485	2 812	5 297	276
Cotisations de l'OMS pour personnel inactif	4 192		4 192	3 786
Transfert net par l'OMS pour couvrir le déficit de l'OPS	1 855		1 855	
Paiements opérationnels du Fonds pour couvrir les paiements de prestations au titre du régime d'indemnités de cessation de service et rapatriement				2 356
<b>Total des cotisations attendues en 2018</b>	<b>8 532</b>	<b>2 812</b>	<b>11 344</b>	<b>6 418</b>

(\*) En vertu du paragraphe F.8.1 du règlement du régime d'assurance-maladie du personnel, l'OMS a établi pour son usage interne une réserve intitulée « Compensation pour frais encourus mais non payés » qui s'élève à \$6 608 000. L'OPS ne maintient pas une telle réserve dans son fonds d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités.

2 <sup>(1/)</sup> = \$26 172 selon l'état des variations de l'actif net.

## 12.8 Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités - Analyse de la sensibilité

Suit une description de trois des principales hypothèses de l'évaluation du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités : 1) le taux auquel il est prévu que les frais médicaux évoluent à l'avenir, 2) le rendement des actifs et 3) le taux d'actualisation employé pour déterminer la valeur actuelle des avantages qui seront payés à l'avenir à partir des ressources du régime. Compte tenu des effets considérables du taux d'inflation des frais médicaux et du taux d'actualisation sur la conclusion de l'évaluation de long terme effectuée par l'Organisation, il s'avère utile de mener une analyse de la sensibilité à cet égard. L'analyse de la sensibilité détermine les effets des variables constituées par le taux d'inflation des frais médicaux et le taux d'actualisation sur l'évaluation dans son ensemble. *Aon Hewitt Corporation* a déterminé les effets des hypothèses à la hausse ou à la baisse sur l'évaluation.

### 12.9 Analyse de la sensibilité des frais médicaux pour le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités\*

	Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux moins 1 %	Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux plus 1 %
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2017	255 587	299 597	355 403

### 12.10 Analyse de la sensibilité du taux d'actualisation pour le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités\*

	Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation moins 1 % : 2,8 %	Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation : 3,8%	Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation plus 1 % : 4.8 %
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2017	359 423	299 597	253 616

\* Ces analyses de la sensibilité ne tiennent pas compte du fonds des indemnités de cessation de service et de rapatriement car les avantages de ce fonds sont payés au départ à la retraite ou peu après.

### 12.11 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

1. Le Règlement de la Caisse des pensions prévoit que le Comité mixte charge l'actuaire-conseil de procéder à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode « Open Group Aggregate ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse des pensions suffiront à financer ses passifs.

2. Les engagements financiers de l'Organisation envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée conformément à l'article 26 du Règlement de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

3. L'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2015 a révélé un excédent actuariel de 0,16 % (contre un déficit de 0,72 % lors de l'évaluation de 2013) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théorique requis pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2013 était de 23,54 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux réel de 23,70 %. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu à la date du 31 décembre 2017.

4. Au 31 décembre 2015, le ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, était de 141,1 % (contre 127,5 % lors de l'évaluation de 2013). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 100,9 % (contre 91,2 % lors de l'évaluation de 2013).

5. Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2015 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 du Règlement de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur des actifs sur le marché était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

6. En 2017, le montant des cotisations versées par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de \$16 297 962 (2016 : \$15 690 234) ; la cotisation des participants était de \$8 174 780 (2016 : \$7 859 840), dont \$25 799 (2016 : \$14 723) au titre de paiements de restitution des pensions.

7. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à un audit annuel de la Caisse des pensions et présente chaque année un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses investissements et les met publiquement à disposition en ligne à l'adresse [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

## 13. Recettes différées

### 13.1 Recettes différées courantes

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Contributions volontaires</b>		
Contributions volontaires - Préparation aux situations d'urgence et secours en cas de catastrophe	4 626	704
Contributions volontaires	79 267	84 420
Contributions volontaires nationales	325 460	213 992
<b>Achats de fournitures de santé publique</b>		
Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins	194 102	164 751
Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques en matière de santé publique	6 166	5 272
Achats remboursables	51 600	33 631
<b>Total</b>	<b>661 221</b>	<b>502 770</b>

### 13.2 Recettes différées non courantes

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Contributions volontaires	76 935	61 165
Contributions volontaires nationales	142 614	154 960
<b>Total</b>	<b>219 549</b>	<b>216 125</b>

#### **14. Soldes des fonds et réserves**

Les soldes des fonds représentent la part non dépensée des contributions qui sont destinés à un emploi futur en fonction des besoins d'exploitation des programmes ou projets.

Les réserves sont constituées par les Organes directeurs à titre de mécanismes de financement des programmes et projets de l'Organisation. Ces réserves sont composées comme suit :

- Fonds de roulement
- Compte de dépôt
- Fonds de péréquation des impôts
- Fonds directeur d'investissement
- Fonds spécial d'appui aux programmes
- Contributions volontaires – Préparation aux situations d'urgence et secours en cas de catastrophe
- Fonds autorisé des Organes directeurs
- Fonds spécial de promotion de la santé
- Fonds des excédents budgétaires
- Fonds pour les urgences en cas d'épidémie
- Fonds du plan quinquennal de sécurité sanitaire des aliments
- Fonds d'excédent de la mise en œuvre des normes IPSAS pour le financement du PMIS
- Fonds d'excédent de recettes
- Fonds d'excédent de la mise en œuvre des normes IPSAS

## Synthèse des soldes des fonds et réserves

	Solde au 31 décembre 2017		Solde au 31 décembre 2016 retraité	
<b>Soldes des fonds :</b>				
Fournitures stratégiques en matière de santé publique - Capitalisation	14 985		13 071	
Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités de l'OPS	( 234 284)		( 192 016)	
Contributions volontaires	35		46	
Recettes résultant des services	5 586		5 399	
Provisions pour avantages du personnel	2 145		1 935	
Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins	180 966		163 930	
Contributions fixées de l'OPS et recettes diverses	93 535		115 227	
Provision pour prestations de cessation de service et de rapatriement	2 044		( 406)	
Frais d'occupation des postes OPS	12 960		10 763	
Programme élargi de manuels et de matériel pédagogique	13 254	<b>91 226</b>	14 175	<b>132 124</b>
<b>Réserves :</b>				
Fonds de roulement	21 717		20 745	
Fonds de péréquation des impôts	( 4 831)		( 298)	
Fonds directeur d'investissement	20 094		15 227	
Fonds spécial d'appui aux programmes	108 138		100 045	
Contributions volontaires - Préparation aux situations d'urgence et secours en cas de catastrophe	2 679		2 629	
Fonds autorisé des Organes directeurs			( 531)	
Fonds spécial de promotion de la santé	775		951	
Fonds des excédents budgétaires	132		132	
Fonds pour les urgences en cas d'épidémie	1 086		1 336	
Fonds du plan quinquennal de sécurité sanitaire des aliments	1		131	
Fonds d'excédent de la mise en œuvre des normes IPSAS pour le financement du PMIS	2 102		2 120	
Fonds d'excédent de recettes	5 661	<b>157 554</b>	7 864	<b>150 351</b>
<b>Total</b>		<b>248 780</b>		<b>282 475</b>

## 14.1 Fonds de roulement

Le fonds de roulement a été établi principalement pour fournir les fonds nécessaires au financement du budget ordinaire en attendant de recevoir les contributions des États Membres, des États participants et des Membres associés.

En ayant présent le fait que, depuis la période 1978-1979, le budget de l'Organisation est passé de \$64 849 990 à \$159 457 717 pour la période 1994-1995, le Conseil directeur, lors de sa 37<sup>e</sup> session (1993), a autorisé le Directeur à accroître progressivement le niveau du Fonds de roulement de \$11 000 000 à un niveau autorisé ne dépassant pas \$15 000 000. À sa 44<sup>e</sup> session (2003), le Conseil directeur a approuvé une augmentation par rapport au niveau autorisé pour le Fonds de roulement, qui est passé de \$15 000 000 à \$20 000 000. À sa 53<sup>e</sup> session, au moyen de sa résolution CD53.R10 en date du 2 octobre 2014, le Conseil directeur a approuvé une augmentation par rapport au niveau autorisé, qui est passé de \$20 000 000 à \$25 000 000.

En vertu de l'article 4.5 du Règlement financier, tout déficit au titre des recettes par rapport aux dépenses inscrites au Programme et budget à la fin de l'exercice budgétaire actuel doit être financé d'abord par le fonds de roulement dans la mesure du possible puis au moyen d'emprunts ou d'autres moyens autorisés. Les postes non budgétaires comme la dépréciation, les amortissements et les contributions en nature ne font pas partie du Programme et budget et sont donc exclus des recettes et dépenses aux fins du calcul de l'excédent ou du déficit des crédits inscrits au Programme et budget.

	Total au 31 décembre 2017	Total au 31 décembre 2016	Total au 31 décembre Exercice 2016-2017	Total au 31 décembre Exercice 2014-2015
Solde au 1er janvier - Exercice		20 745	20 745	15 864
Excédent/(déficit) de 2016		11 263	11 263	
Excédent/(déficit) de 2017	( 7 359)		( 7 359)	
Excédent / (déficit) de 2014				9 743
Excédent / (déficit) de 2015				( 9 238)
<b>Excédent/(déficit) de 2016-2017</b>	<b>( 7 359)</b>	<b>11 263</b>	<b>3 904</b>	<b>505</b>
Postes non budgétaires de 2016*		2 364	2 364	
Postes non budgétaires de 2017*	365		365	
Postes non budgétaires de 2014*				1 300
Postes non budgétaires de 2015*				6 714
<b>Postes non budgétaires de 2016-2017*</b>	<b>365</b>	<b>2 364</b>	<b>2 729</b>	<b>8 014</b>
Virement au fonds d'excédent de recettes de 2016	( 5 661)		( 5 661)	
Virement au fonds d'excédent de recettes de 2017				
Virement au fonds d'excédent de recettes de 2014				( 3 722)
Virement au fonds d'excédent de recettes de 2015				( 4 052)
<b>Virement au fonds d'excédent de recettes de 2016-2017</b>	<b>( 5 661)</b>		<b>( 5 661)</b>	<b>( 7 774)</b>
<b>Excédent/(déficit) des crédits du budget ordinaire</b>	<b>( 12 655)</b>	<b>13 627</b>	<b>972</b>	<b>745</b>
<b>Remboursement du prêt du Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins</b>				<b>4 136</b>
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>( 12 655)</b>	<b>34 372</b>	<b>21 717</b>	<b>20 745</b>

\*Les postes non budgétaires sont compris notamment de la dépréciation, de l'amortissement et des contributions en nature.



## 14.2 Compte de dépôt

Le solde de ce compte a été comptabilisé en vertu du règlement financier qui était en vigueur jusqu'à l'adoption des normes IPSAS en 2010, lorsque ce règlement a été révisé. Ce solde sera utilisé lors d'exercices financiers ultérieurs sous réserve d'une décision des Organes directeurs.

## 14.3 Fonds de péréquation des impôts

Le fonds de péréquation des impôts, établi lors de la 18<sup>e</sup> session (1968) du Conseil directeur au moyen de la résolution CD18.R7, est crédité des recettes de l'imposition du personnel. Les crédits inscrits au fonds sont affectés aux États Membres au prorata de leurs contributions pour l'exercice concerné et diminués de la somme requise pour couvrir le remboursement des impôts que les fonctionnaires de l'Organisation doivent verser à l'État Membre concerné. Des ajustements sont opérés durant l'exercice financier suivant pour constater les dépenses réelles par rapport aux montants remboursés aux fonctionnaires imposables dans leur pays.

À la fin de la période de présentation, les soldes des États Membres participant au fonds de péréquation des impôts étaient les suivants :

États Membres	Solde 1er janvier 2017	Crédits du Fonds de péréquation des impôts	Part des États Membres	Disponible pour couvrir le remboursement des impôts au personnel	Impôts remboursés au personnel	Solde 31 décembre 2017
Canada	63	947	947		42	21
Colombie	16	117	117			16
États-Unis	( 354)	5 322	( 678)	6 000	10 468	( 4 822)
Venezuela	( 23)	192	167	25	48	( 46)
Autres		2 374	2 374			
<b>Total</b>	<b>( 298)</b>	<b>8 952</b>	<b>2 927</b>	<b>6 025</b>	<b>10 558</b>	<b>( 4 831)</b>

Le fonds de péréquation des impôts ne compte pas de créances en souffrance parce que les passifs résultant du remboursement des impôts sont inclus dans les créances concernant les contributions fixées qui sont dues par les États Membres concernés.

## 14.4 Fonds directeur d'investissement

Le Fonds directeur d'investissement de l'Organisation a été établi en octobre 2007 lors de la 27<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine, 59<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, au moyen de la résolution CSP27.R19. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, ce fonds est constitué de deux sous-fonds, celui des Biens immobiliers et de l'équipement et celui de la Technologie de l'information, en lieu et place du Fonds de l'immobilier et du Fonds des biens d'équipement. Le fonds a pour objectif de financer les frais de réparation des bureaux de l'Organisation et le remplacement systématique du matériel informatique et de télécommunications ainsi que des logiciels exploités à l'appui des infrastructures informatiques de l'Organisation.

En 2012, en vertu de la résolution CSP28.R17 de la 28<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine, 64<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, trois nouveaux sous-fonds ont été établis : le sous-fonds de l'entretien et de la rénovation des biens immobiliers, le sous-fonds renouvelable stratégique des biens immobiliers et le sous-fonds de remplacement des véhicules.

#### **14.5 Fonds spécial d'appui aux programmes**

Le fonds spécial d'appui aux programmes a été établi en 1976 par le Directeur en vertu de l'autorité qui lui a été conférée par l'article 9.3 (à l'origine 6.7) du Règlement financier; il a fait l'objet d'une réaffirmation ultérieure, au moyen de la résolution CSP20.R32 de la 20<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine (1978).

Des frais d'appui aux programmes sont imposés aux projets réalisés par des fonds fiduciaires au prorata des frais de projets directs encourus ; ces recettes sont portées au crédit du fonds. Les autres activités comprennent notamment la vente d'ouvrages et l'aide apportée au titre des bourses de recherche. Les ressources du fonds servent à couvrir des frais indirects au service des activités ou projets qui ne relèvent pas du budget. Des frais de service sont imputés aux achats remboursables en fonction de la valeur de l'achat ; ces recettes sont également portées au crédit de ce fonds.

#### **14.6 Fonds spécial pour les interventions en cas de catastrophe naturelle**

En vertu de la résolution CD24.R10 adoptée par le 24<sup>e</sup> Conseil directeur (1976), le Fonds spécial pour les interventions en cas de catastrophe naturelle a été créé pour fournir des fonds rapidement exécutables par l'équipe de l'Organisation chargée des activités de préparation aux situations d'urgence et de secours en cas de catastrophe.

#### **14.7 Fonds autorisé des Organes directeurs**

Ayant constaté le document révisé concernant des propositions visant l'utilisation de recettes du Programme et budget dépassant les limites effectives autorisées pour le Programme et budget d'exploitation de l'exercice financier 2006-2007 (document CD48/22), le 48<sup>e</sup> Conseil directeur a décidé d'établir le Fonds autorisé par les Organes directeurs pour financer des propositions d'initiatives qui renforceront l'Organisation, qui réduisent au minimum le surcroît de frais récurrents et qui sont viables à l'intérieur des limites des activités normales et pour les besoins desquelles d'autres sources de financement sont rares ou inexistantes.

#### **14.8 Fonds spécial de promotion de la santé**

Lors de sa 13<sup>e</sup> session tenue en 1961, le Conseil directeur a établi le Fonds spécial de promotion de la santé pour renforcer le programme de santé des Amériques.

#### **14.9 Fonds pour les urgences en cas d'épidémie**

Le Fonds pour les urgences en cas d'épidémie a été établi lors de la 28<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine, 64<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, au moyen de la résolution CSP28.R16. Il est utilisé à titre renouvelable pour avancer des fonds aux pays concernés en cas de flambée épidémique ou d'une situation d'urgence de santé publique. Les fonds ainsi avancés sont en principe recouvrables par le biais d'appels et d'autres formes de contributions volontaires reçues au lendemain d'une situation d'urgence.

#### **14.10 Fonds du plan quinquennal de sécurité sanitaire des aliments**

Le Fonds du plan quinquennal de sécurité sanitaire des aliments a été établi lors de la 28<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine, 64<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, au moyen de la résolution CSP28.R16. Ce fonds soutient les initiatives de sécurité sanitaire des aliments.

#### **14.11 Fonds du système d'information pour la gestion du Bureau sanitaire panaméricain (PMIS)**

Le Fonds du système d'information de gestion du Bureau sanitaire panaméricain (PMIS) a été établi lors de la 28<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine, 64<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, au moyen de la résolution CSP28.R16. Le fonds du PMIS a été créé pour assurer la mise en œuvre d'un logiciel de planification des ressources institutionnelles (ERP) pour l'Organisation.

#### **14.12 Fonds d'excédent de la mise en œuvre des normes IPSAS**

Le Fonds d'excédent - Normes IPSAS a été établi lors de la 28<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine, 64<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, au moyen de la résolution CSP28.R16. Ce fonds sera mis au service de futures initiatives stratégiques et/ou administratives non prévues actuellement. Parmi les éventuelles applications proposées pour ce fonds de réserve figurent des augmentations dans d'autres fonds déjà en place.

#### **14.13 Excédent budgétaire**

Le Règlement financier, qui a été approuvé en vertu de la résolution CD49.R1 du 49<sup>e</sup> Conseil directeur, 61<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, établit que « [t]out solde des crédits inscrits au budget ordinaire non engagés à la fin de l'exercice budgétaire actuel doit être utilisé pour renflouer le fonds de roulement jusqu'au niveau pour lequel il a été autorisé, après quoi tout solde sera disponible à un emploi ultérieur conformément aux résolutions adoptées par la Conférence ou le Conseil directeur ».

#### **14.14 Excédent de recettes**

Le Règlement financier approuvé en vertu de la résolution CD49.R1 du 49<sup>e</sup> Conseil directeur, 61<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, établit que « [t]out excédent de recettes dépassant les crédits inscrits au budget ordinaire à la fin de l'exercice budgétaire est réputé un excédent de recettes et sera disponible lors d'exercices ultérieurs pour couvrir la part non financée du Plan stratégique suivant la décision de la Directrice et avec l'approbation du Sous-comité du programme, du budget et de l'administration ».

## 15. Recettes

	2017		2016 Retraité	
	Recettes brutes	Recettes nettes	Recettes brutes	Recettes nettes
<b>Recettes d'opérations sans contrepartie directe</b>				
<b>Contributions fixées</b>				
Budget ordinaire de l'OPS	96 368	96 368	96 368	96 368
Fonds de péréquation des impôts	6 025	6 025	1 425	1 425
<b>Total partiel</b>	<b>102 393</b>	<b>102 393</b>	<b>97 793</b>	<b>97 793</b>
<b>Contributions volontaires</b>				
Contributions volontaires	51 371	46 890	30 330	27 713
Contributions volontaires – Contributions volontaires nationales	559 039	532 375	537 632	511 931
Contribuciones voluntarias - Preparativos de emergencia y socorro en casos de desastres naturales	3 780	3 527	3 490	3 248
Contributions volontaires - Préparation aux situations d'urgence et secours en cas de catastrophe	31 398	31 398	28 568	28 568
<b>Total partiel</b>	<b>645 588</b>	<b>614 190</b>	<b>600 020</b>	<b>571 460</b>
<b>Autres recettes</b>				
Budget ordinaire AMRO	41 130	41 130	31 022	31 022
Fonds volontaires de promotion de la santé AMRO	22 606	22 606	22 954	22 954
Compte spécial de frais généraux – AMRO	12 031	12 031	9 043	9 043
<b>Total partiel</b>	<b>75 767</b>	<b>75 767</b>	<b>63 019</b>	<b>63 019</b>
<b>Recettes d'opérations avec contrepartie directe</b>				
<b>Achats de fournitures de santé publique</b>				
Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins	619 143	611 958	589 110	582 273
Achats remboursables pour les États Membres	3 990	3 838	4 114	3 956
Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques en matière de santé publique	69 823	69 025	93 295	92 236
Fonds spécial d'appui aux programmes	8 135	8 135	8 053	8 053
<b>Total partiel</b>	<b>701 091</b>	<b>692 956</b>	<b>694 572</b>	<b>686 518</b>
<b>Autres recettes</b>				
Recettes destinées aux services	2 976	2 076	2 947	2 411
Programme élargi de manuels et de matériel pédagogique	3 870	3 360	4 118	4 027
Promotion de la santé	21	21	18	18
Provision pour prestations de cessation de service et de rapatriement	3 422		3 448	
Provisions pour avantages du personnel	6 422		5 650	
Frais d'occupation des postes OPS	16 995		8 546	
Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités	5 201		2 135	
Fonds directeur d'investissement	1 053	1 053	1 006	1 006
Fonds spécial d'appui aux programmes	947	947	503	503
<b>Total partiel</b>	<b>40 907</b>	<b>7 457</b>	<b>28 371</b>	<b>7 965</b>
<b>Recettes diverses</b>				
Budget ordinaire de l'OPS				
Recettes d'intérêts	19 022	19 022	12 937	12 937
Économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs ou annulation d'engagements			3 330	3 330
Plus-values et moins-values	( 4 313)	( 4 313)	( 581)	( 581)
Frais de gestion d'investissements	( 477)	( 477)	( 606)	( 606)
Autres recettes diverses	278	278	97	97
Fonds spécial d'appui aux programmes	1 427	1 427	6 395	6 395
Assurance-maladie des fonctionnaires retraités			1 161	1 161
Provision pour indemnités de cessation de service et de rapatriement	119	119	235	235
Contributions volontaires - Préparation aux situations d'urgence et secours en cas de catastrophe	1	1		
<b>Total partiel</b>	<b>16 057</b>	<b>16 057</b>	<b>22 968</b>	<b>22 968</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 581 803</b>	<b>1 508 820</b>	<b>1 506 743</b>	<b>1 449 723</b>

<sup>1</sup>/Voir la Note 12.3 a

## 16. Dépenses

	2017		2016 Retraité	
	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
<b>Dépenses liées au personnel</b>				
Personnel national et international	170 667	138 627	151 459	131 680
Personnel temporaire	9 321	9 321	8 688	8 688
<b>Total partiel</b>	<b>179 988</b>	<b>147 948</b>	<b>160 147</b>	<b>140 368</b>
<b>Fournitures, biens et matériels</b>				
Vaccins/seringues/chaîne du froid	602 107	594 921	572 584	565 747
Médicaments et fournitures de santé	71 899	70 950	94 856	93 639
Autres biens et fournitures	32 463	31 304	17 815	17 393
<b>Total partiel</b>	<b>706 469</b>	<b>697 175</b>	<b>685 255</b>	<b>676 779</b>
<b>Équipement, véhicules, mobilier, immobilisations incorporelles, dépréciation et amortissement</b>				
Équipement, véhicules, mobilier/2	( 723)	( 723)	( 127)	( 127)
Immobilisations incorporelles/2	( 655)	( 655)	( 338)	( 338)
Dépréciation et amortissement	2 237	2 237	2 384	2 384
<b>Total partiel</b>	<b>859</b>	<b>859</b>	<b>1 919</b>	<b>1 919</b>
<b>Services contractuels</b>				
Contrats	137 836	137 836	111 802	111 802
<b>Total partiel</b>	<b>137 836</b>	<b>137 836</b>	<b>111 802</b>	<b>111 802</b>
<b>Voyages</b>				
Voyages officiels	54 438	54 187	40 360	40 155
<b>Total partiel</b>	<b>54 438</b>	<b>54 187</b>	<b>40 360</b>	<b>40 155</b>
<b>Transferts et subventions aux contreparties</b>				
Lettres d'accord <sup>3/</sup>	454 959	454 959	441 327	441 327
<b>Total partiel</b>	<b>454 959</b>	<b>454 959</b>	<b>441 327</b>	<b>441 327</b>
<b>Dépenses générales de fonctionnement et autres dépenses directes<sup>1/</sup></b>				
Entretien, sécurité et assurance	17 900	17 900	15 935	15 935
<b>Total partiel</b>	<b>17 900</b>	<b>17 900</b>	<b>15 935</b>	<b>15 935</b>
<b>Dépenses d'appui indirectes</b>				
Dépenses d'appui indirectes	31 398		28 560	
<b>Total partiel</b>	<b>31 398</b>		<b>28 560</b>	
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 583 847</b>	<b>1 510 864</b>	<b>1 485 305</b>	<b>1 428 285</b>

<sup>1/</sup> Le poste Dépenses générales de fonctionnement et autres dépenses directes comprend les paiements au titre de contrats de location s'élevant à \$2 503 288. (2016 : \$2 395 086).

<sup>2/</sup> Le solde comprend la capitalisation des actifs dans l'état de la situation financière.

<sup>3/</sup> En 2017, les lettres d'accord souscrites au titre du projet *Mais Médicos* s'élevaient à \$436 655 834 (2016 : \$422 697 856).

### 16.1 Retraitement résultant du reclassement des opérations de dépenses en 2016

En 2017, dans le cadre d'un exercice de contrôle de la qualité, l'Organisation a procédé à une révision exhaustive de ses opérations et du classement y relatif dans les huit principaux postes de dépenses figurant dans l'état de la performance financière, établis à l'origine par l'OPS lors de l'adoption des normes IPSAS en 2010 pour préparer les états financiers de l'Organisation. Cette analyse a donné lieu au reclassement de ces opérations afin de mieux représenter la nature de la dépense en 2016.

Le reclassement principal, du point de vue de son importance relative, concernait les contrats de consultants, les contrats souscrits avec des agences d'emploi et les paiements d'allocations à des employés détachés par des gouvernements hôtes qui collaboraient avec différentes représentations au niveau pays, qui étaient antérieurement déclarés dans la rubrique Dépenses liées au personnel comme personnel temporaire et seront désormais déclarés dans la rubrique Services contractuels.

D'autres reclassements comprennent les opérations notifiées (c'est-à-dire les dépenses de location de bureaux et d'autres dépenses en rapport avec l'entretien des bureaux) qui passent de la rubrique Fournisseurs, biens et matériels à la rubrique Dépenses générales de fonctionnement et autres dépenses directes, et de la rubrique Dépenses liées au personnel à la rubrique Dépenses liées aux voyages pour les conseillers temporaires (Consultants).

Incidences sur l'état de la performance financière	Retraité	Original	Écarts
<b>Dépenses</b>			
<b>Dépenses liées au personnel</b>			
Personnel temporaire	8 688	44 036	( 35 348)
<b>Fournitures, biens et matériels</b>			
Autres biens et fournitures	17 392	21 138	( 3 746)
<b>Services contractuels</b>			
Contrats	111 802	80 303	31 499
<b>Voyages</b>			
Missions	40 155	36 247	3 908
<b>Dépenses générales de fonctionnement et autres dépenses directes</b>			
Entretien, sécurité et assurance	15 935	12 248	3 687
<b>Total</b>	<b>193 172</b>	<b>193 172</b>	

## 17. Comparaison des montants budgétaires et des montants réels

Le rapprochement entre les montants réels sur une base comparable dans l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels et les montants réels dans le tableau des flux de trésorerie pour l'année close le 31 décembre 2017 est présenté ci-dessous :

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Investissements et			Investissements et		
	Fonctionn.	financements	Total	Fonctionn.	financements	Total
<b>Montant réel sur base comparable tiré de l'état des montants budgétaires et des montants réels</b>	( 283 370)		<b>( 283 370)</b>	( 219 658)		<b>( 219 658)</b>
Différences de base						
Différences de calendrier						
Différences de présentation	1 705 198	( 197 826)	1 507 372	1 599 951	( 59 638)	1 540 313
Différences entre entités	(1 286 548)		(1 286 548)	(1 334 610)		(1 334 610)
<b>Montant réel dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b>135 280</b>	<b>( 197 826)</b>	<b>( 62 546)</b>	<b>45 683</b>	<b>( 59 638)</b>	<b>( 13 955)</b>

Le budget et les états financiers sont préparés sur une base de comptabilité différente. Les états financiers sont préparés sur la base de la comptabilité d'exercice tandis que l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels est préparé sur la base de la comptabilité de caisse. Le tableau ci-dessus illustre le montant réel des sorties de trésorerie sur la base du budget, avec un rapprochement de la variation réelle de la trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie.

Les différences de base surgissent de la comparaison entre deux bases différentes. Il n'existe pas de différence de base pour le rapprochement d'une situation de trésorerie budgétaire et d'une situation de flux de trésorerie. L'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels reflète des décaissements en comparaison avec le budget et n'inclut pas les encaissements ; par conséquent, les encaissements apparaissent comme une différence de présentation. Les différences entre entités sont des activités décrites dans les états financiers et omises du budget.

## 18. Informations sectorielles

### 18.1 État de la situation financière par secteur

	Total Secteur des activités principales	Total Secteur des activités de partenariat	Total Secteur des activités institutionnelles	Total Secteur des activités spéciales	Secteur des opérations entre parties	Total 2017	Total 2016 Retraité
<b>ACTIFS</b>							
<b>Actifs courants</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65 740					65 740	128 286
Investissements à court terme	359 795					359 795	239 705
Dus par d'autres secteurs*		281 215	499 167	41 607	( 821 989)		
Créances	56 186	221 913	71 958	2 259		352 316	349 612
Stocks	704		7 306			8 010	8 896
<b>Total des actifs courants</b>	<b>482 425</b>	<b>503 128</b>	<b>578 431</b>	<b>43 866</b>	<b>( 821 989)</b>	<b>785 861</b>	<b>726 499</b>
<b>Actifs non courants</b>							
Placements à long terme	372 974					372 974	297 674
Créances		140 031	80			140 111	148 873
Immobilisations nettes	104 859			2 497		107 356	108 376
Immobilisations incorporelles	38		893			931	763
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>477 871</b>	<b>140 031</b>	<b>973</b>	<b>2 497</b>		<b>621 372</b>	<b>555 686</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>960 296</b>	<b>643 159</b>	<b>579 404</b>	<b>46 363</b>	<b>( 821 989)</b>	<b>1 407 233</b>	<b>1 282 185</b>
<b>PASSIFS</b>							
<b>Passifs courants</b>							
Passifs opérationnels	3 945	8 338	4 231	6 424		22 938	13 175
Dus à d'autres secteurs*	821 989				( 821 989)		
Dettes	5 521	2 119	376	327		8 343	62 352
Avantages du personnel				2 812		2 812	10 970
Recettes différées		409 353	251 868			661 221	502 770
<b>Total des passifs courants</b>	<b>831 455</b>	<b>419 810</b>	<b>256 475</b>	<b>9 563</b>	<b>( 821 989)</b>	<b>695 314</b>	<b>589 267</b>
<b>Passifs non courants</b>							
Dettes	7 796					7 796	7 796
Avantages du personnel				235 794		235 794	186 522
Recettes différées		219 549				219 549	216 125
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>7 796</b>	<b>219 549</b>		<b>235 794</b>		<b>463 139</b>	<b>410 443</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>839 251</b>	<b>639 359</b>	<b>256 475</b>	<b>245 357</b>	<b>( 821 989)</b>	<b>1 158 453</b>	<b>999 710</b>
<b>ACTIFS NETS/SITUATION NETTE</b>							
<b>Soldes des fonds et réserves</b>							
Soldes des fonds	93 535	35	214 791	( 217 135)		91 226	132 124
Réserves	27 510	3 765	108 138	18 141		157 554	150 351
<b>SOLDES NETS DES FONDS et DES RÉSERVES</b>	<b>121 045</b>	<b>3 800</b>	<b>322 929</b>	<b>( 198 994)</b>		<b>248 780</b>	<b>282 475</b>

\* Les sommes exigibles/payables à l'égard d'autres secteurs résultent du fait que l'OPS détient des pools de liquidités pour le compte d'autres secteurs. Ces sommes ne peuvent être affectées directement à un secteur de liquidités. Ces sommes sont éliminées après consolidation.



## 18.2 État de la performance financière par secteur

	Total du secteur des activités principales	Total du secteur des activités de partenariat	Total du secteur des activités institutionnelles	Total du secteur des activités spéciales	Secteur des opérations entre parties	Total 2017	Total 2016 Retraité
<b>RECETTES</b>							
<b>Recettes d'opérations sans contrepartie directe</b>							
Contributions fixées	96 368			6 025		102 393	97 793
Contributions volontaires		614 190	31 398		( 31 398)	614 190	571 460
Autres recettes	41 130	22 606	12 031			75 767	63 019
<b>Recettes d'opérations avec contrepartie directe</b>							
Achats de fournitures de santé publique			701 091		( 8 135)	692 956	686 518
Autres recettes			7 793	33 114	( 33 450)	7 457	7 965
Recettes diverses	14 510	1	1 427	119		16 057	22 968
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>152 008</b>	<b>636 797</b>	<b>753 740</b>	<b>39 258</b>	<b>( 72 983)</b>	<b>1 508 820</b>	<b>1 449 723</b>
<b>DÉPENSES</b>							
Dépenses liées au personnel	91 733	14 587	28 744	44 924	( 32 040)	147 948	140 368
Fournitures, biens et matériels	8 122	17 301	679 171	1 875	( 9 294)	697 175	676 779
Équipement, véhicules, mobilier, immobilisations incorporelles, dépréciation et amortissement	1 896		( 556)	( 481)		859	1 919
Services contractuels	34 924	84 339	10 506	8 067		137 836	111 802
Voyages	16 579	34 580	2 854	425	( 251)	54 187	40 155
Transferts et subventions aux contreparties	2 707	452 159	93			454 959	441 327
Dépenses générales de fonctionnement et autres dépenses directes	5 692	2 694	5 973	3 541		17 900	15 935
Dépenses d'appui indirectes		31 398			( 31 398)		
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>161 653</b>	<b>637 058</b>	<b>726 785</b>	<b>58 351</b>	<b>( 72 983)</b>	<b>1 510 864</b>	<b>1 428 285</b>
<b>EXCÉDENT NET/(DÉFICIT)</b>	<b>( 9 645)</b>	<b>( 261)</b>	<b>26 955</b>	<b>( 19 093)</b>		<b>( 2 044)</b>	<b>21 438</b>

## **19. Pertes, paiements à titre gracieux et radiations**

En 2017, l'Organisation a passé les écritures comptables suivantes :

- \$6 274 ont été comptabilisés comme pertes/dommages au titre du programme PALTEX suite à un inventaire effectué durant une mission annuelle d'inspection des points de distribution (2016 : \$216).
- Aucune radiation n'a été comptabilisée au titre de lettres d'accord non exécutées par les institutions bénéficiaires (2016 : \$147 148).
- Aucune radiation n'a été comptabilisée au titre de créances irrécouvrables provenant de dettes contractées par des fonctionnaires, d'anciens fonctionnaires et de retraités de l'Organisation (2016 : \$68 963).
- Aucune radiation n'a été comptabilisée au titre d'autres montants de faible envergure (2016 : \$2 791).
- \$447 800 ont été comptabilisés au titre de dérogations administratives résultant de lettres d'accord (2016 : nul).
- \$400 ont été comptabilisés au titre de paiements à titre gracieux (2016 : nul).

## **20. Cas de fraude et de présomption de fraude**

En 2017, 81 cas de fraude, de vol et de perte de biens ont été notifiés. Le programme PALTEX a recensé trois cas de perte ou vol de manuels s'élevant à \$11 386,78. Cette somme a été récupérée intégralement de la part des points de vente en question. Par conséquent, en 2017, l'Organisation n'a subi aucune perte nette en rapport avec le programme PALTEX.

Il y a eu 41 cas de perte ou de vol de biens de l'OPS imputés au personnel de l'OPS dans les bureaux de pays et au siège. Le total des pertes nettes pour l'Organisation découlant du vol ou de la perte de ces biens s'élève à \$24 830,18.

Enfin, il y a eu 37 cas d'abus de cartes de crédit de l'OPS concernant des achats ou des voyages, commis par des personnes en dehors de l'Organisation. Dans ces cas, les débits frauduleux s'élevant à \$2 436,95 ont été remboursés par les institutions financières concernées.

## **21. Déclarations de parties liées et autres informations révélées par des membres de la direction générale**

Le personnel de direction essentiel est constitué de la Directrice, de la Directrice adjointe, du Sous-directeur et du Directeur de l'Administration, qui détiennent l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'Organisation.

Comme le prévoit la Commission de la fonction publique internationale, la rémunération totale versée au personnel de direction essentiel comprend le traitement brut, l'ajustement de poste, les avantages tels que l'indemnité de représentation et les autres indemnités, la prime d'affectation et les autres primes, l'allocation-logement, le remboursement des frais d'expédition des effets personnels, le remboursement des impôts sur le revenu et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance-maladie. Cette rémunération est versée conformément aux normes établies par la Commission de la fonction publique internationale et s'applique à tous les membres du personnel des Nations Unies.

Le personnel de direction essentiel a également droit, comme les autres employés, aux avantages postérieurs à l'emploi. Il est impossible de quantifier ces avantages de manière fiable.

Les membres du personnel de direction essentiel sont membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

## 21.1 Personnel de direction essentiel

Personnel de direction essentiel	2017	2016
<b>Nombre de postes</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Traitement et ajustement de poste	761	772
Avantages	302	258
Pension et assurance-maladie	255	240
<b>Total de la rémunération</b>	<b>1 318</b>	<b>1 270</b>
Avances non remboursées relatives aux avantages	2	-

## 22. Événements postérieurs à la date de présentation des états financiers

La date de présentation des états financiers de l'Organisation est le 31 décembre. À la date de signature des présents comptes par le Commissaire aux comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'était survenu entre la date de l'état de la situation financière et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

## 23. Constitution de provisions

Au 31 décembre 2017, l'Organisation n'avait comptabilisé aucune provision.

## 24. (Comptabilisation)/Décomptabilisation de passif par les réserves

La décomptabilisation du passif résultant du régime d'assurance-maladie du personnel par les réserves résulte d'une augmentation de 4 % des taux de cotisation de premier rang au fonds d'assurance-maladie du personnel durant l'année 2017, ce qui a contribué à atténuer le déficit régional relatif aux fonctionnaires en activité, dont le montant a subi une hausse globale en raison de l'augmentation des coûts liés aux demandes de remboursement de frais médicaux. Le déficit régional est couvert par des cotisations de second rang (15 % du taux de premier rang, augmenté à 30 % pour novembre et décembre 2017) versées par les fonctionnaires en activité conformément au paragraphe F.3 du règlement de l'assurance-maladie du personnel de l'OMS. L'excédent des cotisations de second rang sur le montant requis pour financer le déficit régional est compris dans l'augmentation du solde de réserve du régime d'assurance-maladie. Le total correspondant à la décomptabilisation pour 2017 était de \$63 971. La réserve de l'assurance-maladie du personnel s'élevant à \$4 477 988 a été transférée à l'OMS en 2017 aux fins de comptabilisation comme actifs du régime d'assurance-maladie du personnel de l'OPS en vertu d'un Memorandum d'accord conclu avec l'OMS en novembre 2016.

## 25. Contributions en nature

Au niveau des pays, les gouvernements hôtes et les partenaires en matière de coopération apportent diverses contributions en nature, que les bureaux de pays de l'Organisation utilisent pour réaliser leurs activités générales et courantes. Ces contributions ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de l'Organisation car il s'avère compliqué d'opérer une normalisation de la juste valeur à travers tous les bureaux de pays de l'Organisation. Les contributions en nature reçues par l'Organisation comprennent le personnel, les bureaux, les services de bureau et l'utilisation de matériel de bureau.

Bureau de pays ou centre	Personnel	Services reçus en nature		
		Locaux de travail	Services de bureau	Matériel de bureau
Argentine	X			
Bahamas	X	X	X	
Barbade	X	X	X	
Belize	X		X	
Bolivie	X			
Brésil				
Chili	X	X		
Colombie				
Costa Rica	X	X	X	
Cuba	X			
République dominicaine	X	X		
Équateur	X			
El Salvador	X			
Guatemala	X			
Guyana	X	X	X	
Haïti	X			
Honduras	X			
Jamaïque	X		X	
Mexique	X			
Nicaragua	X	X	X	
Panama	X	X	X	
Paraguay	X			
Pérou				
Suriname	X	X	X	
Trinité-et-Tobago	X	X	X	
Uruguay	X		X	
Venezuela				
PANAFTOSA	X	X	X	X
BIREME				
CLAP	X			

## 26. Retraitement des soldes de 2016

Le retraitement des états financiers résulte de deux grands changements.

- Retraitement des opérations de dépenses aux fins de déclaration des dépenses ; ce changement fait l'objet de la Note 16.1.
- Adoption de la norme IPSAS 39 ; ce changement fait l'objet de la Note 12.3.a.

# **Rapport du Commissaire aux comptes**



TRIBUNAL DE CUENTAS  
DE ESPAÑA

---

Organisation panaméricaine de la Santé  
**Rapport complet de l'audit des états financiers de 2017**

L'audit a pour but de collaborer avec l'organisation faisant l'objet de l'audit afin qu'elle atteigne ses objectifs tout en facilitant la mise en conformité avec les principes de transparence, de légalité et de gestion financière avisée.

Agissant sous la direction de son président, la Cour des comptes d'Espagne fournit des services d'audit externe à des organisations internationales indépendamment de son rôle d'institution supérieure de contrôle des finances publiques de l'Espagne. Le président et la Cour des comptes d'Espagne sont indépendants du gouvernement espagnol ; ils veillent à ce que les fonds publics soient dépensés de manière appropriée et efficace et sont garants de la responsabilité comptable devant le parlement espagnol. La Cour des comptes d'Espagne vérifie les comptes de tous les organes du secteur public ainsi que des partis politiques, collabore aux activités en rapport à ses attributions en qualité de membre actif d'INTOSAI et d'EUROSAI et participe à des exercices d'audit dans le cadre de projets au sein de l'Union européenne et ailleurs.

# Table des matières

1. Résumé analytique	75
2. Examen financier	77
3. Bureaux de pays	79
4. Questions de gouvernance	81
5. Suivi des recommandations formulées l'année précédente	85
Annexe A – Synthèse des recommandations du commissaire aux comptes	86
Annexe B – Mise en pratique des recommandations formulées l'année précédente	88



# 1. Résumé analytique

## 1.1. Introduction

- 1 Nous avons présenté une opinion inchangée de l'audit des états financiers 2017 de l'Organisation panaméricaine de la Santé (ci-après dénommée l'OPS), laquelle reflète une image fidèle, à tous aspects, de la situation financière et des résultats des activités et des flux de trésorerie couvrant l'exercice financier clos le 31 décembre 2017. Par ailleurs, nous confirmons que cet audit n'a révélé aucune faiblesse ou erreur considérée par nous comme significative à l'égard de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la validité des états financiers.

## 1.2. Résultats généraux de l'audit

- 2 Nous avons effectué un audit des états financiers de l'OPS conformément aux normes internationales d'audit de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC), aux normes d'audit élaborées par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI).
- 3 L'opinion du commissaire aux comptes confirme que ces états financiers présentent une image fidèle, à tous égards, de la situation financière au dimanche 31 décembre 2017 et des résultats de l'année s'achevant à cette date, qu'ils ont été convenablement préparés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et aux politiques comptables déclarées et que, à tous égards, les opérations qui sous-tendent les résultats financiers ont été réalisées conformément au Règlement financier et effectuées aux fins prévues soit par la Conférence sanitaire panaméricaine soit par le Conseil directeur.
- 4 Nos procédures d'audit étaient conçues principalement pour former une opinion d'audit. Elles comprenaient un examen des dispositifs de contrôle interne et des systèmes et procédures comptables dans la mesure où elles étaient jugées nécessaires à l'efficacité de l'audit. L'examen approfondi de tous les aspects des systèmes d'information budgétaire et financière de l'OPS n'a pas fait partie du travail d'audit. Par conséquent, nos conclusions ne sauraient être considérées comme représentatives d'une déclaration complète de toutes les carences réelles ou de toutes les améliorations qui pourraient être apportées dans les systèmes et procédures en activité.
- 5 Les principales observations et recommandations issues de notre audit figurent ci-dessous. Nos recommandations font l'objet d'une synthèse à l'annexe A. Les mesures de suivi des mesures prises par la direction générale en application des recommandations énoncées dans le rapport complet de 2016 font l'objet de l'annexe B.
- 6 Les états financiers de 2017 correspondent à la sixième année pour laquelle la Cour des comptes d'Espagne a été désignée comme le commissaire aux comptes de l'OPS.
- 7 Nous remercions l'OPS pour la démarche professionnelle et constructive qui a caractérisé la relation d'audit extérieur. Nous sommes confiants que la direction générale de l'OPS maintiendra un engagement constant en faveur du travail d'audit et s'efforcera d'améliorer ses procédures et processus à la lumière des recommandations formulées dans notre rapport d'audit.

## 1.3. Synthèse des principales conclusions

8 Dans ce rapport, nous formulons des observations sur la situation financière de l'Organisation et présentons nos conclusions relatives aux bureaux de pays et à des questions de gouvernance.

9 Pour ce qui est du bureau de pays au Brésil, nous avons analysé en particulier la gestion du projet *Mais Médicos* en 2017, précisément le cadre de contrôle interne du projet. Nous avons conclu que ce cadre demeure solide, tous les postes créés à l'appui du projet étant en place, les outils informatiques mis en place à l'appui de la gestion des projets étant en cours d'amélioration continue et que la plupart de nos recommandations étaient en cours d'application ou avaient déjà été prises en compte. Toutefois, il conviendrait d'améliorer certains aspects de la gestion de ce projet, par exemple la mise à jour de l'application informatique du système d'audit des factures et l'intégration de ce module au sein de la base de données des médecins cubains, ainsi que la capacité de la base de données des médecins cubains et la classification des dépenses s'y rapportant.

10 En ce qui concerne les actions en justice intentées contre le projet *Mais Médicos*, à la fin janvier 2018, 159 actions introduites par 198 médecins cubains étaient en attente de procès. Les médecins en cause demandent que leur contrat prévoie un supplément de temps libre et l'établissement de conditions de travail égales en comparaison avec celles d'autres médecins intervenant dans le même projet. Toutefois, d'autres actions introduites devant le tribunal du travail brésilien ont pris fin sans aucun effet sur le projet. Par ailleurs, le tribunal fédéral suprême du Brésil a rendu un arrêt favorable à l'égard de la constitutionnalité du projet.

L'OPS devra continuer de suivre le déroulement de ces situations imprévues et de maintenir à jour le plan d'urgence.

11 Le Système d'information pour la gestion du Bureau sanitaire panaméricain (PMIS) a été lancé en janvier 2016. Pour la deuxième fois, les états financiers de 2017 de l'OPS ont été produits au moyen du système Workday. L'Organisation continue de consacrer de grands efforts à ce système et l'opinion générale quant à son utilité et à la qualité des données qui en résultent s'améliore. Toutefois, nous considérons que certaines insuffisances demeurent et qu'il est souhaitable d'apporter certaines améliorations.

12 Étant donné que le PMIS et Workday constituent ensemble un projet fondamental pour l'Organisation, nous recommandons vivement que l'OPS continue d'apporter un soutien institutionnel sous la forme d'un travail permanent afin de pleinement tirer parti des avantages résultant de la disponibilité d'informations de gestion.

13 Aux termes du Règlement du personnel du Bureau sanitaire panaméricain, l'Organisation finance des avantages pour son personnel ainsi que pour ses fonctionnaires en activité et ses fonctionnaires retraités. À la fin 2017, la valeur nette des passifs courants et non courants du régime d'assurance-maladie du personnel atteignait \$238,61 millions. Cette obligation était le résultat d'un calcul actuariel de la valeur actuelle des engagements actuels et futurs en rapport avec le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires en activité et des fonctionnaires retraités.

En novembre 2016, un Mémoire d'accord est intervenu dans le but d'uniformiser et de simplifier la gestion future de tous les passifs du fonds du régime d'assurance-maladie du personnel et de faciliter un transfert des actifs du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités de l'OPS au fonds d'assurance-maladie du personnel de l'OMS, ce qui

devrait donner lieu à une gestion plus efficace de ces actifs. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Organisation a changé sa politique comptable, qui comptabilise désormais les avantages du personnel en vertu de la norme IPSAS 39, qui a remplacé la norme IPSAS 25.

## 2. Examen financier

- 14 Les commentaires de la Directrice sur les états financiers forment une analyse exhaustive de la performance financière de l'Organisation en 2017. Nous avons examiné les informations financières qui nous ont été fournies et comparé la conformité de celles-ci avec les informations contenues dans les états financiers. Suit un complément d'analyse qui servira à mieux comprendre ces informations.
- 15 Notre audit des états financiers nous a permis de dégager plusieurs points marquants :
- Durant l'exercice financier 2017, la deuxième année de l'exercice budgétaire biennal, l'OPS avait un déficit de \$2 millions. Le résultat net pour 2016 était de \$21,4 millions, d'où le fait que le résultat pour 2017 constitue un changement majeur par rapport à l'année précédente. Les raisons principales de ce changement sont énoncées précisément ci-dessous.
  - Le total des recettes a augmenté de 4 %, en passant de \$1,450 million en 2016 à \$1,509 million en 2017.
  - Le total des recettes provenant des achats de fournitures de santé publique a légèrement augmenté, soit de 0,9 %, en atteignant \$693 millions, contre \$686,5 millions en 2016. Les nombreux appels d'offres internationaux permettent à l'OPS d'acheter des vaccins et des fournitures et matériels de santé publique pour le compte des États Membres et d'institutions internationales à des prix abordables. Ces recettes constituent sa première source de revenus, ce qui représente 45,9 % du solde global des recettes.
  - Cette année, les recettes constituées des contributions volontaires ont elles aussi augmenté de 7,5 % par rapport à l'année précédente, qui sont passées à \$614,2 millions en 2017. Ces contributions étaient la deuxième source de recettes en 2017, et ont contribué pour plus de 40,7 % du total des recettes.
  - Les recettes diverses ont diminué cette année, en passant de \$23 millions fin 2016 à \$16,1 millions. Les recettes diverses comprennent principalement les réévaluations de devises, les recettes d'intérêts et les gains et pertes de change.
  - En 2017, les dépenses de l'OPS ont augmenté de 5,8 %, en passant de \$1 428,3 millions en 2016 à \$1 510,9 millions au 31 décembre 2017.
  - Les dépenses au titre des achats (fournitures, matériels et biens) ont connu une augmentation de 3 %, en passant de \$676,8 millions en 2016 à \$697,2 millions en 2017. Ces achats constituent la première source de dépenses, soit 46,1 % du total des dépenses.
  - Les décaissements sous forme de subventions et transferts à des contreparties ont également augmenté de 3,1 %, en passant de \$441,3 millions en 2016 à \$455 millions en 2017. De ce montant, 96 % correspondent au projet *Mais Médicos* (\$436,6 millions pour ces catégories de paiements en 2017).

- Les dépenses liées au personnel ont augmenté de 5,4 %, en passant de \$140,4 millions en 2016 à \$147,9 millions en 2017.
- Le total du coût de la dépréciation et de l'amortissement a atteint \$0,9 million en 2017. Toutefois, la dépréciation était de \$2,2 millions et l'écart de \$1,4 million comprenait la capitalisation des actifs figurant dans l'état de la situation financière. En 2016, cette dépense comptait pour \$1,9 million.
- Les frais de déplacement ont augmenté de 34,9 %, en passant de \$40,1 millions en 2016 à \$54,2 millions en 2017. Les services contractuels ont augmenté, en passant de \$111,8 millions en 2016 à \$137,8 millions en 2017 (augmentation de 23,3 %). Il convient de souligner que la comparabilité des dépenses nettes entre 2016 et 2017 a fortement subi les effets d'une reclassification des dépenses comme énoncé dans la Note 16.1 concernant les états financiers de 2017.
- Le total des actifs courants de l'OPS a augmenté de \$59,4 millions, en passant de \$726,5 millions à \$785,9 millions en 2017.
- Les investissements à court terme ont augmenté, en passant de \$239,7 millions en 2016 à \$359,8 millions en 2017. Les créances courantes ont également augmenté, en passant de \$349,6 millions en 2016 à \$352,3 millions en 2017.
- Le solde des créances courantes résultant des contributions volontaires a augmenté de 4,8 %, en passant de \$208,1 millions en 2016 à \$218,2 millions en 2017.
- Les investissements à long terme, qui devraient être suffisants pour répondre aux besoins de l'OPS déclarés comme passifs à long terme, étaient de \$373 millions en 2017. Ce montant représente 25,3 % de plus qu'en 2016, lorsque ces investissements s'élevaient à \$297,67 millions.
- Principalement en raison de l'amortissement comptabilisé en 2017, la valeur des immobilisations corporelles a diminué, en passant de \$108,4 millions en 2016 à leur valeur actuelle, qui est de \$107,4 millions.
- Les passifs courants de l'OPS ont augmenté, en passant de \$589,3 millions en 2016 à \$695,3 millions en 2017.
- Les passifs courants et non courants résultant des avantages du personnel ont augmenté de 20,8 %. Ainsi, la somme de \$197,5 millions correspondant à 2016 a augmenté pour atteindre \$238,6 millions à la fin 2017. Il convient de souligner que la comparabilité des soldes de fin d'exercice pour les avantages du personnel entre 2016 et 2017 a subi les effets du retraitement exigé par l'adoption de la nouvelle norme IPSAS 39, qui a remplacé la norme IPSAS 25. Les détails relatifs à ce retraitement sont exposés dans la Note 12.3.a-1 concernant les états financiers de 2017.
- L'OPS dispose de ressources financières suffisantes pour honorer ses engagements, \$248,8 millions étant inscrits aux soldes des fonds et réserves. Toutefois, cette somme est de 11,9 % inférieure à celle de 2016.

## 3. Bureaux de pays

### 3.1. Introduction

- 16 L'OPS intervient dans plus de 30 pays à travers la Région des Amériques. Au niveau des pays, la mise en œuvre des activités et projets est gérée par son réseau de bureaux de pays et de centres. L'OPS finance son activité au moyen de crédits inscrits à son budget ordinaire et de fonds de projets spécifiques. La valeur globale des décaissements effectués par ces bureaux en 2017 (y compris le projet *Mais Médicos*) s'élevait à environ \$632 millions (2016 : \$632 millions), ce qui représentait une part considérable des activités de l'OPS durant la période de présentation. Par conséquent, nous avons effectué des missions sur place pour obtenir des assurances au regard des activités gérées localement, des dépenses encourues et des mécanismes de contrôle de ces bureaux.
- 17 Nous avons sélectionné les bureaux de pays sur la base d'une évaluation du risque qui a pris en considération le niveau des dépenses et la date de notre dernière mission d'audit, le cas échéant, ainsi que d'autres facteurs (par exemple, des entretiens avec des fonctionnaires et des cadres du siège). Nous avons également pris en considération les recommandations du Comité d'audit et les résultats de visites de contrôle effectuées par le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation.
- 18 En 2017, nous avons inspecté les bureaux de pays situés au Brésil, au Pérou et au Chili. À la fin de chaque mission, nous avons produit un rapport faisant état de nos conclusions et recommandations. Les rapports ont été présentés, pour chaque bureau de pays, au représentant concerné de l'OPS/OMS. Par la suite, la direction du bureau de pays a été chargée d'apporter une réponse et de préparer un plan d'action visant à remédier aux carences constatées. Pour le bureau au Brésil, cette année a marqué la huitième mission consécutive des commissaires aux comptes, ce bureau étant responsable de la plus grande partie des dépenses de l'OPS.
- 19 Par ailleurs, durant les procédures d'audit qui se sont déroulées au siège, nous avons examiné des documents pertinents concernant l'activité de ce bureau de pays.

### 3.2. Projet *Mais Médicos*

- 20 La participation de l'OPS au projet *Mais Médicos* a été établie au moyen d'un accord de coopération portant le numéro 80, qui est intervenu en avril 2013 entre l'OPS et le ministère de la Santé du Brésil. Cet accord avait une durée de cinq ans (échéance fixée au mois d'avril 2018), avec une possibilité de le renouveler pour cinq années (2023). Le projet avait pour mission d'élargir l'accès de la population brésilienne aux soins de santé primaires. Pour mettre en œuvre cet accord, l'OPS et le gouvernement cubain ont décidé d'un commun accord que des médecins cubains participeraient au projet. Le 13 mars 2018, un 11<sup>e</sup> amendement (*Termo do Ajuste*) est intervenu, qui demeurera en vigueur jusqu'en avril 2023.

Au plan des ressources financières, la mise en œuvre globale du projet depuis son lancement s'élève à \$2,317 milliards (6,80 milliards de réais brésiliens) au mois de décembre 2017, dont au moins \$489,8 millions ont été décaissés en 2017 (1.561,7 milliard de réais).

- 21 Nous avons analysé les processus de gestion établis par l'OPS pour le projet *Mais Médicos* en 2017, tant au siège qu'au bureau du Brésil. Nous reconnaissons que le cadre du projet demeure solide : tous les postes créés à l'appui du projet étant en place, les outils informatiques mis en place à l'appui de la gestion du projet étant en cours d'amélioration continue et la plupart de nos recommandations étaient en cours d'application ou avaient déjà été prises en compte. Par ailleurs, le tribunal fédéral suprême du Brésil a rendu un arrêt favorable à l'égard de la constitutionnalité du projet. Nous considérons toutefois que d'autres améliorations s'imposent.
- 22 L'un des éléments clés du cadre actuel de contrôle interne du projet est la base de données utilisée actuellement par le bureau de pays du Brésil pour surveiller et suivre les activités courantes des médecins cubains qui participent au projet. L'OPS a effectivement perfectionné l'outil et donné suite à la plupart des recommandations formulées par les vérificateurs institutionnels et les commissaires aux comptes. Toutefois, nous avons constaté plusieurs cas dans lesquels certains médecins, alors en congé ou dont la participation au programme avait pris fin, étaient encore enregistrés dans cet outil comme s'ils étaient encore engagés au cours des mois suivant la cessation de leur service. Ces erreurs ont été corrigées quelques mois plus tard.
- 23 La base de données pourrait bénéficier de certaines améliorations au niveau des pièces justificatives. Nous avons découvert des cas où les nouvelles inscriptions ou les nouveaux retraits avaient été effectués soit sans les justificatifs nécessaires soit sans joindre les documents correspondants dans la base de données, en particulier des copies de passeports scannées ou des pièces démontrant la fin de participation au programme.
- Par ailleurs, en ce qui concerne le module « Gestion des incidents », nous avons constaté que certaines modifications s'imposent pour mettre en œuvre plus efficacement plusieurs incidents liés aux médecins. En particulier, la typologie et la classification de ces incidents devraient être repensées et, dans l'idéal, cet exercice devrait revêtir la forme d'une liste de catégories assorties de sous-catégories extensibles et intégrées.
- 24 En 2017, le système d'audit des factures a révélé la présence de plusieurs problèmes, principalement imputables à des événements non prévus lors de l'élaboration de ce système informatique. Ces problèmes comprennent des actions en justice, le rétablissement ou la reconduction de contrats de médecins, l'inscription de nouveaux arrivés, etc. Le Département des services de technologies de l'information a fait part de difficultés considérables pour remédier à ces situations en raison du mode de conception même du système.
- 25 Dans nos rapports précédents (2014-2016) pour le bureau de pays du Brésil, nous avons découvert que certaines activités du projet *Mais Médicos*, s'élevant à au moins \$5,6 millions, ont été financées par des sources distinctes de celles indiquées dans l'accord de coopération 80.
- 26 En 2017, plus de médecins cubains ont intenté des actions en justice en rapport avec le projet *Mais Médicos*. La principale demande exposée dans ces actions correspond à un supplément de temps libre durant leur contrat et à l'établissement de conditions de travail égales en comparaison avec celles d'autres médecins intervenant dans le même projet. L'examen des documents reçus nous permet d'estimer que, le jour de la mission d'audit, 159 actions en justice étaient en attente de procès et touchaient au total 198 médecins.

**Recommandation 1. Nous recommandons la révision complète des procédures de contrôle pertinentes et la mise en œuvre d'un processus de révision *ex-post* des paiements afin de découvrir**

toutes les modifications indispensables qui doivent être effectuées tous les mois. Nous recommandons également une vérification régulière et croisée des données entre les cycles comptables pour assurer la réalisation en bonne et due forme de tous les rapprochements.

**Recommandation 2.** Nous recommandons la mise à jour des données figurant dans la base de données COLPADI en les confrontant à tous les justificatifs pertinents qui se rapportent à toutes les nouvelles inscriptions et les nouveaux retraits de sorte à améliorer la qualité des informations qui y sont enregistrées. Par ailleurs, nous recommandons la modernisation des fonctionnalités du module de gestion des incidents afin d'identifier et d'enregistrer convenablement plusieurs incidents en rapport avec l'embauche des médecins.

**Recommandation 3.** Nous recommandons soit une modernisation de l'application du système d'audit des factures soit une migration des données actuelles vers un nouveau système modulaire pour permettre une collecte de données sur tous les types de situations (et les procédures s'y rapportant) pouvant se produire à l'avenir en ce qui concerne le projet *Mais Médicos*. De plus, cette modernisation devra être entièrement intégrée au sein de la base de données COLPADI.

**Recommandation 4.** Nous recommandons d'éviter l'emploi de subventions générales ou de lignes budgétaires pour financer des activités qui relèvent du cadre d'intervention du projet *Mais Médicos*. En outre, nous recommandons, dans tous les documents officiels et les rapports financiers concernant le projet *Mais Médicos*, une description précise de la somme totale en rapport avec ce projet, avec une distinction entre les paiements financés par l'accord de coopération 80 ou d'autres accords de coopération.

**Recommandation 5.** Nous recommandons la poursuite des activités de suivi serré des décisions pertinentes prises par les tribunaux brésiliens à la lumière des requêtes déposées par les médecins cubains. Dans le même temps, il convient de mettre continuellement à jour le plan d'urgence en fonction du déroulement de la situation prévue.

## 4. Questions de gouvernance

27 Les Organes directeurs des organisations internationales font appel à certains mécanismes pour contrôler l'efficacité de leur action. L'analyse de ces mécanismes a fait partie de notre audit.

### 4.1. Système d'information pour la gestion du Bureau sanitaire panaméricain (PMIS)

#### 4.1.1. Antécédents

28 En 2010, le 50<sup>e</sup> Conseil directeur a officiellement donné son autorisation pour procéder à une modernisation du Bureau sanitaire panaméricain et approuvé la mise en œuvre du Système d'information pour la gestion du BSP (PMIS), un système informatique de planification des ressources institutionnelles (ERP). La mise en œuvre du PMIS a commencé au début de l'année

2014. Deux ans plus tard, au début de 2016, le PMIS a été lancé pour remplacer le système alors en place pour les technologies de l'information, devenu obsolète.

- 29 Les perfectionnements apportés à ce nouvel outil informatique se sont poursuivis principalement en 2016 et, plus tard, ils ont été suivis d'une phase de réglage final qui a eu lieu durant l'exercice financier actuel en 2017. Le coût total de mise en œuvre de l'ERP a atteint \$23 millions mais ce montant ne tient pas compte de la valeur correspondant à l'effort de travail déployé par le personnel de l'OPS au plan interne ni des autres améliorations apportées après la clôture officielle de la mise en œuvre du PMIS en avril 2016.

#### 4.1.2. Analyse de l'audit

- 30 Le jour où le commissaire aux comptes a inspecté le système, ce dernier était en fonctionnement depuis deux exercices financiers mais il continuait de faire l'objet de réglages supplémentaires. Il convient de signaler que les grands efforts déployés par l'OPS en 2016 et 2017 pour achever la mise en œuvre intégrale et les réglages supplémentaires permettent de considérer que l'exploitation du système est stable et prévisible. Nonobstant ce qui précède, le système est complexe et tend à produire des erreurs imprévues. Il est donc indispensable d'effectuer des audits et des contrôles continus à tous les niveaux d'exploitation du système.
- 31 À l'instar des procédures d'audit réalisées en 2016, durant l'audit des états financiers de 2017, les commissaires aux comptes ont ciblé en particulier la performance du système de planification des ressources institutionnelles. Le traitement des données dans le PMIS a été de nouveau déclaré comme présentant un risque, ce qui a donné lieu à l'adoption de procédures d'audit additionnelles pour évaluer l'exactitude et la régularité des opérations qui y sont enregistrées. Hormis les domaines de risque identifiés dans notre rapport complet pour 2016, le programme d'audit a inclus des audits supplémentaires en rapport avec les rapports budgétaires car la clôture de l'exercice financier coïncidait avec celle de l'exercice budgétaire biennal 2016-2017.
- 32 Ce travail d'audit nous a permis de découvrir une série de carences qui demeurent en souffrance :
- a. À l'instar de l'ancien système de gestion, la préparation des états financiers 2017 de l'OPS est un processus qui a nécessité un travail considérable, des opérations réalisées manuellement et un traitement des données en dehors du système.
  - b. Un autre secteur touché par l'absence de rapports fiables était la trésorerie. En effet, les rapports disponibles dans le système ne permettaient pas d'effectuer des rapprochements bancaires de manière rapide et précise. Cette insuffisance a été compensée par des procédures de rapprochement effectuées manuellement. Cette situation représente une contrainte de taille pour une organisation qui gère plus de 60 comptes en banque dans de nombreux pays.
  - c. Le système dispose encore d'une fonctionnalité très rudimentaire pour traiter la réévaluation de devises. Lorsque l'on considère que l'Organisation fonctionne avec 24 monnaies différentes et réalise des activités dans 30 pays, les conséquences de cette situation altèrent de façon défavorable les calculs comptables.



- d. Les messages d'alerte et d'erreur du système, les rapports, le Manuel et les Normes de fonctionnement de l'OPS ainsi que d'autres documents connexes restent disponibles exclusivement en anglais. Il existe des attributions dans le système, en particulier au niveau des bureaux de pays, qui sont accomplies par des personnels dont l'anglais n'est pas la langue maternelle.

**Recommandation 6. Nous recommandons un regain d'efforts pour limiter au niveau indispensable la manipulation de données en dehors du système.**

**Recommandation 7. Nous recommandons vivement que le système contienne un rapport de rapprochement bancaire qui soit fiable. Le rapport devra être utilisé régulièrement pour effectuer un rapprochement mensuel de tous les comptes en banque, en comparant les données obtenues des banques avec les écritures du grand livre.**

**Recommandation 8. Nous recommandons que le système soit modernisé de sorte qu'il permette d'effectuer un calcul convenable des écarts de change ainsi que des réévaluations automatiques de la position ouverte en devises en période de clôture des comptes. Si ces opérations ne peuvent être traitées correctement en raison des limites inhérentes au système, les informations pertinentes devront figurer dans les états financiers et dans la politique comptable de l'Organisation.**

**Recommandation 9. Nous recommandons que les messages générés par le système à l'intention des utilisateurs ainsi que les messages d'alerte soient traduits dans d'autres langues que l'anglais. Dans les bureaux de pays, bon nombre d'utilisateurs de Workday ne parlent pas l'anglais alors qu'ils sont tenus de travailler avec ce système. Le fait de ne pas pouvoir comprendre clairement la documentation, les messages ou les instructions issus du système pourrait diminuer leur utilité et contribuer à des erreurs de saisie de données.**

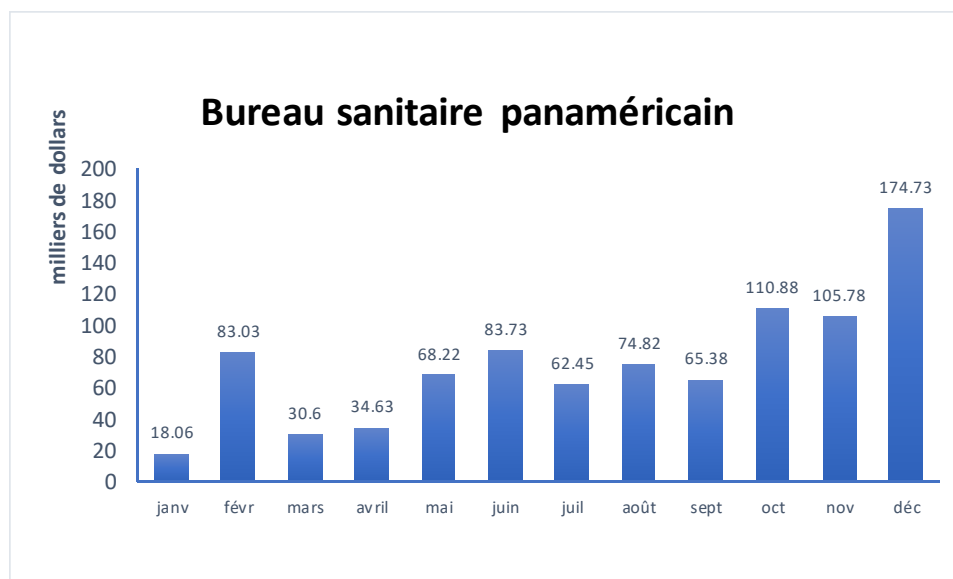
## 4.2. Augmentation des dépenses en fin de période biennale

- 33 En ce qui concerne la période biennale 2016-2017, les ressources budgétaires de l'OPS incluait, entre autres, des fonds provenant des contributions fixées des États Membres, des recettes diverses et des ressources exécutées par l'OPS à partir des allocations au titre du budget ordinaire de l'OMS. Toutes ces ressources étaient destinées à l'exécution des programmes internationaux de santé établis par l'Assemblée mondiale de la Santé pour la Région des Amériques.
- 34 L'analyse de la régularité des décaissements et des flux de trésorerie des opérations issues du budget ordinaire<sup>1</sup> (budget ordinaire de l'OPS et budget ordinaire de l'OMS alloué pour la Région des Amériques) a révélé une augmentation considérable du niveau de décaissements durant les trois derniers mois de l'année 2017. Une observation analogue a été faite dans le rapport complet du Commissaire aux comptes pour les années 2013 et 2015, qui correspondait à la fin des périodes biennales précédentes.

---

<sup>1</sup> Les fonds du budget ordinaire tels qu'ils sont définis dans les livres comptables, à l'exclusion des dépenses financées par d'autres sources comme les fonds renouvelables ou les contributions volontaires, entre autres sources de financement.

- 35 Après avoir exclu les activités liées aux ressources humaines (paie) aux fins de cette analyse, nous avons constaté que les décaissements de décembre (\$174,7 millions) représentaient 329,4 % de la moyenne du niveau mensuel des dépenses pour la première moitié de 2017 (\$53 millions). Durant le dernier trimestre 2017, le Bureau sanitaire panaméricain a dépensé au total \$391,4 millions, ce qui représente un chiffre similaire à la totalité des dépenses encourues durant les 6 mois précédents (avril-septembre, \$389,2 millions). Les détails sont exposés dans le diagramme ci-après.



- 36 Nous avons constaté qu'à l'approche de la fin de période biennale, les directeurs et les représentants de l'OMS/OPS dans les pays augmentaient les décaissements pour atteindre leurs cibles de dépenses.
- 37 Bien qu'il soit courant que les organisations à base budgétaire tendent à accroître leurs dépenses en fin d'exercice budgétaire (et, à cet égard, l'OPS n'est pas l'exception), à notre avis, cette pratique courante ne saurait être considérée comme étant souhaitable, et elle ne constitue pas un moyen adéquat d'atteindre des objectifs budgétaires de manière efficiente car elle peut présenter un risque pour une performance financière solide.

**Recommandation 10. Nous recommandons d'améliorer le calendrier d'exécution du Programme et budget pour la période biennale 2018-2019 et d'élaborer des outils s'inscrivant dans le nouveau cadre budgétaire pour éviter toute accumulation de dépenses en fin d'exercice.**

## 5. Suivi des recommandations formulées l'année précédente

- 38 Dans notre rapport correspondant à l'année 2016, nous avons formulé certaines recommandations sur la gestion de l'OPS. Notre travail a consisté notamment à faire un suivi des progrès accomplis par l'OPS dans l'application desdites recommandations. Le suivi détaillé, qui inclut la réponse de l'OPS et nos commentaires formulés en retour, figure dans l'annexe B.
- 39 Globalement, nous considérons que l'OPS a appliqué de manière appropriée nos recommandations précédentes et que l'Organisation prend des mesures pour remédier aux problèmes décrits. Nous concluons que l'OPS a répondu de manière très favorable à nos recommandations car elles ont toutes été résolues ou sont en cours de résolution. Nous avons également pris note de l'application adéquate de nos recommandations à l'égard du PMIS et du projet *Mais Médicos* car ces deux projets revêtent une importance cruciale pour l'Organisation.

## Remerciements

- 40 Nous souhaitons remercier en particulier la Directrice et le personnel de l'Organisation pour la coopération et le concours apportés durant notre travail d'audit.

Madrid, le 11 avril 2018

(SIGNÉ)

---

Ramón Álvarez de Miranda García

Président de la Cour des comptes d'Espagne

## Annexe A. Synthèse des recommandations du Commissaire aux comptes

Recommandation 1. Nous recommandons la révision complète des procédures de contrôle pertinentes et la mise en œuvre d'un processus de révision *ex-post* des paiements afin de découvrir toutes les modifications indispensables qui doivent être effectuées tous les mois. Nous recommandons également une vérification régulière et croisée des données entre les cycles comptables pour assurer la réalisation en bonne et due forme de tous les rapprochements.

Recommandation 2. Nous recommandons la mise à jour des données figurant dans la base de données COLPADI en les confrontant à tous les justificatifs pertinents qui se rapportent aux nouvelles inscriptions et aux nouveaux retraits de sorte à améliorer la qualité des informations qui y sont enregistrées. Par ailleurs, nous recommandons la modernisation des fonctionnalités du module de gestion des incidents afin d'identifier et d'enregistrer convenablement plusieurs incidents en rapport avec l'embauche des médecins.

Recommandation 3. Nous recommandons soit une modernisation de l'application du système d'audit des factures soit une migration des données actuelles vers un nouveau système modulaire pour permettre une collecte de données sur tous les types de situations (et les procédures s'y rapportant) pouvant se produire à l'avenir en ce qui concerne le projet *Mais Médicos*. De plus, cette modernisation devra être entièrement intégrée au sein de la base de données COLPADI.

Recommandation 4. Nous recommandons d'éviter l'emploi de subventions générales ou de lignes budgétaires pour financer des activités qui relèvent du cadre d'intervention du projet *Mais Médicos*. En outre, nous recommandons, dans tous les documents officiels et les rapports financiers concernant le projet *Mais Médicos*, une description précise de la somme totale en rapport avec ce projet, avec une distinction entre les paiements financés par l'accord de coopération 80 et d'autres accords de coopération.

Recommandation 5. Nous recommandons la poursuite des activités de suivi serré des décisions pertinentes prises par les tribunaux brésiliens à la lumière des requêtes déposées par les médecins cubains. Dans le même temps, il convient de mettre à jour continuellement le plan d'urgence en fonction du déroulement de la situation prévue.

Recommandation 6. Nous recommandons un regain d'efforts pour limiter au niveau indispensable la manipulation de données en dehors du système.

Recommandation 7 : Nous recommandons vivement que le système contienne un rapport de rapprochement bancaire qui soit fiable. Le rapport devra être utilisé régulièrement pour effectuer un rapprochement mensuel de tous les comptes en banque, en comparant les données obtenues des banques avec les écritures du grand livre.

Recommandation 8. Nous recommandons que le système soit modernisé de sorte qu'il permette d'effectuer un calcul convenable des écarts de change ainsi que des réévaluations automatiques de la position ouverte en devises en période de clôture des comptes. Si ces opérations ne peuvent être traitées correctement en raison des limites inhérentes au système, les informations pertinentes devront figurer dans les états financiers et dans la politique comptable de l'Organisation.

Recommandation 9. Nous recommandons que les messages générés par le système à l'intention des utilisateurs ainsi que les messages d'alerte soient traduits dans d'autres langues que l'anglais. Dans les bureaux de pays, bon nombre d'utilisateurs de Workday ne parlent pas l'anglais alors qu'ils sont tenus

de travailler avec ce système. Le fait de ne pas pouvoir comprendre clairement la documentation, les messages ou les instructions issus du système pourrait diminuer leur utilité et contribuer à des erreurs de saisie de données.

Recommandation 10. Nous recommandons d'améliorer le calendrier d'exécution du Programme et budget pour la période biennale 2018-2019 et d'élaborer des outils s'inscrivant dans le nouveau cadre budgétaire pour éviter toute accumulation de dépenses en fin d'exercice.

## Annexe B. Mise en pratique des recommandations formulées l'année précédente

Nous avons examiné l'application par la direction générale des recommandations énoncées dans notre rapport complet d'audit pour l'année 2016. Nous avons résumé les réponses apportées et présenté notre évaluation à partir du travail d'audit que nous avons entrepris à l'égard des dispositifs de contrôle interne.

RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	COMMENTAIRE DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE
<p><b>Recommandation 1</b></p> <p>Nous recommandons un examen des données saisies dans la base de données COLPADI pour assurer leur qualité et exactitude, en particulier pour ce qui est des données concernant les nouveaux médecins participants. La direction du Bureau du représentant de l'OPS/OMS au Brésil devra analyser la capacité du module de gestion des incidents, harmoniser les catégories d'incidents et examiner tous les incidents non résolus ainsi que les données y relatives.</p>	<p>À l'heure actuelle, la base de données COLPADI exécute des modifications de processus relatives à l'enregistrement des données concernant les médecins. La fonction de saisie de données, qui est actuellement assurée par les consultants internationaux de l'OPS (CIO), sera déléguée à une équipe administrative centralisée de l'unité technique du projet <i>Mais Médicos</i> (UTMM) (saisie de données à guichet unique) et les CIO devront effectuer des contrôles de qualité des données pour les médecins coopérants qui travaillent dans leurs États respectifs. Ce nouveau processus de fonctionnement améliorera la qualité et l'exactitude dans la saisie de données et déchargera les CIO d'un lourd fardeau administratif, surtout ceux qui gèrent des États recensant un grand nombre de médecins qui collaborent avec le projet.</p> <p>Concernant la capacité du module de gestion des incidents et l'harmonisation des catégories d'incidents, les points focaux administratifs et opérationnels responsables de l'UTMM ont tenu en mars 2017 un atelier à l'intention des concepteurs de la base de données COLPADI, durant lequel de nouvelles fonctionnalités de la base de données ont été établies aux fins d'inclusion (automatisation de la saisie de données pré-déploiement). Ces recommandations d'audit ont également fait l'objet de discussions avec les techniciens COLPADI des médecins cubains de sorte que ces derniers les incluent dans leur programme de développement COLPAID. Les résultats sont comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les catégories d'incidents ont été révisées et harmonisées avec les spécifications du système d'audit des factures ;</li> <li>• Le module « Procédure d'enregistrement du médecin » a été amélioré et propose maintenant deux nouveaux processus secondaires : pédagogie et gestion de documents.</li> </ul> <p>À l'heure actuelle, la base de données COLPADI exécute des modifications de processus relatives à l'enregistrement des données concernant les médecins. La fonction de saisie de données, qui est actuellement assurée par les consultants internationaux de l'OPS (CIO), sera déléguée à une équipe administrative centralisée de l'unité technique du projet <i>Mais Médicos</i> (UTMM) (saisie de données à guichet unique) et les CIO devront effectuer des contrôles de qualité des données pour les médecins coopérants qui travaillent dans leurs États respectifs. Ce nouveau processus de fonctionnement améliorera la qualité et l'exactitude dans la saisie de données et déchargera les CIO d'un lourd fardeau administratif, surtout ceux qui gèrent des États recensant un grand nombre de médecins qui collaborent avec le projet.</p>	<p>RÉSOLUE</p> <p>(TRAITÉE DANS LE RAPPORT COMPLET DE 2017)</p>

RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	COMMENTAIRE DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE
	<p>Mise à jour du 30 septembre 2017</p> <p>Hormis les améliorations apportées au système, une équipe spéciale a été créée, composée de l'UTMM et de ADM-BRA (Informatique, Finances, Suivi &amp; Évaluation), qui exécute actuellement un plan d'action pour atteindre deux principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Améliorer les flux de travail COLPADI et le registre de saisie de données pour normaliser ses processus et réduire au minimum les incohérences entre les données. Ce processus fera intervenir un nettoyage et une mise à jour des données ainsi que l'introduction de nouveaux attributs requis par l'évolution du projet (situation au regard du mariage et des actions en justice).</li> <li>2 Le diagnostic des fonctionnalités du système d'audit des factures afin de repérer tous changements potentiels dans ses règles de fonctionnement, la cohérence des données et la vérification contre les données COLPADI ainsi que la définition de nouveaux besoins d'information pour le système d'audit des factures.</li> </ol> <p>Ce plan d'action devra être achevé à la fin décembre 2017.</p>	
<p><b>Recommandation 2</b></p> <p>Nous recommandons un examen spécial ainsi qu'un suivi des cas d'abandon par les médecins participants. Il conviendra de révéifier la cohérence des informations dans la liste officielle des cas d'abandon, la base de données COLPADI et le système d'audit des factures.</p>	<p>Le processus de gestion des cas d'abandon est comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Le CIO décentralisé et le ministère de la Santé (conseillers auprès de l'État) informe le consultant national centralisé de l'OPS des cas d'abandon ;</li> <li>2 Le consultant national adresse une lettre officielle au ministère de la Santé et à l'ambassade de Cuba qui fait état des cas d'abandon ;</li> <li>3 Le secrétariat de l'UTMM met à jour les pièces justificatives en annexe du système d'audit des factures et calcule toutes les dates de travail pour chaque médecin avant la date d'abandon afin de garantir l'exactitude de la facture ;</li> <li>4 Les CIO centralisés mettent à jour la base de données COLPADI en fonction des informations présentées par le consultant national ;</li> <li>5 Le consultant national revérifie l'exactitude des données mises à jour dans COLPADI (en sus des dispositifs de contrôle propres au ministère de la Santé et à l'ambassade de Cuba).</li> </ol> <p>Le léger écart d'information entre différents systèmes d'enregistrement de l'information pourrait être attribuable au changement et à la transition des fonctionnalités et attributions du CIO qui ont eu lieu en décembre 2016 jusqu'en janvier 2017 (processus de fin de mission des CIO sortants et processus d'enregistrement et de pré-déploiement des CIO entrants). Toutefois, ce processus a fait l'objet d'une surveillance étroite et les informations dans la base de données COLPADI et le système d'audit des factures ont été revérifiées et mises à jour par l'administrateur responsable des activités de l'UTMM, qui a travaillé en étroite coordination avec le consultant national.</p>	<p>RÉSOLUE</p> <p>(TRAITÉE DANS LE RAPPORT COMPLET DE 2017)</p>
<p><b>Recommandation 3</b></p> <p>Nous recommandons d'éviter l'emploi de subventions générales ou de lignes budgétaires pour financer des activités qui relèvent précisément du cadre</p>	<p>Les activités devant être exécutées durant le semestre du projet <i>Mais Médicos</i> sont énoncées dans un plan de travail semestriel élaboré pour chaque accord de coopération ou amendement. L'accord de coopération ou l'amendement peut être synergique et complémentaire tout en permettant</p>	<p>RÉSOLUE</p> <p>(TRAITÉE DANS LE RAPPORT COMPLET DE 2017)</p>

RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	COMMENTAIRE DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE
d'intervention du projet <i>Mais Médicos</i> .	<p>un travail entre différents programmes.</p> <p>L'accord de coopération 80 finance les activités de SSP arrêtées au titre du projet <i>Mais Médicos</i> mais d'autres accords de coopération peuvent aussi financer des activités si elles sont mieux alignées sur (par ex. Accord de coopération 67 : populations autochtones).</p> <p>Étant donné que le paiement au titre de l'hébergement et de la nourriture pour les médecins intervenant dans des zones habitées par des populations autochtones n'a pas pu être effectué au titre de l'accord de coopération 80 en raison des directives régissant le projet <i>Mais Médicos</i> émises par le gouvernement, l'OPS a payé ceux-ci en vertu de l'accord de coopération 67 à titre de processus extraordinaire.</p>	
<p><b>Recommandation 4</b></p> <p>Nous recommandons un suivi continu et serré des décisions prises par les tribunaux brésiliens à la lumière des requêtes déposées par les médecins cubains. Dans le même temps, l'OPS devra élaborer un plan d'urgence en cas de décisions favorables prononcées à l'égard des demandeurs. Nous recommandons également la poursuite des activités de suivi serré des décisions pertinentes prises par le tribunal fédéral suprême du Brésil ainsi qu'une mise à jour constante du plan d'urgence.</p>	<p>Le Bureau du Conseiller juridique (LEG) continue de travailler en étroite collaboration avec le bureau du représentant de l'OPS/OMS au Brésil et le ministère des Affaires étrangères du Brésil pour suivre la situation des différentes poursuites judiciaires en rapport avec le projet <i>Mais Médicos</i>. Par ailleurs, LEG a présenté au ministère des Affaires étrangères des informations et des arguments juridiques à l'appui de l'Organisation et du projet <i>Mais Médicos</i> pour qu'ils servent à la défense de l'OPS et du projet auprès des divers organes de justice actuellement saisis des demandes en souffrance. Enfin, LEG travaille de près avec le bureau du représentant de l'OPS/OMS au Brésil pour assurer la mise en place d'un plan d'urgence efficace au cas où celui-ci s'avérerait nécessaire.</p> <p>Mise à jour du 30 septembre 2017</p> <p>Le bureau du représentant de l'OPS/OMS au Brésil maintient à jour un registre qui dénombre tous les cas, leur situation et les résultats s'y rapportant.</p>	<p>RÉSOLUE</p> <p>(TRAITÉE DANS LE RAPPORT COMPLET DE 2017)</p>
<p><b>Recommandation 5</b></p> <p>Nous recommandons qu'une unité fonctionnelle ou une équipe précise soit nommée pour être responsable des contrôles horizontaux et systématiques.</p>	<p>Un administrateur chargé de la conformité, responsable de cette fonction, a été établi et un conseiller en conformité a été nommé.</p>	<p>RÉSOLUE</p>
<p><b>Recommandation 6</b></p> <p>Nous recommandons qu'une liste soit dressée qui dénombre les rapports dont l'élaboration est nécessaire pour assurer la transmission d'information utile et fiable à toutes les unités fonctionnelles. La préparation de la liste devra être précédée d'une analyse approfondie (par exemple en incluant un sondage) pour répondre aux besoins de tous les administrateurs, en particulier dans les bureaux de pays.</p>	<p>Une liste des rapports a été rédigée et mise à la disposition des utilisateurs. Elle a été préparée en s'appuyant sur des contributions transmises par le biais du processus de gouvernance du PMIS et du réseau de l'Administrateur. La liste est en train d'être révisée et mise à jour par une équipe multifonctionnelle afin de simplifier et d'améliorer la production de rapports et de prévoir des rapports modifiés et nouveaux.</p> <p>Mise à jour du 30 septembre 2017 :</p> <p>Un groupe de travail chargé de la rationalisation des rapports et du tableau de bord a été constitué pour nettoyer, hiérarchiser et normaliser les rapports et les tableaux de bord. Le groupe de travail sera chargé d'éliminer les doubles emplois figurant dans les rapports, de réduire le nombre de rapports en regroupant les spécifications et en assurant que les centres de coûts apportent des contributions par le biais de leurs points focaux désignés (désignation actuellement en cours dans chaque centre de coûts).</p>	<p>RÉSOLUE</p>



RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	COMMENTAIRE DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE
	<p>Mesure prise :</p> <p>Mise en fonctionnement d'un tableau de bord « Rapports utiles PMIS » sous Workday qui dénombre les rapports les plus utiles par secteur d'activité : Référence générale, HR, Planification et budget, Achats, Finances et Dépenses (discussions toujours en cours) et Apprentissage.</p> <p>Mise en fonctionnement du Worklet Tableau de bord Administrateur dans le PMIS (prochainement disponible comme élément du menu « applications »), qui présentera des tableaux de bord illustrant des informations qui seront utiles principalement pour les administrateurs de la fonction Rapports et les points focaux des centres de coûts. Mise en fonctionnement de plusieurs tableaux de bord qui récapitulent des informations utiles en la matière : Analyse de la conformité aux règles de déplacement, Plan de travail biennal (BWP) de l'entité, Données HCM, Analyse de la performance de l'OPS, réalisations et financement du Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins, Rapprochement bancaire.</p> <p>Par ailleurs, depuis le 30 avril 2017, ITS a clos 131 demandes d'intervention liées à des rapports du PMIS : nouveaux rapports, améliorations, invites supplémentaires, etc.</p>	
<p><b>Recommandation 7</b></p> <p>Nous recommandons un regain d'efforts pour limiter au minimum la manipulation de données en dehors du système.</p>	<p>Des équipes multifonctionnelles ont été constituées pour la clôture de l'exercice biennal, les obligations et la paie afin de limiter ou d'éliminer toute manipulation en dehors du système.</p>	<p>RÉSOLUE</p> <p>(TRAITÉE DANS LE RAPPORT COMPLET DE 2017)</p>
<p><b>Recommandation 8</b></p> <p>Nous recommandons vivement que le système contienne un rapport de rapprochement bancaire qui soit fiable. Le rapport devra être utilisé régulièrement pour effectuer un rapprochement mensuel de tous les comptes en banque et comparer les données obtenues des banques avec les écritures du grand livre.</p>	<p>Le Département de gestion des ressources financières (FRM) travaille actuellement avec des experts de Collaborative Solutions et Workday pour produire un rapport Livres comptables à banque afin d'identifier précisément les opérations en suspens/en instance.</p> <p>Mise à jour du 30 septembre 2017 :</p> <p>FRM collabore actuellement avec Collaborative Solutions pour repenser le rapport Livres comptables à banque afin d'améliorer les informations présentées dans les rapports de rapprochement automatisés. Par ailleurs, l'OPS collabore avec les gestionnaires de produits de Workday sur les problèmes identifiés au niveau des rapports bancaires et des rapports de gestion des liquidités.</p>	<p>RÉSOLUE</p> <p>(TRAITÉE DANS LE RAPPORT COMPLET DE 2017)</p>
<p><b>Recommandation 9</b></p> <p>Nous recommandons que le système soit modernisé de sorte qu'il permette d'effectuer un calcul convenable des écarts de change ainsi que des réévaluations automatiques de la position ouverte en devises en période de clôture des comptes. Si ces opérations ne peuvent être traitées correctement en raison des limites inhérentes au système, les informations pertinentes devront figurer dans les états financiers et dans la politique comptable de l'Organisation.</p>	<p>Une demande de service SRS a été déposée et surclassée au niveau Workday Case. Un programme révisé pour la réévaluation des comptes en banque a été fourni, qui est en cours d'essai. Les réévaluations d'autres comptes du grand livre continueront d'être effectuées manuellement (par ex. créances et recettes différées au titre des contributions volontaires). Une analyse d'autres comptes du grand livre présentant un risque de change significatif en monnaie nationale est en cours pour déterminer les obligations relatives à une éventuelle réévaluation et aux déclarations dans les états financiers.</p> <p>Mise à jour du 30 septembre 2017 :</p> <p>Bien que le résultat de SRS concernant la réévaluation des comptes en banque ait amélioré les calculs sous Workday,</p>	<p>RÉSOLUE</p> <p>(TRAITÉE DANS LE RAPPORT COMPLET DE 2017)</p>

RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	COMMENTAIRE DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE
	<p>nous continuons de constater des divergences entre les deux méthodologies. Par conséquent, nous pensons que le calcul de la réévaluation des comptes en banque sera effectué manuellement pour la clôture des comptes de 2017. Les déclarations reflèteront le traitement différent appliqué à la réévaluation pour la société BLC. L'analyse et l'évaluation d'autres comptes du bilan continueront de se faire manuellement.</p>	
<p><b>Recommandation 10</b></p> <p>Nous recommandons une analyse et une cartographie des dates employées par le système. Ce travail devra se terminer par un inventaire des dates employées par le système et une description des modalités par lesquelles chaque date influe sur le domaine de comptabilité (y compris le calcul des taux de change), les achats, la budgétisation et le système de paie.</p>	<p>Collaborative Solutions a présenté un document intitulé « Dates comptables dans Workday » qui contribue à éclaircir l'utilisation et les effets des dates employées dans les divers processus d'activité de Workday. Par ailleurs, nous demandons aux utilisateurs de lancer et d'autoriser des opérations durant la même période pour limiter l'impact des écarts de change.</p> <p>Mise à jour du 30 septembre 2017 :</p> <p>FRM assurera des formations supplémentaires au cours du dernier trimestre 2017. Tous les centres de coûts ont été avertis de la nécessité de terminer leurs opérations à l'intérieur de la même période financière.</p>	RÉSOLUE
<p><b>Recommandation 11</b></p> <p>Nous recommandons de nouvelles améliorations au niveau des procédures et processus institutionnels internes configurés dans Workday. Cette tâche doit être centrée sur les domaines qui requièrent un travail intensif et qui sont, par nature, répétitifs ou nombreux. L'optimisation des flux de travail internes devra produire une diminution de la charge administrative et une automatisation des tâches sujettes aux erreurs administratives.</p>	<p>Une analyse des priorités est effectuée régulièrement. Cela se fait sur la base des recommandations des utilisateurs et des référents institutionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Efforts déployés continuellement pour rationaliser les processus institutionnels.</li> <li>- Équipes multifonctionnelles établies pour effectuer les réglages supplémentaires au niveau des processus.</li> <li>- Le processus de gouvernance du PMIS est censé gérer les priorités et rationaliser les processus institutionnels.</li> </ul>	RÉSOLUE
<p><b>Recommandation 12</b></p> <p>Nous recommandons l'élaboration des règles qui régiront la conservation de documents dans Workday. Il faut adopter des modalités de normalisation qui permettront de reconnaître aisément les contenus et la période des documents à partir des noms de fichiers. Par ailleurs, ces règles devront également prévoir une norme minima relative aux documents qui doivent être joints à toute information figurant dans le système. Ces règles devront être applicables à tous les documents joints à des opérations effectuées sous Workday.</p>	<p>Les processus institutionnels de Workday, en particulier ceux concernant les ressources humaines et les achats, exigent en pièce jointe de nombreux formulaires et d'autres documents. La normalisation résultera des actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Élimination de formulaires superflus qui ont été intégrés dans les processus du PMIS, ce qui supprime toute obligation de joindre ces formulaires en annexe.</li> <li>2 Conversion en modèles électroniques des formulaires qui ne peuvent être supprimés ou intégrés au PMIS. Les fonctionnaires de l'OPS ont reçu une formation et il leur a été demandé d'utiliser leur signature électronique, ce qui les dispense d'imprimer et de conserver les versions papier et les versions électroniques de ces formulaires.</li> <li>3 Pour les processus Workday fréquemment utilisés, réduction du nombre de pièces jointes requises. Désormais, pour la gestion des événements et les déplacements, seul un document, le Modèle de gestion des événements, sera joint aux processus connexes sous Workday.</li> <li>4 Révision de la version électronique actuelle des politiques V.1.2 de l'OPS/OMS, de la gestion des archives et de la version V1.3, Gestion des dossiers, qui précise que le système de planification des ressources institutionnelles (ERP) de l'Organisation est le « dépositaire officiel des archives » à l'appui des opérations institutionnelles de l'ERP.</li> </ol>	RÉSOLUE

RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	COMMENTAIRE DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE
	<p>5 Proposer des directives et instructions précises pour certaines opérations et certains processus.</p> <p>Mise à jour du 30 septembre 2017 :</p> <p>À l'heure actuelle, Worker Documents permet un filtrage par catégorie et un tri par date de téléchargement, ce qui permet d'effectuer une « reconnaissance aisée du contenu et de la période des fichiers ».</p> <p>HRM et PRO devront figurer dans la colonne « Intervenant responsable » puisque la réponse indique « surtout ceux en rapport avec les ressources humaines et les achats ».</p> <p>FRM a créé sous SharePoint un site pour les lettres d'accord et chaque centre de coûts dispose d'un classeur pour créer et conserver les documents des lettres d'accord (document signé, rapports, notes de service, etc.) et, dans Workday, le lien est disponible sous l'onglet Données supplémentaires Lettres d'accord [LOA Additional Data].</p> <p>Pour gérer ce processus, FRM a demandé aux administrateurs des centres de coûts de désigner des points focaux pour les lettres d'accord qui soient habilités à accéder à SharePoint et disponibles pour suivre une formation. Par ailleurs, une liste de documents/noms obligatoires a été dressée pour consigner toutes les pièces jointes sous Workday.</p>	
<p><b>Recommandation 13</b></p> <p>Nous recommandons de resserrer les dispositifs de contrôle du système relatifs à l'utilisation des worktags. Il conviendrait de revoir les worktags qui sont actifs et, si possible, d'en désactiver certains pour qu'ils ne puissent être utilisés par certains utilisateurs ou certaines opérations pour lesquelles ils ne servent pas. L'analyse des worktags devra porter également sur des combinaisons dynamiques, par exemple, lorsqu'un worktag est automatiquement désactivé en fonction de la sélection d'autres options pendant la saisie de données (par exemple, numéro de compte, ligne budgétaire, numéro de projet).</p>	<p>Les référents institutionnels du PMIS ont effectué une révision et préconisent les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– FRM a élaboré une Balance générale annotée, qui présente dans le détail des validations personnalisées, les worktags requis et d'autres dispositifs de contrôle.</li> <li>– Introduction de dispositifs de contrôle budgétaires plus stricts de sorte à réduire l'éventualité d'erreurs comptables ;</li> <li>– La réduction des opérations <i>ad hoc</i> et l'introduction d'un contrôle budgétaire pour les cartes d'achat sous Workday 29 réduiront davantage les erreurs possibles.</li> <li>– FRM doit identifier d'autres validations personnalisées qui pourraient réduire davantage la possibilité d'erreurs.</li> <li>– PBU et FRM doivent préparer une analyse des worktags Tâche de plan du projet (PPT) non utilisés ou qui font double emploi sur la période 2016-2017.</li> <li>– PBU préparera une liste standard de projets pour la période 2018-2019.</li> <li>– PBU préparera des directives sur la création de nouveaux worktags PPT pour la période 2018-2019, en recommandant une limite de 2 ou 3 PPT par projet.</li> <li>– Clôture biennale : une équipe multifonctionnelle doit réviser le projet de liste de worktags des PPT en prévision de la configuration du budget 2018-2019 en vue d'une réduction significative du nombre de worktags actifs.</li> <li>– Pour le budget 2020-2021, PBU préparera une recommandation concernant le niveau adéquat pour chaque opération (éventuellement à un niveau supérieur à la PPT).</li> </ul> <p>Il faut noter que la désactivation automatique de combinaisons pour les opérations liées aux activités n'est pas réalisable sur le plan technique.</p>	RÉSOLUE

RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	COMMENTAIRE DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE
	<p>Mise à jour du 30 septembre 2017 :</p> <p>FRM travaille actuellement à la réduction du montant des catégories de dépenses pour améliorer les rapports sur les dépenses.</p> <p>Mesure prise :</p> <p>À l'heure actuelle, le PMIS recense 240 validations personnalisées. Suit une liste partielle des validations personnalisées :</p> <p><i>008-Grant required on Sponsor Funds and Grant can only be used on Sponsor Funds.</i></p> <p>Avec cette validation, chaque fois que quelqu'un utilise un fonds de parrainage, il lui faut inclure une subvention dans l'opération. Inversement, lorsque l'utilisateur sélectionne un fonds hors parrainage (par ex. ACP), il lui est interdit d'ajouter une Subvention à l'opération.</p> <p><i>013-Ledger Account 6700 on the Actuals Ledger requires a Fund, Cost Center, Project Plan Task, and Spend Category.</i></p> <p>Avec cette validation, lorsqu'il crée des journaux comptables en tapant Ledger 6700, l'utilisateur inclut toutes les informations obligatoires.</p> <p><i>100-Inactive Worktags exists.</i></p> <p>Cette validation empêche les utilisateurs de réaliser des opérations avec des worktags inactifs.</p> <p>Enfin, il importe de noter que nous avons aussi prévu des conditions de validation dans les processus institutionnels qui aident les utilisateurs à saisir les données correctes. Par exemple, les validations configurées sur les projets du Programme et budget qui requièrent, pour tout nouveau projet créé dans le PMIS avec une mise en relation à la période 2018-2019, une nomenclature précise (18ITS...), un responsable de projet désigné, etc.</p> <p>En ce qui concerne la clôture des comptes, 40 validations ont été configurées à cette fin, qui sont principalement liées à l'observance des dates et des worktags en fonction de la mise en relation des fonds avec la structure miroir ou la structure du Programme et budget. Pour les identifier, une nomenclature spéciale a été créée et l'acronyme BG (<i>biennium gold</i>) ajouté à chacune de ces validations. Ces validations ont été configurées dans les processus institutionnels ci-après : Bon de commande et Demande de modification, Contrat de fournisseur et Amendement de contrat de fournisseur, Facture de fournisseur, Autorisation de dépense, Rapports de dépense et Budgets. Tous ces processus ont été conçus de sorte à éviter toute annulation (pour la plupart) après la transition vers la nouvelle période biennale. Suit une liste partielle d'exemples de validations personnalisées qui ont été configurées pour la clôture.</p> <p><i>BG001-For 16/17 PPT under Program and Budget or POC Fund, Document Date must be on or before December 15 (Purchase Order)</i></p> <p><i>BG002-For 18/19 PPT, Document Date must be after December 15 (Purchase Order).</i></p> <p><i>BG020-If your trip starts in 2018 and is under Program and</i></p>	

RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	COMMENTAIRE DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE
	<p><i>Budget of POC Funds, 16/17 PPTs are not allowed (Spend Authorization)</i></p> <p><i>BG023-Expense Reports submitted in 2017 cannot use 18/19 PPT (Expense Report)</i></p> <p><i>BG033-18/19 Project Plan Tasks are not allowed in 2016/2017 (Budget Amendments)</i></p> <p><i>BG034-18/19 Outcomes are not allowed in 2016/2017 (Budget Amendments)</i></p> <p>PBU préparera une liste standard de projets pour la période 2018-2019.</p> <p>Mesure prise :</p> <p>Durant la phase de planification des opérations pour 2018-2019, une liste de produits/services (P/S) par résultat a été élaborée en étroite collaboration avec le réseau des catégories et secteurs programmatiques afin de servir de point de référence pour les entités élaborant leur plan de travail biennal. Les entités ont pu sélectionner l'un des P/S recommandés qui ont été identifiés pour chaque résultat et ont pu les modifier ou créer leurs propres P/S. De plus, les entités ont été chargées de prévoir un groupe de P/S prédéfinis pour refléter le travail lié à l'élaboration d'un plan d'atténuation des risques, à l'élaboration et au suivi du plan de travail biennal, à la mise en œuvre des plans des ressources humaines et des plans d'apprentissage, enfin à la gestion des activités de l'entité.</p> <p>PBU préparera des directives sur la création de nouveaux worktags de PPT pour la période 2018-2019, en recommandant une limite de 2 ou 3 PPT par projet.</p> <p>Mesure prise :</p> <p>Durant l'élaboration des plans de travail biennaux de la période 2018-2019, la seule exigence a été de créer une PPT sous chaque activité pour permettre la réalisation d'opérations dans le PMIS. On a signalé aux entités que d'autres tâches pourraient être ajoutées en cas de besoin durant la phase d'exécution.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture biennale - Une équipe multifonctionnelle doit réviser le projet de liste de worktags des PPT en prévision de la configuration du budget 2018-2019 en vue d'une réduction significative du nombre de worktags actifs.</li> <li>- Pour le budget 2020-2021, PBU préparera une recommandation concernant le niveau adéquat pour chaque opération (éventuellement à un niveau supérieur à la PPT).</li> </ul> <p>Mesure prise :</p> <p>Le travail donnant lieu à l'élaboration du nouveau Programme et budget 2020-2021 commencera à la fin 2018 et s'étendra à l'année 2019. En tenant compte du nouveau Plan stratégique 2020-2025 et du Programme et budget 2020-2021 ainsi que des structures programmatiques et budgétaires approuvées, PBU envisagera s'il est possible de modifier le niveau auquel l'Organisation comptabilise les opérations (qui est actuellement le niveau PPT).</p> <p>Il faut noter que la désactivation automatique de combinaisons pour les opérations liées aux activités n'est pas</p>	

RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	COMMENTAIRE DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE
	<p>réalisable sur le plan technique (pas certain que cela soit absolument vrai ; nous pouvons créer des validations personnalisées pour empêcher certains types de combinaisons de worktags comme nous l'avons fait pour DFP).</p> <p>Mise à jour du 30 septembre 2017 :</p> <p>FRM travaille actuellement à réduire le nombre de catégories de dépenses pour améliorer les rapports sur les dépenses.</p> <p>Mesure prise :</p> <p>FRM a réduit le nombre de catégories de dépenses de 926 à 240. La nouvelle liste est disponible au public et a été mise à jour sur la page intranet de FRM</p> <p><a href="https://intra.paho.org/departments-offices/am/frm/Shared%20Documents/list%20of%20spend%20categories%202018.pdf">https://intra.paho.org/departments-offices/am/frm/Shared%20Documents/list%20of%20spend%20categories%202018.pdf</a></p>	
<p><b>Recommandation 14</b></p> <p>Nous recommandons que les messages générés par le système à l'intention des utilisateurs ainsi que les messages d'alerte soient traduits dans d'autres langues que l'anglais. Dans les bureaux de pays, bon nombre d'utilisateurs de Workday ne parlent pas l'anglais mais sont tenus de travailler avec ce système. Le fait de ne pas pouvoir comprendre clairement la documentation, les messages ou les instructions issus du système pourrait diminuer leur utilité et provoquer des erreurs de saisie de données.</p>	<p>Nous sommes d'accord avec la recommandation. D'ici à la fin de l'année, l'OPS compte créer un argumentaire pour analyser différentes solutions ainsi que les coûts s'y rapportant afin de réduire l'obstacle linguistique actuel ainsi que ses conséquences.</p> <p>Mise à jour du 30 septembre 2017 :</p> <p>La traduction de tous les messages dans les quatre langues nécessitera un effort considérable et ITS peut coordonner cet exercice si les référents institutionnels désignent des points focaux. En raison de priorités concurrentes, cet exercice n'a pas encore commencé.</p>	<p>RÉSOLUE (TRAITÉE DANS LE RAPPORT COMPLET DE 2017)</p>
<p><b>Recommandation 15</b></p> <p>Nous recommandons la mise en œuvre de procédures de réciprocité adéquates entre les deux organisations afin que l'OPS puisse préparer ses états financiers, en particulier pour faciliter une transmission opportune de rapports d'investissements fiables concernant la performance des actifs du régime de l'OPS.</p>	<p>Conjointement avec les activités de suivi des actifs du fonds d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités, en sa qualité de membre du Comité d'investissement de l'OMS, le Directeur de FRM fera en sorte que les rapports de l'OMS soient présentés en temps opportun pour faciliter la préparation des états financiers annuels.</p> <p>Mise à jour du 30 septembre 2017 :</p> <p>L'OPS et l'OMS assureront la coordination des calendriers de présentation de rapports en fonction du moment auquel l'actuaire et les partenaires en investissement fourniront leurs informations.</p>	<p>RÉSOLUE</p>
<p><b>Recommandation 16</b></p> <p>L'OPS devra participer activement aux réunions du Comité d'investissement de l'OMS afin d'assurer la prise en considération et la préservation des intérêts de l'OPS.</p>	<p>En vertu du Mémoire d'entente sur les actifs de l'assurance-maladie du personnel de l'OMS signé le 8 novembre 2016, l'OPS participera à titre de membre du Secrétariat aux réunions du Comité d'investissement de l'OMS. L'OPS a reçu le calendrier des réunions prévues en 2017 et le Directeur de FRM devra selon toute probabilité assister à la première réunion en juillet 2017.</p> <p>Mise à jour du 30 septembre 2017 :</p> <p>Le Directeur de FRM est invité à participer aux réunions du Comité d'investissement de l'OMS. La prochaine réunion est prévue pour novembre 2017.</p>	<p>RÉSOLUE</p>
<p><b>Recommandation 17</b></p> <p>L'OPS devra établir un calendrier permettant</p>	<p>L'étude actuarielle de 2017 déterminera le degré auquel l'objectif de plein financement du régime est conforme aux</p>	<p>EN COURS</p>

RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	COMMENTAIRE DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE
<p>d'atteindre un financement à 100 % du passif résultant du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités sur une période donnée.</p>	<p>attentes de l'OMS et de l'OPS compte tenu des mesures de financement prises en 2017, y compris le transfert des actifs du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités de l'OPS à l'OMS et le transfert en cours des cotisations mensuelles à ce régime qui ont été recueillies par le système de paie. Les changements opérés dans les règles du régime d'assurance-maladie du personnel et le processus d'appel d'offres en cours aux États-Unis pour l'adjudication d'un tiers administrateur devraient avoir des effets favorables, à partir de 2018, sur l'amélioration du financement du passif résultant du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités.</p> <p>Mise à jour du 30 septembre 2017 :</p> <p>Les politiques actuelles permettront à l'Organisation d'atteindre un financement à 100 % du passif résultant du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités sur une période donnée.</p>	